This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 488437 DUPL

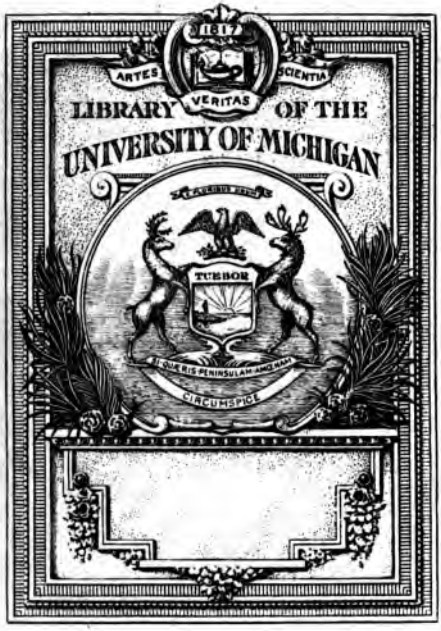
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

QL
671
.G54M
v.2

SOCIALISME

COMMUNISME ET COLLECTIVISME

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HX
81
.E34
1972

SOCIALISME

COMMUNISME ET COLLECTIVISME

433-91. — Corbeil. Imprimerie Crété.

SOCIALISME

COMMUNISME ET COLLECTIVISME

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE ET LES DOCTRINES

PAR

Eugène d'EICHTHAL

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, ÉDITEURS

de la Collection des principaux Économistes, du Journal des Économistes.
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation.

RUE RICHELIEU, 14

1892

HX
21
.E34
1892

General Library
2-27-45

AVANT-PROPOS

Ce petit volume est la reproduction (avec quelques changements et additions) de l'article « Socialisme » du *Nouveau Dictionnaire d'économie politique* (1). La nature du recueil où il a été inséré explique la forme et les lacunes de ce travail. Beaucoup de renseignements biographiques et historiques, figurant dans d'autres articles du Dictionnaire, ont dû être supprimés de ces pages, ou y demeurer très abrégés. Tel qu'il est, nous pensons que ce bref résumé de l'évolution des principales doctrines communistes et socialistes jusques et y compris le socialisme contemporain (sur lequel nous avons insisté) est peut-être de nature à intéresser quelques lecteurs, dans une époque surtout où ces

(1) Publié sous la direction de MM. Léon Say et J. Chailley.

doctrines ont repris tant de vitalité et d'importance. C'est à ce titre que nous reproduisons ce court travail. Nous n'avons pas entrepris, on s'en convaincra vite, une œuvre de critique ni de réfutation en règle, mais surtout d'exposition. Nous avons visé à être exact et clair, et à ne laisser de côté aucun des chaînons essentiels de la série d'idées que nous entreprenions d'étudier : notre ambition n'a pas été au delà. Nous avons cependant, dans le cours même de notre étude et dans la « conclusion », cherché sinon à juger le socialisme dans son ensemble, du moins à faire sommairement le départ entre quelques-unes de ses tendances louables en principe ou inévitables dans leurs conséquences, et ce qui n'est aux yeux clairvoyants qu'utopie, agitations creuses ou malsaines excitations, dangereuses pour l'ordre public, pernicieuses au développement de l'initiative individuelle qui est et doit rester, au milieu même des progrès de la solidarité et de l'association, la source principale de notre force vive, la sauvegarde de notre civilisation morale et économique.

Novembre 1891.

LE
SOCIALISME

I

Origine du mot socialisme.

Un mot nouveau indique presque toujours l'éclosion ou au moins l'épanouissement d'une idée nouvelle. Le mot socialisme, employé d'abord en Angleterre dans les publications des disciples de Robert Owen[1], puis en France par Pierre Leroux[2] et par Louis Reybaud[3], popularisé par

1. A l'occasion de la fondation, sous les auspices d'Owen, de *The association of all classes of all nations* (1835), V. *The Encyclopedia britannica*, art. SOCIALISM.

2. Celui-ci prétend avoir le premier « forgé » le mot en France vers 1833 (V. *la Grève de Samarez*, 1863, p. 255 et 365), mais il ne donne pas d'indication précise.

3. L. Reybaud a en 1864 (Préf. de la 7e éd. des *Réformateurs*) réclamé la priorité. V. aussi SOCIALISME dans l'*ancien Dictionn. d'écon. politique.*

l'ouvrage de ce dernier sur *les Réformateurs ou socialistes modernes* (1840), désigne un ensemble d'opinions, de tendances, de systèmes qui ont certainement leurs racines dans le passé, qui ont été émis en partie par des écrivains bien antérieurs au XIXe siècle : et cependant le groupe de réformateurs et d'écoles auxquels s'est appliquée au début l'épithète rapportée d'Angleterre ou créée par les publicistes français que nous venons de citer, se distingue par des caractères très nets de ses devanciers dans l'ordre des utopies ou des projets de rénovation sociale.

On peut dire que le socialisme proprement dit est né au commencement de ce siècle d'un concours de circonstances et d'influences morales qui devaient presque fatalement l'engendrer. Il se rattache étroitement au mouvement général d'événements et d'idées qui ont abouti à la Révolution. Les principes qui servaient de moteurs essentiels à l'ancienne société s'étaient effondrés : l'idée religieuse du renoncement, source pour la société d'une discipline particulière des âmes et des corps s'était affaiblie par la décadence même de la foi : d'autre part la coordination des forces vives de la nation groupée et encadrée dans un ordre fixe autour d'un monarque absolu, en vue de la formation et de la défense de l'unité nationale, s'était brisée : sous l'influence de la marche

générale des idées et des progrès de l'esprit scientifique et industriel, la pensée d'une société laborieuse, s'organisant afin d'acquérir le bien-être général de ses membres, s'était peu à peu substituée à l'antique idéal chrétien, d'abord féodal puis monarchique, qui poursuivait des visées différentes. En même temps qu'un sentiment d'optimisme universel, legs de la foi ancienne en une providence paternelle, bienveillante en principe pour l'homme, sa créature, poussait les âmes vers la conception d'une sorte d'idéal terrestre qui devait se réaliser par la justice et la fraternité, les merveilles naissantes de la mécanique, de la chimie et de la physique donnaient comme un encouragement positif et tangible aux nouvelles aspirations sociales. Grâce à elles, grâce aussi à l'affranchissement du travail définitivement opéré par la Révolution, les richesses se sont multipliées. Le bien-être s'est généralisé, mais moins vite que ne grandissait le désir de ce bien-être, désir excité dans les masses par le développement de l'instruction, la pratique de l'égalité civique, la propagande de la presse et de la littérature démocratiques, le spectacle enfin de l'accumulation des biens terrestres et des jouissances du luxe dans un certain nombre de mains favorisées par des aptitudes naturelles, des chances d'heureuse fortune ou certaines conditions légales.

Après la chute de Napoléon, des hommes clairvoyants, observateurs judicieux des phénomènes sociaux, interprètes sagaces de l'évolution historique qui avait abouti au XVIIIe siècle et à la Révolution, ont, parfois avec emphase, mais parfois aussi avec un sens très sûr et d'accord d'ailleurs dans leurs principales conclusions avec les premiers économistes disciples des physiocrates, annoncé l'orientation nouvelle que devaient subir les institutions et les mœurs : ils ont proclamé la légitimité et la grandeur du mouvement d'organisation pacifique de la planète, la stérilité du militarisme incarné dans l'empire et ses ruines, la sainteté du travail, la fécondité de l'association ; ils ont cherché à relier ces idées nouvelles concernant la tâche laborieuse de l'humanité à un ensemble de vues sur l'ordonnance de l'univers, sur la philosophie de l'histoire, sur les rapports des sexes et la réorganisation de la famille, sur la constitution générale de l'état politique et social ; et au début leur œuvre ne manqua ni de portée ni de fécondité. Ils ont imprimé au siècle une vive impulsion. Mais à force d'étendre leur point de vue, ou faute de tenir compte de certaines règles essentielles à l'organisme social, en sacrifiant surtout le principe de l'initiative individuelle, moteur principal de notre civilisation, et celui de la concurrence, sti-

mulant et condition du progrès, ils ont dévié vers des idées utopiques ou fausses : la hâte même de quelques-unes de leurs généralisations devait les faire s'écrouler dans le vide. L'idée fondamentale qui les avait inspirés, et qui avait sa justesse, a été reprise par des esprits chimériques ou étroits, des tempéraments exaltés ou aigris, exagérée dans ses déductions, rendue dangereuse pour l'ordre social : et c'est sous ces diverses formes que nous voudrions la suivre rapidement en constatant la vogue renaissante attachée de nos jours, malgré tant de condamnations et de réfutations, tant de tentatives avortées, tant de déchirements entre les réformateurs, au mot de socialisme, qui actuellement, après de longues périodes de discrédit, reparaît aussi bien dans la bouche de certains représentants des Églises et des intérêts conservateurs, que dans celle des déclamateurs populaires en quête de succès électoraux ou des simples déshérités de ce monde, avides d'augmenter leur petite part du patrimoine commun ; mot qui, il faut le dire, recouvre bien des idées et des visées différentes sous sa généralité devenue presque banale.

II

Coup d'œil sur l'histoire du communisme.

ANTIQUITÉ. — JUDAÏSME ET CHRISTIANISME. — MOYEN AGE ET RÉFORME. — XVIIIe SIÈCLE ET RÉVOLUTION.

Les tendances qui ont été formulées avec assez de précision au commencement de ce siècle par la plume des modernes réformateurs pour mériter une désignation spéciale, sont, est-il nécessaire de le rappeler, dans leur principe, presque aussi anciennes que la civilisation : on en retrouve la trace à toutes les périodes de l'histoire qui les a confondues sous l'étiquette générale de communisme : mais plusieurs de ces traces sont fugitives et n'ont pas eu une grande importance au point de vue du développement général des idées. En matière sociale bien des combinaisons ont été proposées, qui n'offraient qu'un rapport lointain avec l'état de civilisation contemporaine. On peut, dans une histoire résumée du socialisme, en tenir

peu de compte : ce sont des curiosités historiques qu'il faut laisser à l'étude des historiens et qui n'ont pas fait une impression assez profonde sur les esprits pour que le philosophe s'y arrête longuement. D'autres tentatives nettement communistes ont eu un caractère transitoire tenant à des particularités de temps ou de milieu qui les rendent bien intéressantes au point de vue psychologique ou historique, mais qui leur enlèvent la généralité par laquelle elles devraient passer pour de véritables chaînons essentiels du développement de la doctrine. Nous les négligerons également et nous nous en tiendrons ici à un rapide coup d'œil d'ensemble sur la genèse des idées communistes ou socialistes et la forme qu'elles ont successivement revêtue dans le cours de l'histoire. Pour cela nous diviserons celle-ci en quelques grandes périodes. Nous étudierons sommairement le communisme dans l'antiquité classique, — le christianisme primitif, — le moyen âge et la Réforme, — le XVIIIe siècle. Puis nous étudierons le socialisme du XIXe siècle, les principales écoles communistes ou socialistes de 1830 à 1848, — le socialisme contemporain; le collectivisme agraire et le collectivisme industriel.

Le « socialisme chrétien » et le « socialisme de la chaire » ou « socialisme d'État » qui, malgré

leur importance contemporaine, sont des branches dérivées plutôt que des formes même du socialisme, ne seront touchés qu'en passant dans ces quelques pages : ils mériteraient à coup sûr une étude spéciale.

§ 1. — ANTIQUITÉ.

Au point de vue qui nous occupe ici, une histoire du communisme dans l'antiquité classique devrait moins s'attacher à reproduire des faits ou des doctrines réels qu'à rappeler la source des idées ou des systèmes qui, à tort ou à raison, en ont été déduits plus tard et invoqués à titre de précédents. Nous n'entrerons donc en aucune façon à la suite des nombreux et remarquables travaux qui ont vu le jour depuis quelques années, dans la discussion des textes sur la constitution de la propriété ou sur les institutions plus ou moins égalitaires de telle ou telle cité grecque ou romaine : ce qui nous importe au point de vue de notre étude, c'est beaucoup moins ce qui a été d'une façon incontestable que ce que, d'après des témoignages souvent incomplets ou mal compris, la plupart des esprits, depuis la Renaissance, ont cru qui avait existé dans l'antiquité, et sur quoi ils ont pris modèle

dans leur conception d'une société radicalement réformée.

Sur ce terrain, les réformateurs se sont beaucoup moins préoccupés de la réalité historique qui leur aurait surtout montré les États antiques troublés, au moment de la décadence des institutions aristocratiques, par les querelles incessantes des riches et des pauvres, et modelant leurs institutions sur les nécessités résultant de cette situation agitée, que des protestations des philosophes contre les maux dus aux divisions sociales, ou des plans utopiques rêvés par eux pour y porter remède. « Chacun des États grecs renferme au moins deux États ; l'un composé de riches et l'autre de pauvres », écrit Platon dans sa *République*[1], et c'est pour rétablir

1. Plutarque dit de même de Sparte avant Lycurgue : « Le peuple était partagé en une multitude de pauvres qui encombraient et menaçaient la cité, et un petit nombre de riches qui avaient concentré toute la fortune dans leurs mains : l'inégalité la plus absolue régnait avec toutes ses conséquences funestes » (*Lycurgue*, ch. VII) ; et d'Athènes à l'époque de Solon (*Solon*, ch. XIII et suiv.) : « En ce moment l'inégalité et la discorde entre les pauvres et les riches étaient parvenues au plus haut point ; le peuple tout entier était le débiteur des riches, les pauvres devenaient les tributaires ou les esclaves des riches ».

Voir encore le texte nouvellement découvert de la *République athénienne*, d'Aristote, qui confirme ce passage de Plutarque et précise la réforme de Solon tendante à re-

l'unité et détruire les germes de division qu'il se rattache au principe de la communauté. Celle-ci, restée dans la mémoire des hommes comme un vague souvenir de l'État pastoral primitif chanté par les poètes[1], âge de prospérité commune et d'égalité, avait déjà été présentée par Pythagore et ses disciples comme le fondement de la justice sociale et mise en pratique jusqu'à un certain point dans leurs associations ou confréries[2].

Platon reprit cette pensée avec éclat et la mit en relief dans un célèbre passage des *Lois* : « L'État le plus parfait est celui dans lequel on pratique à la lettre l'antique adage que tout est réellement commun entre amis ; que les femmes

mettre aux pauvres leurs dettes (probablement leurs redevances). « Les pauvres avec leurs femmes et leurs enfants étaient comme asservis aux riches, ils cultivaient les champs des riches à condition de leur payer un sixième de la récolte. Si les cultivateurs ne payaient pas leur fermage, on les emmenait en esclavage, eux et leurs enfants. Cela dura jusqu'à Solon. » RÉPUBL. ATHÉNIENNE, trad. Th. Reinach.

1. *Ante Jovem nulli subigebant arva coloni*, etc. (Virgile), V. aussi Hésiode.

2. C'est le célèbre adage pythagoricien : « L'amitié est une communauté : tous les biens doivent être communs entre amis ». Sur les instituts pythagoriciens mêmes qui pratiquèrent dans une certaine mesure la communauté, les renseignements transmis par l'antiquité sont vagues : V. Denis, *Histoire des idées morales dans l'antiquité*; Chaignet, *Pythagore et ses disciples.*

soient communes, les enfants communs, les biens de toute espèce communs, et qu'on apporte tous les soins imaginables pour retrancher du commerce de la vie jusqu'au nom même de propriété; de sorte que les choses mêmes que la nature a données en propre à chaque homme deviennent en quelque sorte communes à tous et que tous les citoyens s'imaginent qu'ils vivent, qu'ils entendent, qu'ils agissent en commun; que leurs joies et leurs peines roulent sur les mêmes objets : en un mot partout où les lois viseront de tout leur pouvoir à rendre l'État parfaitement un, on peut assurer que c'est là le comble de la vertu politique. Dans une telle cité, qu'elle ait pour habitants des dieux ou des enfants des dieux, la vie est parfaitement heureuse. »

Tel est, d'après Platon, l'idéal de la communauté parfaite : cependant on le sait, dans les *Lois*, le philosophe voulant rester dans un ordre de choses pratique, tout en réglant par des mesures législatives la répartition des richesses, et en attribuant à la propriété un caractère précaire et limité, demandait « que les hommes se partageassent les habitations et les terres, et ne labourassent pas en commun ». « Ce serait, disait-il, en demander trop à des hommes nés, nourris et élevés comme ils le sont aujourd'hui... » C'est

[à presque l'opinion d'Aristote, qui a mis en relief l'un des principaux défauts de la propriété collective par cette simple observation si profonde, « qu'on porte très peu de sollicitude aux propriétés communes, chacun songeant vivement à ses intérêts particuliers et beaucoup moins aux intérêts généraux[1] ».

Dans sa *République*, Platon préconisait, chacun le sait, beaucoup plus hardiment la communauté s'appliquant aussi bien aux relations des sexes qu'aux biens, et quoique cet ouvrage ait toujours eu un caractère nettement utopique ou même fantaisiste, en même temps que restreint (il s'agis-

1. Aristote, *Politique*, liv. II, ch, I. C'est encore d'Aristote cette réflexion si juste : « On entend faire le procès aux vices des constitutions actuelles et les attribuer tous à ce que la propriété n'est pas commune... les discordes qu'on voit tiennent non à la propriété individuelle des biens, mais à la perversité des hommes. Et, en effet, ne voit-on pas les associés et les propriétaires communs bien plus souvent en procès entre eux que les possesseurs de biens personnels?... Les hommes sont poussés au crime, non seulement par le besoin que Phaléas compte apaiser par l'égalité des biens, ils y sont encore poussés par l'envie d'éteindre leurs désirs dans la jouissance... C'est le superflu et non le besoin qui fait commettre les grands crimes... » Comme remède Aristote indiquait la propriété, quelque mince qu'elle soit, et l'habitude du travail, puis la tempérance : « Pour celui qui veut trouver le bonheur en lui-même, le remède ne sera point à chercher ailleurs que dans la philosophie. » (*Pol.*, II, ch. VI.)

sait en somme de constituer une communauté de guerriers : or toute armée — y compris les armées modernes — vit dans des conditions sociales et économiques particulières), il a puissamment influé par son extrême logique même, sur l'imagination des hommes. « Platon, écrit l'auteur d'une *Histoire de la science de l'État*, M. Mohl, reste toujours un modèle comme élaborateur d'un État idéal. » C'est précisément cette propension à l'idéal qui fit à la fois l'attrait et le danger de la conception platonicienne. Inapplicable dans la pratique, elle devait laisser des germes pernicieux, entre autres cette pensée qu'une constitution sociale peut résulter d'une combinaison artificielle de l'esprit, et être imposée aux hommes par un pouvoir tout-puissant, conception qui est en somme une des bases fondamentales de tout système socialiste.

En réalité Platon n'eut pas et ne pouvait pas avoir de disciples désireux d'appliquer ses théories, qui violaient tous les instincts naturels à l'homme, aussi bien en matière de relations familiales, qu'en fait de propriété. On prétend que sept peuples lui ayant demandé une constitution, reculèrent devant l'application de l'égalité absolue, et qu'il les renvoya à d'autres législateurs. C'était une preuve de bon sens de sa part. Aristophane, dans son *Assemblée des femmes*, s'était ingénieuse-

ment moqué de la « communauté »[1], et les faits auraient vite prouvé la justesse de ses railleries. Quelques siècles plus tard, Apollonius de Tyane s'efforçait sans succès, comme le rapporte Philostrate, de prouver aux Éphésiens qu'ils devaient « se donner leurs biens les uns aux autres et se nourrir mutuellement ». On vit aussi Plotin demander à l'empereur Gallien de reconstruire une cité en ruines de la Campanie, et de permettre aux habitants d'y vivre selon les lois de la *République* de Platon : mais ce projet ne fut jamais mis à exécution.

En réalité, dans l'antiquité, le communisme resta à l'état d'aspiration vague vers une félicité mal définie ou de regret confus d'un passé mal connu.

Grâce aux renseignements cependant bien incomplets et contradictoires recueillis par les historiens grecs et notamment par Plutarque sur les institutions de Sparte, celle-ci, on le sait, a

1. — « Tu ne songes donc pas à déposer ton bien? — Je m'en garderai bien avant d'avoir vu quel est l'avis du plus grand nombre. — On ne parle que de cela dans les rues. — On en parlera. — Chacun dit qu'il va déposer son paquet. — On le dira... Penses-tu qu'un citoyen sensé aille livrer son bien? Cela n'est pas dans nos mœurs... Vois les statues de nos dieux; lorsque nous demandons des grâces, elles tendent la main, non pour donner, mais pour recevoir. »

longtemps passé pour avoir, dans une certaine mesure, réalisé l'idéal de la communauté. Le XVIIIe siècle surtout, et la Révolution, ont puisé dans l'exemple de la cité lacédémonienne, inspirée elle-même, pensait-on, de modèles pris en Crète[1], toute espèce d'idées fausses sur l'égalité, sur la frugalité, sur la simplicité des mœurs[2] et la répartition uniforme des richesses, nécessaires à une république. Toutes ces données historiques ont été fortement ébranlées par la critique moderne, et si Sparte a pu continuer d'être considérée comme un camp, ingénieusement combiné pour rester un camp[3], les fameuses institutions

1. La loi de Gortyne, l'une des villes principales de la Crète, découverte récemment, donne l'idée d'une propriété individuelle organisée sur des bases très analogues aux nôtres (V. *Bull. Ass. des études grecques*, t. XX).

2. On sait l'enthousiasme que les « lois de Minos » inspirèrent à Fénelon et ensuite au XVIIIe siècle. Fénelon appelle Minos le plus sage et le meilleur de tous les rois.

« Hommes sans pudeur, s'écrie Helvétius en s'adressant aux riches, sans humanité et sans vertus, qui concentrez en vous seuls toutes vos affections, sachez que Sparte était sans luxe, sans monnaie d'argent et que Sparte était heureuse. »

Héraut de Séchelles chargé, avec quatre de ses collègues, de préparer, pour la Convention, un plan de constitution, demandait « aux bibliothécaires de lui procurer sur-le-champ les lois de Minos qui doivent se trouver dans un recueil de lois grecques ».

3. « Les Spartiates étaient le seul peuple du monde pour qui la guerre fût un délassement des exercices qui les pré-

sociales destinées à établir la communauté des biens parmi les citoyens ont pris un caractère pratique tout différent. Il a été démontré que si, après la conquête dorienne, un partage égal des terres avait eu lieu, ce qui est même douteux, la concentration des biens fonciers entre un petit nombre de mains était devenue, au dire d'Aristote, la marque caractéristique de l'État lacédémonien, que le luxe avait envahi les mœurs, que même à l'époque classique, les fameux repas en commun (les *syssities*) n'avaient pas été une institution communiste; qu'enfin l'amour des Spartiates pour l'argent, malgré les célèbres précautions de Lycurgue contre la circulation de la monnaie métallique, était passé en proverbe. Aussi les socialistes modernes, plus éclairés que leurs prédécesseurs, montrent-ils pour Sparte une aversion non moins grande que l'enthousiasme qu'elle inspirait à leurs devanciers. « Il a fallu, s'écrie un historien contemporain du socialisme, toute l'étroitesse de vues de certains socialistes pour voir dans Sparte le modèle d'une démocratie égalitaire, et toute la mauvaise foi de certains réac-

paraient à la guerre. » Plutarque, *Lycurgue*. V. sur Sparte Fustel de Coulanges, *Mémoire sur la propriété à Sparte*, et Claudio Jannet, *les Institutions sociales de Sparte*. Montesquieu a dit avec beaucoup de justesse : « Lacédémone était une armée entretenue par des paysans. » (*Espr. des Lois*, l. XXIII, ch. XVII.)

teurs pour donner la tyrannique cité comme le type de toute réalisation communiste[1]. »

En dehors du communisme proprement dit, pratiqué à l'état permanent et qui n'a jamais fonctionné dans l'antiquité, il serait intéressant de relever dans la société hellénique ou romaine l'existence des lois ou mesures qui ont eu pour but de combattre, par des réformes égalitaires, somptuaires ou agraires, les maux résultant de l'excessive concentration des richesses dans les mains d'un petit nombre de possesseurs, de saisir dans chaque réforme politique la réforme sociale et économique qu'elle recouvre presque toujours, de suivre dans ses vicissitudes la lutte établie d'abord entre les familles aristocratiques et la plèbe, puis entre les dépositaires de la richesse et les classes dépossédées de la fortune. Il faudrait pour cela passer en revue toute l'histoire de la Grèce et de Rome, et c'est un travail que nous ne pouvons aborder ici.

On devrait en tous cas, dans un pareil examen, avoir toujours présent à l'esprit que l'organisation sociale et industrielle de Rome ou de la Grèce différait du tout au tout de notre propre état social, et s'abstenir de trop de rapprochements entre nos institutions et celles de l'antiquité :

1. B. Malon, *Histoire du socialisme*, p. 71.

« L'esclavage, qui rendait la concurrence impossible aux hommes libres, dit avec justesse Fustel de Coulanges, les préjugés, les habitudes économiques, les dispositions morales, tout se réunissait pour empêcher le pauvre de sortir de sa misère et de vivre honnêtement. Il s'en vengeait en abusant, quand il le pouvait, de la force du nombre qu'il possédait dans les cités à constitution démocratique, et de là naissaient des troubles perpétuels[1] ». « Quoique la vie fût, en Grèce, beaucoup plus facile que chez nous, écrit M. Guiraud[2], il y avait dans tout citoyen pauvre un socialiste latent. Ces esprits simples et pratiques ne couvraient leurs appétits d'aucun principe théorique : ils n'imaginaient pas de beaux systèmes, comme en ont élaboré les modernes, pour résoudre ces graves problèmes. Leur unique pensée était de déposséder les riches et de se substituer à eux. On tentait pour cela une révolution : si l'on avait la chance de réussir, on tuait, on exilait les vaincus, on s'emparait de leurs biens, et on les répartissait entre les adhérents de la faction triomphante. Tout se réduisait, en somme, à un changement de personnes ». « Le riche et le pauvre, dit encore Fustel de Coulanges, étaient

1. *La Cité antique*, ch. XII. « Dans toute guerre civile, écrit Polybe, il s'agit de déplacer les fortunes. »

2. *Lectures historiques sur la Grèce*, p. 218.

deux ennemis qui vivaient à côté l'un de l'autre, l'un convoitant la richesse, l'autre voyant sa richesse convoitée. Entre eux nulle relation, nul service, nul travail qui les réunît. Ils se regardaient d'un œil haineux [1]. »

Cette situation se prolongea longtemps, car Lucien nous montre, au IIe siècle (ap. J.-C.), la vieille querelle aussi vive et âpre que jamais. Sous le nom de Saturne, il se charge de transmettre les réclamations des pauvres aux riches : « Les pauvres, leur dit-il, m'ont écrit pour vous accuser de ne pas leur faire leur part de ce que vous possédez, et ils me demandent de remettre tous les biens en commun, afin que chacun en ait une portion égale. La justice veut, disent-ils, que l'égalité soit rétablie et l'un ne doit pas avoir de trop grandes jouissances, tandis que l'autre en est complètement sevré. » Saturne, tout en répondant que « ce soin regarde Jupiter », exhorte du moins les riches à la bienveillance et à la charité. Les riches répliquent par l'énumération de leurs griefs contre les pauvres : « Ces pauvres, qui prétendaient d'abord n'avoir que peu de besoins, ont à peine vu les portes ouvertes, qu'ils

1. Aristote dit que dans certains États les riches prononçaient entre eux ce serment : « Je jure d'être toujours l'ennemi du peuple et de lui faire tout le mal que je pourrai. » (*Polit.*, VIII, 7, 19.)

n'ont pas cessé de nous faire demande sur demande, et lorsqu'ils ne recevaient pas sur-le-champ, colère, haine, injures, éclataient à l'instant... Il fallait donc ou devenir ennemi déclaré, en ne donnant rien, ou, prodiguant tout, devenir pauvre et se réduire au rang des demandeurs [1]. »

La querelle, on le voit, si les causes en sont différentes suivant les époques, n'a guère changé de forme, et le fragment de Lucien prouve qu'aucune des institutions par lesquelles l'antiquité avait cherché à parer aux maux de son organisation économique n'avait réussi à aplanir le conflit entre les classes : ni l'esclavage lui-même, ni le régime des corporations où les ouvriers libres trouvaient les ressources de l'association et qui, longtemps combattu sous la république, se développa singulièrement dans l'empire romain [2], ni l'organisation familiale d'une partie du travail industriel, ni les liens de client à patron qui rattachaient la classe la moins fortunée aux classes riches, et jusqu'à un certain point la faisaient vivre à leur dépens, ni les secours publics ou privés qui prirent à certaines

1. Lucien, *Épîtres saturnales*.

2. Sur la part que les collèges d'artisans étaient toujours prêts à prendre aux troubles civils, V. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, t. I, ch. I, 3, aussi Cicéron, *ad Q. Fratrem*, II, 3, à propos des troubles de Clodius.

époques une extension considérable et allèrent jusqu'aux prodigalités, ne supprimèrent, s'ils l'adoucirent dans une certaine mesure, le paupérisme antique dû à un régime politique et économique peu favorable au développement de l'aisance moyenne et qui aboutit à certaines époques, notamment dans la décadence romaine, à des monstruosités dans la répartition des richesses [1].

Tandis que les institutions demeuraient impuissantes à modifier un état de choses déplorable,

1. *Humanum paucis vivit genus.* « Le genre humain vit pour quelques-uns! » s'écriait le poète sous l'empire. Sur cette période, Voir Duruy, *Histoire des Romains*, t. V. Les débats relatifs aux « lois agraires » concernant la répartition de l' « ager publicus » et la restitution de ce que les nobles s'étaient attribué arbitrairement sur le domaine conquis ont rempli une partie de l'histoire de la République. La réforme de Licinius Stolon est de 376 av. J.-C.; celle des Gracques qui la renouvelle après deux cents ans a laissé de longues traces dans les imaginations. Combien de fois les paroles enflammées de Tib. Gracchus aux riches n'ont-elles pas été invoquées : « Cédez quelque peu de votre richesse, si vous ne voulez pas que tout vous soit un jour ravi. Les bêtes sauvages ont leur tanière, et ceux qui versent leur sang pour l'Italie ne possèdent rien que l'air qu'ils respirent. Sans toit où s'abriter ils errent avec leurs femmes et leurs enfants : ils ne combattent, ils ne meurent que pour nourrir le luxe de quelques-uns. On les appelle les maîtres du monde et ils n'ont pas en propriété une motte de terre (*Plut. Gracq.*, 9).

Jules César trouva, on le sait, que sur 450 000 citoyens, 320 000 vivaient au dépens du Trésor public.

source de conflits violents, de guerres civiles prolongées, peu à peu, cependant, il s'opérait dans les esprits et dans les mœurs, et c'est là un vaste mouvement que nous ne pouvons qu'indiquer brièvement, une transformation profonde qui devait avoir sur l'état moral des classes laborieuses et sur les conditions économiques du monde en général une influence considérable ; nous voulons parler de la modification des idées, due d'abord à la philosophie, puis à la religion, qui, progressivement, à mesure que les mœurs s'adoucissaient par la civilisation et que celle-ci rapprochait les peuples et les hommes, porta un grand nombre d'âmes vers un sentiment très différent de l'ancien principe de caste qui avait présidé à la constitution des sociétés : peu à peu, on vit alors prévaloir des sentiments d'unité et d'égalité inconnus de l'antiquité primitive, l'influence dominante des doctrines stoïciennes détacher les hommes, ou du moins des groupes importants d'hommes, de l'égoïsme, soit individuel, soit de cité, soit même de patrie, si longtemps prépondérant, pour leur faire envisager les liens qui les rattachaient à l'ensemble de la race et de la civilisation, préparant par là le moment où l'esprit de charité et d'universalité qui allait se dégager du prophétisme hébreu et du christianisme trouverait, grâce à l'organisation

centralisée de l'empire romain, un terrain favorable à son épanouissement. « A cette époque, dit le sagace historien des *Idées morales dans l'antiquité* [1], on comprit pour la première fois que l'homme n'est point naturellement un étranger ni un ennemi pour l'homme, et qu'il y a au-dessus de toutes les lois nationales, une loi divine et universelle, au-dessus de toutes les sociétés factices et passagères l'immortelle société des êtres raisonnables. Un esprit d'universalité effaçait toutes les distinctions de caste. Le stoïcisme a le premier proclamé l'égalité naturelle des hommes, l'unité du genre humain, la fraternité. » « Celui que tu appelles esclave, écrit Sénèque, est né de la même semence que toi ; il jouit du même ciel, respire le même air, vit et meurt comme toi [2] ». « Il n'y a d'esclave naturel, dit Épictète, que celui qui ne participe pas à la raison ; or cela n'est vrai que des bêtes et non des hommes [3]. »

Une société où des préceptes de ce genre commençaient à se répandre était mûre pour recevoir les enseignements d'une doctrine qui devait pousser beaucoup plus loin encore les principes d'égalité et de fraternité, et en faire le principal mobile de sa propagande, qui allait ainsi semer dans

1. Denis, t. I, p. 257, *le Stoïcisme.*
2. Ad Luc. 73.
3. Épictète, II, 8, 10.

le monde des germes dont la civilisation moderne, avec ses bienfaits, mais aussi avec ses dangers, est le fruit.

§ 2. — JUDAÏSME ET CHRISTIANISME.

La littérature biblique, dont le confluent avec la civilisation de la Grèce et de Rome devait engendrer le christianisme, est, on le sait, autant et plus que le stoïcisme même, profondément imprégnée d'un sentiment de protestation contre les inégalités sociales, d'un appel à un plan providentiel en faveur des opprimés, auxquels l'histoire de l'humanité a répondu par de longs échos : la législation hébraïque, jusqu'à un certain point, traduisit ces tendances en mesures destinées à protéger les faibles, à empêcher la concentration des richesses dans des mains peu nombreuses. Le *Deutéronome* est rempli de prescriptions civiles et religieuses dans ce sens : interdiction de prêter à intérêt aux Israélites, application stricte de l'année de repos aux esclaves aussi bien qu'aux terres, etc. Le repos du septième jour édicté par le *Décalogue* parmi les principaux commandements est encore une de ces mesures de protection légale[1].

1. Il faudrait relever dans le détail bien d'autres prescriptions dont la tendance est manifeste : permission de

Lorsqu'elles ne sont pas appliquées, on voit les prophètes ou les chefs religieux du peuple reprocher violemment à celui-ci l'inobservance de la loi. Un des documents bibliques, le livre de Néhémie, nous montre, au retour de la captivité, ce dernier servant d'arbitre entre les riches et les pauvres. Ceux-ci se plaignent : « Nos fils, nos filles, nous-mêmes nous sommes nombreux; nous voulons avoir du blé pour nous nourrir, et nous avons dû emprunter de l'argent sur nos champs et nos vignes. Or, *notre peau vaut celle des autres* et nos enfants valent les leurs, et voilà que nous devons assujettir à la servitude nos fils et nos filles... » Et la suite du livre nous montre Néhémie faisant rendre aux emprunteurs « leurs champs et leurs vignes, leurs oliviers et leurs maisons » et obligeant les prêteurs à renoncer « au centième de l'argent, du blé, du vin et de

grapiller dans les vignes, ou de glaner dans les récoltes : « Quand tu secoueras tes oliviers n'y cueille pas ensuite : ce sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve; de même quand tu vendangeras ta vigne, tu te souviendras que tu as été esclave dans le pays d'Égypte. » M. Renan a pu remplir plusieurs pages d'exhortations ou de prescriptions imbues de cet esprit, tirées de la législation du *Deutéronome* (*Histoire d'Israël*, t. III), et M. Loeb, dans de récents articles sur *la Littérature des pauvres dans la Bible* (*Revue des études juives*, 1890), a pu dire que « la moitié de la Bible hébraïque est consacrée à défendre les intérêts des pauvres et des humbles contre les riches ».

l'huile qu'ils avaient demandé à titre d'intérêt[1]. »

Ce n'est pas sans raison, on le voit, que M. Renan a pu intituler un des chapitres de son *Histoire d'Israël* se rapportant à cette époque de l'existence de la Judée : « Première apparition du socialisme ».

Le prophétisme jusqu'au temps de Jésus développa singulièrement ces idées. « Le iahvéisme des prophètes de Juda est, écrit encore M. Renan, essentiellement une religion sociale : son but est la réforme de la société par la justice... Israël a fondé la protestation des pauvres, la réclamation de justice et d'égalité, la fraternité au sein de la confrérie. »

Le *messianisme*, dans son attente d'un royaume de Dieu qui serait la réalisation terrestre d'une sorte d'âge d'or de la fraternité, est le couronnement de ce vaste mouvement d'espérances humanitaires qui a abouti au christianisme. Il est tout entier résumé dans de célèbres passages d'Isaïe, présents à toutes les mémoires : « Pour magistrature je te donnerai paix, pour gouvernement justice.. On n'entendra plus le bruit des pleurs... Celui qui bâtira une maison y demeu-

1. V. aussi *Lévitique*, ch. XXV, sur la propriété : « La terre ne se vendra point à perpétuité, parce qu'elle est à moi, le Seigneur, et que vous y êtes comme des étrangers à qui je la loue. C'est pourquoi tout le fonds que vous posséderez, se vendra toujours sous condition de rachat. »

rera ; celui qui plantera un verger en mangera le fruit. On ne bâtira plus pour qu'un autre jouisse ; on ne plantera plus pour qu'un autre consomme[1]. »

Il est puéril de chercher dans l'Évangile, comme on l'a fait parfois, soit la justification, soit la condamnation du principe de la propriété. C'est par l'ensemble de l'inspiration, et plutôt par le sentiment que par des raisonnements ou des théories que les prédications du Christ ont influé sur le mouvement des cœurs et des esprits : or, que le souffle général de l'Évangile soit profondément imbu de sympathie pour les humbles, pour les pauvres, qu'il s'enflamme en paroles ardentes contre l'oppression sociale, et même simplement contre la richesse, c'est ce qui n'est pas niable. L'appel constant à la paternité divine est un gage donné aux petits de la terre que Dieu veille sur eux comme sur les grands et une sorte de reconnaissance de l'égalité des droits de tous. La pauvreté même est souvent invoquée comme un titre spécial à la protection céleste : c'est à elle qu'appartiendra le royaume de Dieu, où les premiers seront les derniers, où il est plus difficile de faire entrer un riche que de faire passer un chameau par le trou d'une aiguille.

Le choix même des apôtres parmi d'humbles

1. V. Darmesteter, *les Prophètes d'Israël* (*Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1891).

artisans, l'existence à laquelle Jésus les convie, toute en dehors des conditions sociales normales[1], et qui en somme ressemblait fort à une véritable communauté, le renoncement qu'il leur recommandait aux liens de la famille ou de la cité, devaient fournir, plus ou moins bien interprétés, au développement ultérieur de l'idée socialiste, des germes féconds[2].

Ils se propagèrent rapidement dans le christianisme naissant : le premier groupe des apôtres fut une sorte de communauté où les biens étaient partagés. « Ceux qui possédaient des champs ou des maisons, les vendaient, ils en apportaient le

1. « Allez et vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres. Les lis ne filent point et sont mieux vêtus que Salomon avec toute sa gloire. »

Le christianisme naissant suivait sur ce point la trace des sectes juives qui pratiquaient la vie cénobitique, notamment des esséniens. V. sur ces sectes plus loin, p. 32.

2. La parabole du « mauvais riche » que l'auteur de la *Vie de Jésus* propose simplement d'appeler la « parabole du riche », la fameuse imprécation contre les riches (Luc, VI, 24, 25), l'apologue du roi et des serviteurs (Math., XXII, 2 et suiv.) sont avec beaucoup d'autres des textes faciles à exploiter contre les possesseurs du capital. — Le Livre d'Hénoch contient des malédictions plus violentes encore que celles de l'Évangile contre les puissants et les riches : « Malheur à vous qui bâtissez vos palais avec la sueur des autres, chacune des pierres ou des briques qui les composent est un péché. » Sur les Ébions, amis de Dieu, V. Renan, *Vie de Jésus*, p. 180.

prix, et il était distribué à chacun selon qu'il en avait besoin. » (Actes des Ap., IV, 32.) Pendant longtemps les chrétiens passèrent aux yeux des païens pour une secte communiste[1]. Même quand les nécessités de la vie et de l'organisation hiérarchique eurent enlevé à l'Église naissante ce caractère qui ne pouvait convenir qu'à une secte restreinte[2], l'esprit qui avait inspiré les premiers apôtres laissa de profondes traces dans l'enseignement et la prédication chrétienne. On a pu, avec plus ou moins d'habileté, parfois en tronquant certains textes, extraire des écrits des Pères de l'Église de longues séries de protestations

1. Voir entre autres, Lucien, *Peregrinus*, 13.

2. Déjà les églises pauliniennes n'apparaissent plus comme des communautés cénobitiques. Paul lui-même travaille « jour et nuit comme un ouvrier ». On se rappelle son mot : « Que celui qui ne travaille pas ne mange pas. » (I Thess., IV, II.) Il exhorte sans cesse ses frères au travail afin « qu'ils ne manquent de rien ».

Le socialisme de Paul, si on peut l'appeler ainsi, est un socialisme de haute portée où domine, comme dans le stoïcisme, l'idée de la solidarité humaine : « Nous avons tous été baptisés dans le même esprit pour n'être tous ensemble qu'un même corps ; soit juifs ou gentils, soit esclaves ou libres, il y a plusieurs membres et tous ne sont qu'un seul corps : si l'un des membres souffre, tous souffrent avec lui. » (I Cor., XII.) Voir aussi le magnifique éloge de la charité : « Si je n'ai point la charité, je ne suis rien », etc. Quand il prêche l'aumône, en général il fait appel à la générosité. (II Cor., VIII, IX.)

contre la richesse et la propriété, qui ont servi d'armes aux socialistes ultérieurs[1]. M. de Laveleye, dans son *Socialisme contemporain*, a mis en vedette quelques-uns de ces fragments :

« Le riche est un larron, écrit saint Basile, il vaudrait mieux que tous les biens fussent en commun ». « Le riche est un brigand. » (Saint Jean Chrysostome.) « L'opulence est toujours le produit d'un vol : s'il n'a été commis par le propriétaire actuel, il l'a été par ses ancêtres. » (Saint Jérôme.) « La nature a établi la communauté; l'usurpation, la propriété privée. » (Saint Ambroise). « En bonne justice tout devrait appartenir à tous. C'est l'iniquité qui a fait la propriété privée[2]. » (Saint Clément.)

« Ce qui obligeait les apôtres, écrit Fleury dans

1. Laveleye, *le Socialisme contemporain*, Intr., p. 27 ; — Villegardel, *Histoire des idées sociales;* — Cabet, *Voyage en Icarie.* V. au point de vue apologétique, Joly, *le Socialisme chrétien* (*Correspondant*, juillet 1890-mars; 1891).

2. N'est-ce pas comme un écho de ces voix des Pères de l'Église, la parole de Bossuet : « Les murmures des pauvres sont justes : pourquoi cette inégalité des conditions? Tous formés d'une même boue, nul moyen de justifier ceci, sinon en disant que Dieu a recommandé les pauvres aux riches, et leur a assigné leur vie sur leur superflu, *ut fiat equalitas*, comme dit saint Paul ». (Sermon sur les dispositions relatives aux nécessités de la vie.) Savonarole avait dit : « Le superflu du riche est un vol commis sur le pauvre ». Gebhart, *Sermons inédits de Savonarole.*

son *Histoire ecclésiastique*, à vendre leurs héritages, c'était le commandement du Sauveur de renoncer à tout ce qu'on possède, suivant ce conseil : « Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as et viens me suivre ». Saint Chrysostome, si longtemps après, ne craint pas de proposer encore, dans ses *Sermons*, cette manière de vie comme un exemple imitable. »

Fidèle à l'esprit de ses fondateurs, et précisant leurs principes sur un sujet essentiel au point de vue du socialisme, l'Église a, on le sait, constamment condamné en principe le prêt à intérêt sous le nom d'usure, et ne l'a toléré qu'aux époques récentes et comme un cas d'espèce[1]. C'est encore en appliquant le même esprit que saint Thomas d'Aquin demandait au souverain de « fixer le maximum du prix de ce qui se vend, et cela parce que les prix trop élevés sont injustes, et que le souverain doit intervenir contre toute injustice ». Le même saint Thomas rappelait, dans un texte qui a été souvent invoqué par les ennemis de la propriété foncière, que « toute propriété terrestre appartient à Dieu et que nul n'a même sur ce qu'il possède légitimement un droit sans restriction ».

1. V. Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers : *Régime du travail*, p. 451, et l'abbé J. Morel : *Du prêt à intérêt ou des causes théologiques du socialisme.*

Ces traditions de l'ancienne Église, fidèlement maintenues, malgré de nombreuses résistances, dans certaines sphères de croyants et qui ont abouti de nos jours à ce qu'on a appelé le « socialisme chrétien », ont de tout temps fourni aux adversaires de la liberté industrielle des arguments dont ceux-ci ont tiré un habile parti.

Les communautés cénobitiques qui, appliquant à la lettre l'ancien précepte de la fraternité, ont pris dans le christianisme un si grand développement et qui ont souvent, elles aussi, été invoquées comme exemple par les partisans de la communauté générale, existaient déjà dans le monde juif ou païen[1]. Les esséniens, dont les historiens mentionnent le nom plus de cent ans avant l'ère chrétienne, vivaient, dit Pline, sur la rive occidentale de la mer Morte, sans femmes, sans argent. Ils se recrutaient « dans la foule des hommes fatigués de la vie » et ainsi « le dégoût que les autres ressentent pour la vie était pour eux une source féconde de population ». En entrant dans la société, les néophytes lui donnaient tous leurs biens, et leur existence se passait en prières et en mortifications. Les thérapeutes d'Égypte, décrits dans un traité longtemps attribué

1. Rappelons que l'Inde a eu ses cénobites brahmaniques et bouddhiques, bien avant le siècle de Jésus.

à Philon, s'inspiraient de principes analogues. Cependant le caractère anachorétique paraît encore chez eux plus prononcé : « Après avoir abandonné leurs biens à leurs amis, ils se retiraient dans des lieux écartés, afin de se livrer en paix à l'adoration de Dieu et à la contemplation de la nature. »

Tels ont été les ancêtres des communautés plus ou moins ascétiques ou militantes qui devaient dans l'Europe du moyen âge jouer un si grand rôle et dans l'histoire desquelles les ennemis et les partisans du communisme et du socialisme ont été, également à tort, suivant nous, chercher des arguments pour ou contre les doctrines qu'ils voulaient propager ou combattre[1]. Certes les monastères d'Orient et d'Occident, les hérésies à tendances plus ou moins communistes (carpocratiens, vaudois, albigeois, lollards, et autres) offrent des exemples historiques curieux, mais qui ont bien peu de rapport, soit avec les conditions de la vie moderne, soit même avec les principes poursuivis par les réformateurs sociaux actuels. En ce qui concerne la vie monastique, les différences éclatent aux yeux : subordination de l'existence collective à un but de sainteté,

1. V. parmi les socialistes : Villegardel, *Histoire des idées sociales ;* — L. Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. I ; — Cabet, *Voyage en Icarie.*

d'édification; l'idéal céleste substitué à la poursuite des jouissances terrestres; renoncement aux biens de la famille, assujettissement absolu des volontés à une autorité supérieure, incarnée dans un chef religieux, arbitre de la répartition du travail et de ses fruits : ce sont là les traits fondamentaux de l'organisation conventuelle, et aucun d'eux ne se retrouve dans les plans d'organisation proposés par les récents faiseurs d'utopies. Quant aux hérésies, rien n'est plus obscur que leur histoire, défigurée par les passions des controversistes qui les ont soutenues ou combattues avec acharnement. Vouloir tirer de tendances ou de tentatives partielles mal élucidées des conclusions relatives à la valeur du socialisme moderne, c'est puérilité. Il reste seulement de l'histoire des communautés religieuses un grand exemple de ce que peut obtenir la coordination des efforts humains sous l'influence d'un mobile élevé indépendant de l'esprit de lucre, et de celle des hérésies à visées plus ou moins communistes, la preuve de la persistance à travers les siècles de cette aspiration de certains esprits vers le « partage entre amis » rêvé par Pythagore et Platon, réalisé dans une certaine mesure par les disciples du christianisme naissant, aspiration qui, toujours combattue par les faits, n'a pas même de nos jours disparu de l'imagination des hommes,

§ 3. — Moyen age et Réforme.

Il ne rentre pas dans les limites de ce travail de rechercher les traces de ces tendances dans la société laïque du moyen âge, partagée, comme l'a dit un historien célèbre, entre deux catégories de personnes « les unes libres, oisives, toutes militaires, ayant sur leur fief, grand ou petit, le droit de commandement, d'administration et de justice ; les autres vouées à l'obéissance et au travail, soumises plus ou moins étroitement à des liens de sujétion privée[1] » qui étouffaient la protestation. Celle-ci cependant s'est fait jour souvent, on le sait, soit par des révoltes suscitées dans les villes ou les campagnes (les pastoureaux, jacques, croquants, etc.), et qui prouvent que le moyen âge n'a pas été affranchi des soulèvements populaires plus que l'antiquité ou les temps mo-

1. Aug. Thierry, *Histoire du tiers état*, t. I, p. 15, inspiré du texte original (Adalberonis Carmen ad Robertum regem) :

Lex humana duas indicit conditiones :
Nobilis et servus simili non lege tenentur...
Hi bellatores tutores ecclesiarum,
Defendunt vulgi majores atque minores..
Cunctos et sese parili sic more tuentur.
Altera servorum divisio conditionum,
Hoc genus afflictum nil possidet absque labore...

dernes; — soit par la satire et les chansons dont le fragment, tant de fois cité, du *Roman de Rou* (XIIe siècle), si significatif dans sa naïveté, est un échantillon :

Nus sumes homes cum il sunt,
Tex membres avum cum il unt...
Ne nus faut fors cuer sulement...

S'il protesta de tout temps contre l'inégalité, source des injustices sociales, ce n'est cependant que vers l'époque de la Réforme, qu'entraîné par des sectateurs hardis, l'esprit populaire reprit systématiquement, dans certaines régions, le rêve soit de Platon, soit des premiers chrétiens, relatif à un changement radical des relations sociales.

A ce point de vue, l'une des tentatives les plus marquantes de l'histoire, et qui à ce titre doit être rappelée brièvement ici, a été celle des anabaptistes du XVIe siècle[1].

Au moment même où la guerre des paysans bouleversait une partie de l'Allemagne (1525), Munzer s'écriait à Mülhausen en Thuringe : « Nous sommes tous frères, et nous n'avons qu'un commun père dans Adam! D'où vient donc cette différence de rangs et de biens que la tyrannie a introduite entre nous et les grands? N'avons-nous pas droit à l'égalité des biens?... La terre

1. Sudre, *Histoire du communisme*, p. 103.

est un héritage commun où nous avons une part qu'on nous ravit. Quand donc vous avons-nous cédé notre portion de l'hérédité paternelle?... A la naissance de la religion, n'a-t-on pas vu les apôtres n'avoir égard qu'aux besoins de chaque fidèle dans la répartition de l'argent qu'on apportait à leurs pieds ? » On sait comment, après s'être érigé en dictateur d'un système de communauté absolue, Munzer dut combattre à la tête de populations fanatisées, mais mal organisées, contre les princes électeurs unis. Il vit les siens mis en déroute à Frankenhausen et fut lui-même pris et exécuté.

Vers la même époque, les anabaptistes de Zurich, réfugiés à Zolicone, adoptaient un symbole de leurs doctrines où il est posé en principe « que toute secte, où la communauté des biens n'est pas établie entre les fidèles, est une assemblée d'imparfaits qui se sont écartés de cette loi de charité qui faisait l'âme du christianisme à sa naissance ». En même temps ils repoussaient l'autorité des magistrats et l'application des châtiments judiciaires. Leur propagande fanatique fut arrêtée par l'impitoyable répression du Sénat de Zurich (1528-1529), mais les doctrines communistes ne disparurent pas avec les victimes. Elles se réfugièrent sur plusieurs points de l'Allemagne ou des Pays-Bas. Les établissements

que les fugitifs fondèrent en Moravie sous la direction de Hutter et Gabriel Scherding, eurent d'abord le caractère de colonies agricoles qui prirent à bail les propriétés de la noblesse et les exploitèrent avec un certain succès. De nombreux émigrants vinrent se fixer dans ces colonies qui prospérèrent pendant quelques années. Chaque groupe était soumis à la direction d'un archimandrite et d'un économe, relevant tous deux du chef suprême de la secte ; le principe de discipline était ainsi sauvegardé, et tant que les colons respectèrent la hiérarchie imposée par une règle en quelque sorte monastique, les communautés furent dans un état florissant. « Comme les biens étaient en commun, dit un historien d'après les témoignages contemporains, un économe percevait seul les revenus de la colonie et les fruits du travail. Aussi c'était à lui de fournir aux nécessités de la communauté. Le prédicant et l'archimandrite avaient une espèce d'intendance sur la distribution des biens et sur le bon ordre de la discipline. La première règle était de ne point souffrir de gens oisifs parmi les frères... Personne n'était exempt du travail. Tous les travaux se faisaient en silence, ainsi que les repas. Le vivre était frugal ; d'une autre part le travail était grand et assidu. Tous les vices étaient bannis de la société. Cependant on n'employait

guère que les armes spirituelles pour punir ou prévenir les désordres. La pénitence publique et le retranchement de la cène étaient des peines redoutées. Les plus coupables étaient expulsés des communautés et rendus au monde. »

C'était là, on le voit, un régime analogue à celui des ordres religieux les plus rigoureux.

Les sentiments individualistes comprimés devaient bientôt prendre leur revanche. Dès 1531 des divisions éclataient entre les chefs. Peu à peu le droit de la propriété individuelle l'emportait parmi les frères sur les règles de la communauté. L'ivrognerie et la licence s'introduisaient dans les mœurs. Les colonies se dispersèrent et les émigrants qui étaient venus les peupler, et qui avaient fini par atteindre le nombre de 7000, errèrent sur les routes en mendiant. Il ne resta plus que quelques débris des anciennes communautés, et ces débris eux-mêmes au bout de quelques années avaient disparu[1].

1. Les communautés des frères Moraves, fondées en 1722 dans la Haute-Lusace, au village d'Herrnhut, sur les terres du comte de Zinzendorf, qui subsistent encore, et qu'il ne faut pas confondre avec les communautés anabaptistes dont nous venons de parler, se rattachent aux communautés des frères Bohêmes, fondées après la guerre des Hussites par un certain nombre de sectateurs de Jean Huss joints à des fugitifs vaudois; mais ces communautés avaient presque disparu à la suite de persécutions diverses, lorsqu'au XVIIIe siècle elles reparurent par l'initiative de Zinzendorf. Les Moraves du XVIIIe siècle, souvent

C'est parmi les anabaptistes réfugiés aux Pays-Bas et dans le nord-ouest de l'Allemagne, que la doctrine de la communauté produisit les tentatives les plus hardies et les plus violentes commotions. Plus audacieux que leurs frères de Moravie, qui étaient restés soumis aux pouvoirs politiques réguliers, les anabaptistes fanatisés par Melchior Hoffmann, qui avait pris le nom du prophète Élie, voulurent se soustraire à la domination des puissances du siècle et fonder une république indépendante où régnerait seule la nouvelle discipline religieuse. C'est à Strasbourg qu'ils firent leur première propagande : bannis par le Sénat qui emprisonna Hoffmann, ils trouvèrent un second chef à Amsterdam : Jean Mathias qui, aidé de douze apôtres et désigné lui-même sous le nom d'Énoch, recruta de nouveaux prosélytes. Le manifeste religieux et social de la secte fut le livre célèbre *le Rétablissement*, dans lequel, se rattachant aux doctrines des millénaires ou chiliastes[1], les adeptes de l'Église régénérée déclaraient vouloir préparer l'avènement du Christ en renouvelant les institutions et

appelés Herrnhüter, vivaient et vivent sous un régime très voisin de l'état monastique. (V. Sudre, p. 65.) Ils sont nombreux aux États-Unis.

1. Les millénaires, on le sait, s'inspirant des écrits de Papias (mort en 163) prédisaient le règne temporel de Jésus sur la terre pendant mille ans avant le jugement dernier.

les mœurs; l'autorité devait être arrachée aux mains de magistrats impies et confiée aux nouveaux prophètes; la communauté des biens substituée à l'injuste répartition des richesses, la pluralité des femmes admise. C'est Munster que Mathias choisit pour devenir le centre de la nouvelle cité (1534). L'histoire de cette période de l'anabaptisme a souvent été racontée. Aidé de Jean Bocold, qui devait devenir célèbre sous le Jean de Leyde, Mathias finit par s'emparer de la ville et en chassa l'évêque avec les catholiques aussi bien que les luthériens réfractaires à l'anabaptisme. Les églises et les couvents avec leurs richesses artistiques furent pillés, les livres brûlés à l'exception de la Bible en langue vulgaire; la ville fut transformée en une sorte de camp sous l'autorité absolue de Mathias, devenu dispensateur suprême des subsistances et des revenus. Tué dans une sortie entreprise contre les troupes de l'ancien évêque, il fut remplacé par Jean de Leyde. Ce que devint la communauté sous la direction fanatique du nouveau prophète, est une des pages les plus connues de l'histoire. Successivement grand juge, roi, pontife, chef militaire, Jean livra la ville à une révoltante promiscuité, dont il usa lui-même largement. Tandis qu'à la tête de bandes fanatisées, il résistait aux attaques des épiscopaux, ses partisans suscitaient, à Ams-

terdam, une révolte qui fut noyée dans le sang. Bientôt une famine effroyable décima les habitants de Munster. Après de stériles et sanglantes violences, les assiégés durent céder; Jean de Leyde fut pris et tué. Avec lui se termina la période la plus agitée de l'anabaptisme; mais celui-ci, divisé par de nombreux schismes, subsista dans divers pays, en Hollande, en Angleterre en Suisse, dans les Pays-Bas et aux États-Unis, propageant sous diverses formes, et jusqu'à nos jours, les espérances et les chimères des millénaires [1]. Ceux-ci, à certains points de vue, peuvent ainsi, à travers tant de siècles et d'événements qui nous séparent d'eux, être considérés comme les véritables ancêtres des communistes modernes.

Il eût été surprenant, vers l'époque de la Renaissance, que les idées de Platon sur la communauté n'agissent pas directement sur les esprits, et ne se traduisissent pas, même en dehors des passions religieuses, par un réveil des théories développées dans les *Lois* et la *République*. Thomas Morus, l'illustre conseiller de Henri VIII d'Angleterre, qui devait récompenser par l'échafaud l'indépendance de son caractère, indique bien au début de son livre célèbre, l'*Utopie* (1516), le lien qui le rattache au disciple de Socrate. Un des

1. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur leur rôle dans la révolution d'Angleterre.

interlocuteurs, qu'il introduit dans son dialogue, loue Platon « d'avoir préconisé l'égalité qui ne peut être observée là où règne la propriété individuelle ; car alors chacun attire à lui tant qu'il peut, et la richesse publique, si grande qu'elle soit, finit par tomber au pouvoir d'un petit nombre d'individus qui ne laissent aux autres que l'indigence ». Cependant le but qu'il propose à la communauté qui prospère dans l'île de l'*Utopie* (οὐ τόπος, littéralement non-lieu, nulle part), est tout autre que celui que l'auteur de la *République* assignait à son association de guerriers et de philosophes. Le travail, l'industrie, sont en honneur parmi les Utopiens et représentent la base de la prospérité commune. De plus la famille y est respectée. La tolérance religieuse y règne. La liberté politique même y est organisée, sous forme d'élection, par les familles, d'un pouvoir représentatif. Chimérique par ses moyens d'exécution, l'auteur ne l'était donc pas autant dans toutes ses visées[1]. D'autre part le mélange d'idées justes et d'idées fausses qui se trouve dans son œuvre, devait rendre celles-ci d'autant plus dangereuses pour ses lecteurs. Un bon nombre des critiques dirigées par les modernes réformateurs

1. Condorcet a dit de l'*Utopie* : « C'est un de ces rêves des hommes de bien dont toutes les idées ne sont point impraticables ».

contre l'organisation sociale semblent prises directement de Morus, et elles sont exprimées par lui avec une vivacité singulière. Il est vrai que les objections que soulève le régime de la communauté, sont également formulées par plusieurs des interlocuteurs de ses dialogues, avec toute la netteté désirable. Les esprits enclins au communisme, négligeant les objections, se sont naturellement plus attachés aux attaques contre la répartition individuelle des richesses et aux plans du réformateur relatifs à l'organisation de la société familiale de son île chimérique : l'auteur d'*Utopie* a ainsi fourni à ses successeurs toute sorte d'idées et d'arguments. Aussi les socialistes d'aujourd'hui proclament-ils avec raison que « sur beaucoup de points l'œuvre de Morus est restée le premier monument du socialisme moderne[1] ».

Morus trouva bientôt à la fois des critiques et des imitateurs. Parmi les premiers il faut citer Bodin qui, soixante ans après l'apparition de l'*Utopie*, écrivait contre les idées communistes de Morus et de Platon des pages étincelantes de bon sens. Son but, en composant son livre *De la République*, était, dit-il, « non pas de figurer une république idéale et sans effet, telle que l'ont imaginée Platon et Thomas Morus, mais de suivre

1. Malon, *Socialisme intégral*, p. 115.

les règles politiques au plus près qu'il sera possible ». Reprenant l'idée d'Aristote, il établit « que la communauté tire toujours après soi des haines et des querelles... », et que « encore plus s'abusent ceux-là qui pensent que par le moyen de la communauté les personnes et les biens communs seraient plus soigneusement traités : car on voit ordinairement les choses communes et publiques méprisées d'un chacun, si ce n'est pour en tirer un profit particulier ». Aussi faisait-il reposer tout son édifice politique sur le respect de la famille et de la propriété héréditaire. Il écrivait également contre les dangers de l'extrême démocratie des pages remarquables.

Malgré ces protestations de la raison, la veine ouverte par l'auteur de *la République* et celui d'*Utopie*, devait, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, être féconde en conceptions sociales plus ou moins fantaisistes dont quelques-unes ont eu sur le communisme et le socialisme modernes une trop notable influence pour qu'on les passe sous silence. *Le Monde des Sages*, de Francesco Doni, *la République des abeilles*, de Bonifacio, *la Cité du Soleil*, de Campanella, avec son organisation conventuelle et sa promiscuité des sexes renouvelée de Platon (1630), peu répandues lors de leur apparition et où les communistes du XIXe siècle ont été chercher des devanciers, sont parmi les

plus marquantes tentatives du XVIe siècle et du XVIIe siècle commençant. Celui-ci dans son cours vit se produire les idées utopiques sous la forme particulière de « Conseils donnés aux souverains » ou de « Systèmes d'élever les princes ». Un écrivain socialiste a compté trente ouvrages de cette catégorie[1] sous le règne de Louis XIV. Il faut ranger parmi eux le *Télémaque* et les célèbres tableaux, si souvent cités, de *la Bétique* et de *Salente*, dont Fénelon dépeignait les habitants ignorant jusqu'au nom de propriété et vivant dans une inaltérable félicité, « sans prisons et sans juges ». Un inconnu du XVIIe siècle, qui eut son temps de célébrité au XVIIIe siècle, grâce à Voltaire, s'est révélé par la publication posthume de ses œuvres comme un des ancêtres authentiques du communisme moderne : il s'agit du curé Jean Meslier, dont Voltaire publia le testament en l'arrangeant et en en retranchant tout ce qu'il jugeait trop hardi; dans cette édition, faite en 1762, près de trente ans après la mort du curé d'Étrépigny, le patriarche de Ferney n'avait conservé que les arguments qui pouvaient lui servir dans sa polémique contre l'Église. Un éditeur plus récent [2] a remis au jour toute la partie socialiste des écrits

1. Malon, *Histoire du socialisme*, t. I, p. 190.

2. *Le Testament de Jean Meslier*, par Ch. Rudolf, 3 vol. Amsterdam, 1864.

du curé champenois : « Pauvres peuples, s'écrie celui-ci dans une page véhémente de son testament, vous portez tout le fardeau de vos rois et princes qui sont vos premiers tyrans : vous êtes encore chargés de toute la noblesse, de tout le clergé, de toute la moinerie, de tous les gens de justice, de tous les gens de guerre... et enfin de tout ce qu'il y a de gens fainéants... Car ce n'est que des fruits de vos pénibles travaux que tous ces gens-là vivent. Et cependant tous les hommes sont égaux par nature, et ont également droit d'avoir part aux biens de la terre ! » Comme remède aux maux résultant de la propriété individuelle, source de toutes les misères sociales, l'auteur proposait la constitution de *communautés économiques* indépendantes, où les hommes, groupés par circonscriptions territoriales, vivraient comme en famille, « n'ayant tous qu'une même et semblable nourriture et étant tous également bien vêtus, mais s'appliquant aussi tous à la besogne ». Le maintien de l'ordre était confié aux plus âgés. Quant à la famille, il admettait la dissolution libre des mariages et mettait les enfants à la charge de la communauté.

Jean Meslier, on le voit, exprimait par avance, en secret, des idées qui allaient être livrées à tous les vents de la publicité par les écrivains du siècle suivant. Plusieurs de ses contemporains

ou précurseurs immédiats, dans des échappées au sujet de l'organisation sociale, n'avaient pas été moins hardis par la liberté de la pensée et la vivacité de l'expression. On se rappelle la phrase de Pascal : « L'égalité des biens est juste : mais ne pouvant faire que l'homme soit forcé d'obéir à la justice, on l'a fait obéir à la force... on appelle ainsi justice ce qu'il est force d'observer. »

On retrouverait dans Spinoza, dans Leibnitz, dans Locke, dans Grotius, dans La Bruyère, dans Bossuet et d'autres, bien des protestations pareilles contre la répartition des biens, et les socialistes d'aujourd'hui n'ont pas négligé d'invoquer ces illustres devanciers à l'appui de leur thèse. Mais chez les auteurs du XVIIe siècle ces critiques de l'état social ne sont pas reliées par une idée générale : elles sont simplement sous la forme, comme le dit un historien socialiste, de « phrases subversives », et constituent plutôt des aperçus de moralistes ou des regrets de cœurs généreux que des formules de systèmes nouveaux.

§ 4. — XVIIIe SIÈCLE ET RÉVOLUTION.

Ce qui constitue l'originalité des auteurs à tendances communistes du XVIIIe siècle, c'est le point de départ qu'ils donnèrent à leurs théories, d'ailleurs renouvelées de Morus et de ses succes-

seurs, et la logique avec laquelle ils les suivirent jusqu'au bout. Ce point de départ qui devait être fécond en conséquences pour l'avenir des doctrines sociales, s'appuie sur ces formules bien connues de tous ceux qui se sont pénétrés de la littérature de cette époque : la bonté initiale de la nature et de son créateur, l'égalité originelle de tous qui en découle (c'était la formule de Hobbes, qui en concluait le « droit primitif de tous à tout »), la légitimité primordiale et bienfaisante des passions, devenues dangereuses seulement par le mauvais arrangement des institutions. Ce point de vue, fruit d'une longue élaboration historique qu'il faudrait faire remonter jusqu'à la Judée et à la Grèce, au prophétisme et à l'Évangile [1], n'est pas propre d'ailleurs exclusivement aux écrivains à tendances communistes contemporains de Diderot et de Rousseau : il se retrouve aussi bien dans les physiocrates [2], lorsqu'ils proclament

1. « Le XVIIIe siècle, dit avec beaucoup de justesse l'auteur d'un ouvrage sur le socialisme, M. Ferraz, conserva, à défaut de la foi à la providence divine, la foi à l'optimisme qui en est la conséquence. » — « Le Créateur, dit la déclaration des droits des États-Unis (1776) en créant les hommes égaux, leur a conféré des droits inaliénables dont les premiers sont le droit à la vie, le droit à la liberté, le *droit au bonheur*. »

2. Les physiocrates, malgré la doctrine du laissez passer, ont encore fourni au socialisme des arguments en faveur de l'exagération des pouvoirs de l'État lorsqu'ils récla-

l'existence d'un « ordre naturel et essentiel des sociétés », troublé ensuite par les institutions sociales, que dans les encyclopédistes. L'idée de rénovation radicale qu'il engendre devait porter ses fruits jusques et dans la Révolution. Ayant pour appui les philosophes, les moralistes, les économistes, il n'est pas surprenant que les réformateurs en matière sociale aient fondé sur le double principe de la bonté originelle de la nature[1] et de l'égalité primitive, l'édifice qu'ils voulaient reconstruire de fond en comble. Il en résultait forcément la condamnation du système social qui avait perverti les mœurs et les caractères, et avant tout de l'inégalité contraire à la condition primitive de l'espèce humaine. Tous les

maient, comme condition essentielle de l'ordre, le gouvernement par une « autorité despotique ». La grande différence entre les physiocrates et leurs adversaires communistes c'est que les premiers faisaient figurer la propriété individuelle dans l'ordre originel « essentiel et naturel » des sociétés, tandis que les seconds y voient une perturbation historique.

1. Les *missions* mêmes des jésuites contribuèrent par l'idée qu'elles répandirent du « bon sauvage » à ce préjugé général du XVIIIe siècle. V. les *Lettres édifiantes* si souvent utilisées par Montesquieu, Bernardin de Saint-Pierre et plus tard Chateaubriand. Les « réductions » du Paraguay ont largement servi d'exemple aux écrivains communistes, bien que l'exemple fût peu probant. V. Sudre, *op. cit.*, p. 67, et Bougainville, *Voyage autour du monde*, ch. VII.

utopistes du XVIIIe siècle (et ils sont nombreux) sont partis de ce raisonnement fondamental. Morelly, dans son *Code de la nature*, longtemps attribué à Diderot[1] (1753), voulant « trouver une situation dans laquelle il serait presque impossible que l'homme soit dépravé ou méchant », n'aperçoit cette « situation idéale » que dans le retour complet aux lois de la nature, et tout d'abord à « l'unité individuelle du patrimoine foncier et à l'usage commun de ses productions ». Le seul vice qu'il reconnaît dans l'univers, vice générateur de tous les autres, c'est l'avarice. Or là où il n'existerait aucune propriété l'avarice n'existerait pas, et avec elle disparaîtraient ses pernicieuses conséquences. Aussi dans la nouvelle société « rien n'appartiendra singulièrement à personne que les choses dont il fera un usage actuel; tout citoyen sera homme public, sustenté et entretenu aux dépens du public; en revanche tout citoyen contribuera pour sa part à l'utilité publique selon ses forces, ses talents et son âge ». De ce point de départ, Morelly faisait

1. Celui-ci, dans son supplément aux *Voyages de Bougainville*, s'est surtout occupé de la communauté appliquée aux relations entre les sexes. En général, on le sait, les mœurs vraies ou supposées des sauvages firent une grande impression sur les esprits au XVIIIe siècle, comme plus voisines du fameux état naturel.

découler les règles relatives à la distribution des subsistances, à la constitution de la famille, à l'éducation, au gouvernement de la communauté, gouvernement armé d'ailleurs de pouvoirs très rigoureux, car tout citoyen qui « aurait tenté d'introduire la détestable propriété » devait être enfermé pour toute sa vie, comme « fou furieux et ennemi de l'humanité », dans une caverne bâtie dans le lieu des sépultures publiques.

Mably, avec plus de modération dans ses conclusions, s'appuyait, dans ses *Doutes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés* (1768), sur des arguments analogues à ceux de l'auteur du *Code de la nature*. La propriété lui paraissait comme à Morelly, et avant lui à Platon et à ses imitateurs, la source de toutes les corruptions. « Établissez, écrivait-il, la communauté des biens, et rien n'est ensuite plus aisé que d'établir l'égalité des conditions, et d'affermir sur ce double fondement le bonheur des hommes. » A la différence de Morus et de Morelly, Mably admettait des atténuations, au moins passagères, au principe de la communauté[1]. Il demandait des lois restrictives de la richesse et par là se rapprochait de l'idéal relatif préconisé par Platon dans ses *Lois*, et réalisé, comme on le croyait à tort au XVIIIe siècle,

1. *Traité de la législation.*

par la législation de Lycurgue, qui devait, en partie grâce à l'influence de Mably, être perpétuellement invoquée à titre d'exemple par les réformateurs de la Révolution. Mably prétendait conserver intact le principe de la famille et même prendre celle-ci comme exemple de ce que devaient être les rapports des membres de la communauté humaine, alléguant que dans la famille chacun concourt à la prospérité de tous suivant ses forces et profite de l'effort collectif suivant ses besoins, versant ainsi dans l'erreur prolongée qui a amené l'imagination des hommes à appliquer les lois du petit groupe familial, nécessitées par la procréation et la protection des générations nouvelles, au gouvernement du monde et aux rapports des hommes entre eux, qui constituent des conditions et des nécessités toutes différentes.

Jean-Jacques Rousseau, on le sait, fut la voix puissante qui fit pénétrer très avant dans l'esprit de ses contemporains quelques-unes des idées fondamentales dont s'inspirent Morelly et Mably. Il serait trop long de faire ici dans l'œuvre contradictoire et souvent paradoxale de l'auteur du *Discours sur l'origine de l'inégalité*, qui résume toute la doctrine du XVIIIe siècle sur les « droits naturels de l'homme », d'*Émile* et du *Discours sur l'économie politique*, le départ entre des

thèses sur la propriété, la civilisation et l'organisation générale de la société, assez difficiles à concilier entre elles au point de vue des conclusions ; mais comment ne pas relever l'influence immense qu'exercèrent sur le développement ultérieur du socialisme les fameuses apostrophes du philosophe de Genève contre le premier qui « ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi », contre les calamités, fruit de la civilisation et notamment de la propriété individuelle, contre la prédominance accordée aux puissants et aux riches? Ces diatribes enflammées eurent, en matière sociale, comme les théories du *Contrat social* en matière politique, un retentissement prolongé et c'est à juste titre que l'un des plus célèbres adeptes et historiens du communisme, Louis Blanc, a pu désigner Rousseau comme l'un des principaux dieux du nouveau temple.

Parmi les *dii minores*, qui eurent cependant une grande influence sur leurs contemporains, il faudrait citer Linguet, qui, dans la *Théorie des lois civiles*, reprit les anathèmes de Rousseau contre la société et ses griefs contre l'inégalité des conditions; Necker qui attaqua avec une singulière vivacité, dans son livre sur *la Législation et le Commerce des grains*, le principe même de la propriété, et montra « les lois faites par les propriétaires contre ceux qui ne possèdent pas » ;

Brissot qui, dans ses *Recherches philosophiques sur le droit de propriété et le vol*, fournit à la fois des arguments et un titre aux futurs adversaires de l'appropriation des biens[1].

En somme le XVIIIe siècle fut de deux façons différentes un puissant levier de socialisme : son dieu s'appela l'Être suprême et son Évangile raison, mais il conserva à la nouvelle divinité un des caractères fondamentaux de l'ancienne, la bienveillance paternelle pour l'homme : celui-ci fut considéré comme ayant droit, de par les lois naturelles mêmes, au bonheur, et comme ce droit était commun à tous et du paradis était redescendu à la réalité terrestre, la logique de l'époque en conclut avec force à l'égalité primitive dans la jouissance des biens et à la nécessité d'un retour vers cette égalité pour restituer l'ancien âge d'or : mais que de destructions à opérer pour revenir à l'antique état de choses et défaire le mauvais travail des siècles ! Les esprits se mirent à l'œuvre de démolition avec l'ardeur que l'on sait : ils y étaient soutenus par une foi profonde dans la perfectibilité humaine et la loi générale du progrès rationnel de l'espèce une fois débarrassée

1. Aristophane avait déjà dit, dans son *Assemblée des femmes* : « Les propriétaires sont des voleurs ; dans le système de communauté, comme il n'y aura plus de propriétaires, il n'y aura plus de voleurs ».

des anciens préjugés. Quand la tâche fut faite il ne restait plus grand'chose de la société ancienne, et la Révolution était prête. D'autre part le dogme de l'égalité des droits poussé à outrance avait engendré l'individualisme exagéré, négateur par principe des anciens liens sociaux : par lui toute coordination religieuse ou politique fut ébranlée ou détruite dans sa base jusques et y compris les derniers débris de la corporation ou de la confrérie[1], devenue depuis longtemps, au lieu d'une tutelle, un moyen d'oppression pour les travailleurs ou de fiscalité pour la royauté. Or une société ne peut vivre sans coordination ; en l'absence de cette hiérarchie complexe que seule réalise une longue élaboration historique et dont la critique des philosophes, s'appuyant sur la marche fatale des événements et des mœurs, avait fait table rase, la fraternité, déduite du sentiment d'égalité primitive sous l'œil protecteur d'un père commun, apparut comme un pôle vers lequel devait s'orienter la communauté régénérée. Dans le grand courant égalitaire de la Révolution quelques-uns se rattachèrent à ce courant dérivé, et on vit des esprits égarés tâcher de réaliser cer-

1. Le dernier aboutissant de cet esprit d'individualisme est le célèbre décret voté sur la proposition de Le Chapelier par la Constituante et qui interdit tout concert des « soi-disant intérêts collectifs » (1791).

taines des visées qui remontaient jusqu'aux utopistes les plus anciens. Après la Révolution, les écoles socialistes du XIXe siècle devaient de même se rallier au principe de fraternité et d'idéal familial qui en découle, pour protester contre le travail purement négatif du siècle précédent et fournir à l'humanité une base de reconstitution. Nous verrons comment, en modifiant la théorie du XVIIIe siècle et en plaçant dans l'avenir ce que leurs prédécesseurs avaient entrevu comme une ère primitive, les socialistes modernes ont sur certains points renversé la position du problème qu'ils se sont donné mission de résoudre.

Pour en revenir à la Révolution même, les idées à proprement parler communistes y apparurent plutôt à l'état « sporadique » [1] que sous forme de système proprement dit. Si les actes des pouvoirs publics furent souvent hostiles à la richesse ou spoliateurs des biens légitimement acquis, les doctrines des assemblées ne versèrent qu'excep-

1. P. Janet, *les Origines du socialisme contemporain.* « Le maximum, a dit Tocqueville, la loi des suspects, le papier-monnaie... étaient les opérations habituelles de l'ancien régime : la Révolution s'en est servie, mais elle ne les a pas établis. La Convention a détruit la féodalité sociale au nom de la souveraineté de l'État, seul propriétaire, suivant Louis XIV, comme il était le seul souverain. » Voir aussi Amédée Le Faure, *le Socialisme pendant la Révolution.*

tionnellement dans le socialisme défini. Le principe de la propriété individuelle, proclamé par la déclaration des droits de l'homme l'un des fondements de la liberté individuelle et la consécration de la liberté du travail, fut également reconnu par les diverses constitutions révolutionnaires, même par celle de 1793. Ni l'abbé Fauchet, inspirateur du « Cercle social », ni Anacharsis Clootz, ni Marat, ni Saint-Just[1], ni Robespierre, ni les hébertistes, malgré leurs déclamations violentes contre l'organisation sociale et leurs attaques contre la répartition des biens, ne posèrent la formule d'un système de communauté déterminé[2]; en général ils ne dépassèrent guère, comme idéal, l'égalité supposée de Sparte. Le principe même de la « loi agraire », prise uniformément à cette époque comme l'incarnation d'une révolution sociale, fut solennellement repoussé par la Convention qui, sur la proposition de Barrère, vota la peine de mort contre quiconque proposerait d'établir la « loi agraire » ou toute autre mesure subversive des propriétés

1. Voir les *Fragments sur les institutions républicaines*, publiés en 1831, par Ch. Nodier.

2. Derrière le jacobinisme M. Taine aperçoit, relativement à la propriété, « des plans inachevés qui flottent encore dans un brouillard lointain, quoique leur objet commun apparaisse déjà en pleine lumière ». (*La Révolution*, t. III, p. 105.)

territoriales, commerciales ou industrielles ». Il y eut ainsi, de 1789 à 1793, perpétuelle contradiction entre les théories et les actes, et ce n'est guère surprenant, si l'on veut bien se rappeler (ce que plus d'un auteur parmi nos contemporains semble laisser dans l'ombre) que la Révolution fut et resta une révolution.

Au point de vue des doctrines qui nous occupent principalement ici, la définition du droit de propriété tel qu'il fut formulé avec une netteté remarquable dans les grands débats de la Constituante sur les biens du clergé, par Mirabeau et Tronchet[1], qui le montrèrent, conformément à la vieille théorie monarchique *omnia sunt regis*, reposant exclusivement sur un arrangement social et non, comme le voulaient les physiocrates, sur un droit naturel primordial, devait avoir dans le développement ultérieur du socialisme une portée autrement considérable que les violences de la Terreur[2] ou les mesures chaotiques d'une

1. Mirabeau : « C'est la loi seule qui constitue la propriété. Il n'y a que la volonté publique qui puisse opérer la renonciation de tous et donner un titre connu, un garant à la puissance d'un seul. Tous ont donné à un seul le droit de posséder exclusivement une chose à laquelle tous avaient, dans le droit naturel, un droit égal : c'est un bien acquis en vertu des lois. »

2. Il est bon de signaler ici, comme ayant donné naissance au dogme du « droit au travail », l'article de la Dé-

période convulsionnaire, où il serait puéril de rechercher une théorie coordonnée.

Au sortir de ces violences, des esprits logiques ne tardèrent pas, en effet, à reprendre contre la propriété individuelle la thèse de Platon et de Morus, de Mably et de Rousseau. Dès 1796, le *Journal de Babeuf et des Égaux*, proclamait la nécessité d'opposer à l'égalité apparente, purement politique, résultant de la Révolution, l'égalité *réelle* qu'il fallait obtenir à tout prix. « L'égalité réelle, ou la mort! » s'écriaient ces nouveaux niveleurs... « Périssent tous les arts pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle! » Celle-ci ne devait pas résulter d'un « partage égal des campagnes », d'une loi agraire, « vœu instantané de quelques soldats sans principes ». Elle devait être le fruit d'une véritable communauté des terres, suivant la devise empruntée à Rousseau : « La terre n'est à personne : les fruits sont à tout le monde ». L'organisation de cette communauté était prévue aussi bien dans sa partie productrice que dans sa partie distributive,

claration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 qui proclamait (art. 21) que : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant des moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

avec beaucoup de détails qui rappelaient Morelly et qui ont servi de prototype à bien des descriptions utopiques ultérieures, jusques et y compris les plus modernes Salentes collectivistes. Est-il besoin de rappeler le sort qu'éprouva la conjuration babouviste, son dénouement sanglant et le supplice de ses principaux fauteurs? L'un de ceux-ci échappé au bourreau, Buonarotti, vécut jusqu'en 1837, exposa à ses contemporains (1828) l'histoire et les doctrines de ses anciens affiliés et servit ainsi de lien entre les communistes de la fin de la Révolution et les sectes qui, sous la Restauration et plus tard, affichèrent des principes analogues.

Celles-ci forment, dans le mouvement social du XIXe siècle, un sillon à part sur lequel nous donnerons plus loin quelques indications : auparavant il nous faut suivre rapidement, dans leur développement, des doctrines et des écoles différentes qui, tout en prêchant la nécessité d'une transformation rapide et radicale de la société, la poursuivirent par d'autres procédés et en s'inspirant d'un autre ensemble d'idées philosophiques et religieuses que celles des communistes proprement dits; nous voulons parler des doctrines et des écoles spécialement *socialistes* que nous avons déjà définies en quelques mots au début de cette étude et sur lesquelles il nous faut revenir brièvement.

III

Socialisme.

ÉCOLES DE 1830 A 1848

Henri Saint-Simon (1760-1825), qui est le véritable ancêtre du socialisme au XIXe siècle[1], ne peut guère être séparé du XVIIIe siècle et de la Révolution auxquels il tenait par les liens les plus directs : et cependant son initiative de réformateur a été en grande partie dirigée contre les tendances critiques et destructives de l'un et de l'autre, et par là il a marqué d'un sceau indélé-

1. P. Janet, *Saint-Simon et le saint-simonisme*. Claude Henri de Rouvray, comte de Saint-Simon, descendant du célèbre auteur des *Mémoires* et qui prétendait remonter jusqu'à Charlemagne, a signé ses principaux écrits : Henri Saint-Simon. V. sur sa vie, Hubbard : Saint-Simon, *Sa vie et ses travaux* (1857), V. aussi le *Choix de ses œuvres*, par Lemonnier (3 vol.), et la grande collection des *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin* avec les notices biographiques.

bile les écoles qui devaient s'inspirer de ses idées ; elles ont voulu comme lui être « organisatrices » en opposition avec l'œuvre révolutionnaire à laquelle elles succédaient.

Orienter la société par des vues d'ensemble vers un but commun, vers cet âge d'or que le réformateur montrait avoir été placé par erreur « au berceau de l'espèce, parmi la grossièreté et l'ignorance des premiers temps », tandis qu'il est « devant nous dans la perfection de l'ordre social », tel a été le programme nettement défini par le philosophe social et poursuivi dans son application par ses disciples. Ce programme était tout d'abord, pour ceux qui l'adoptèrent, le résultat d'une revision générale de l'histoire, revision où les novateurs pensaient saisir l'indication indiscutable d'un mouvement ascendant de l'humanité vers le progrès, et la caractérisation, par comparaison avec des phases antérieures de ce mouvement, de la direction nouvelle où la société devait actuellement s'engager, en tirant de la constance même des enseignements de l'histoire une inébranlable foi dans son avenir. Cette revision de l'histoire, conforme dans ses conclusions aux idées de Turgot et de Condorcet, et qui est une des parties les plus développées et les plus originales de l'œuvre de Saint-Simon, reprise ensuite par ses disciples avec plus d'ampleur

encore[1], aboutit à une vue très élevée et très féconde, devenue depuis bien banale, mais qui n'en eut pas moins, au moment où elle parut, son originalité et son importance : la substitution imminente et définitive d'une ère de travail, d'industrie, de science et de paix à l'idéal guerrier et théologique, qui fut celui du moyen âge, qui, à travers les dernières secousses de l'ancien régime, aboutit à la Révolution et l'empire ; substitution d'où découlaient la nécessité et l'opportunité d'organiser le siècle en vue de l'œuvre à accomplir, comme le moyen âge s'était organisé, en vue de réaliser sa tâche, sous la double influence du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Comment, s'inspirant des exemples du passé et percevant avec sagacité le caractère des temps nouveaux, Saint-Simon voulait conserver dans la société, en la transformant et en se faisant illusion sur les possibilités d'application, cette double influence des deux pouvoirs, s'appuyer à la fois sur les chefs d'industrie et sur les savants et les artistes pour reconstituer le corps dirigeant de l'humanité ; comment il espérait assurer ainsi, dans des conditions d'harmonie et de justice,

1. Voir l'*Exposition de la doctrine saint-simonienne*. Est-il besoin de rappeler la concordance de ces vues avec celles développées par Vico, Herder, Lessing, Auguste Comte, et tant d'autres depuis?

l'exploitation du globe par l'association, en l'opposant à l'ancienne « exploitation de l'homme par l'homme », tachée de tant de sang et flétrie de tant de violences; comment il s'attachait à animer d'une véritable foi religieuse tous les participants de l'œuvre nouvelle en reliant le sentiment de solidarité qui devait les soutenir au précepte qu'il jugeait fondamental dans la prédication du Christ, « l'amour du prochain[1] »; comment il prétendait ainsi renouer la chaîne des temps et rejoindre le passé au présent et à l'avenir par une suite ininterrompue de séries historiques, distinguées en *organiques* et *critiques*, attribuant à chaque époque son œuvre et sa justification dans la tâche générale de la civilisation; — c'est là une étude dont nous ne pouvons qu'indiquer ici les directions principales et qui nécessiterait, pour être complète, de longs développements.

On a plus d'une fois signalé l'analogie des vues de Saint-Simon sur « l'industrialisme » avec celles déjà formulées par Jean-Baptiste Say et développées ensuite par plusieurs de ses disciples, notamment par Charles Dunoyer, sur la transformation sociale qui devait caractériser le XIXe siècle[2]. « Il est digne de remarque, écrit M. Paul Janet, que le socialisme qui s'est plus tard

1. Voir le *Nouveau christianisme*.
2. Charles Dunoyer, *l'Industrialisme*.

posé en adversaire déclaré de l'économie politique, n'en a été d'abord qu'une branche dissidente ». Il importe de montrer en quelques mots d'où la divergence est née et comment elle s'est promptement aggravée au point de devenir le schisme toujours grandissant qui a été constaté depuis et qui a profondément séparé les deux écoles.

Cette divergence a eu, croyons-nous, une double origine : la distinction juste en principe, exagérée dans l'application, faite par les premiers socialistes, des producteurs et des non-producteurs, et l'importance excessive donnée par la nouvelle école aux fonctions de l'État.

La première distinction, réaction légitime contre les privilèges attribués par les anciens régimes sociaux aux favoris de la naissance, dépassa vite la juste mesure dans l'esprit et sous la plume des réformateurs. Sans déclarer la guerre au capital industriel, dans lequel il voyait un des plus désirables moyens d'action sociale, Saint-Simon cherchait déjà à limiter les bénéfices des propriétaires fonciers au profit des fermiers et des cultivateurs ; de même il rangeait parmi les *oisifs* les rentiers, les stigmatisait du nom de *frelons* ainsi que les nobles, « certains prêtres et certains juges » [1], et les excluait du nouveau gouvernement

1. A la même époque, Comte l'économiste écrivait presque dans les mêmes termes dans *le Censeur européen*, au

industriel et scientifique. On sait quel rapide chemin l'idée d'hostilité contre la richesse acquise fit dans les esprits impatients de réformer les abus de l'organisation sociale. La distinction que Saint-Simon avait cru pouvoir maintenir entre les capitaux fonciers et les capitaux industriels fut vite abolie. L'héritage, dont il avait respecté le principe[1], se trouva attaqué par ses successseurs comme la véritable origine des inégalités sociales. Puis, par une singulière exagération des définitions de plusieurs économistes classiques relatives au travail considéré comme origine et mesure de la valeur, la classe des producteurs se vit restreinte à la catégorie des travailleurs manuels, et ceux même, entrepreneurs d'industrie ou direc-

sujet d'un projet de Sénat : « Il faut éviter les hommes inutiles... qui ne vivent que sur les produits d'autrui... ceux qui abandonnent leurs terres à des fermiers pour vivre *oisifs* dans les grandes villes »; Charles Dunoyer dans la même feuille, opposaient aux *industrieux* (le mot *industriel* n'existait pas encore) ceux qui vivent noblement.

1. Il est bon de signaler comment Saint-Simon comprenait et appréciait l'héritage du sang et de la race : « Songez à votre nom, écrivait-il à un de ses neveux ; que l'idée de votre naissance soit constamment présente à votre esprit : votre âme doit être toujours exaltée : elle doit planer dans les hautes régions de la pensée... Des plus grandes destinées, la Révolution nous a poussés jusque dans les derniers rangs des gouvernés... En pareilles circonstances, mon neveu, il faut payer doublement, triplement de sa personne. »

teurs de banques, que Saint-Simon et son école avaient placés à la tête de l'atelier industriel, furent, par un singulier engrenage logique, — où l'envie contre le capital acquis trouvait son compte — traités, de la façon que nous voyons aujourd'hui, d'exploiteurs iniques du labeur humain, d'accapareurs illégitimes des instruments de travail, « d'expropriateurs destinés à être bientôt expropriés », même par les moyens violents, suivant les expressions courantes actuellement.

L'exagération des pouvoirs attribués au gouvernement central est le second trait principal par lequel le socialisme naissant s'écarta rapidement des doctrines économiques telles qu'elles s'étaient développées à l'époque où il parut : si les physiocrates avaient abouti comme idéal du pouvoir politique au « gouvernement d'un seul », ce qui était une tendance dangereuse vers le despotisme « éclairé », du moins ils avaient cherché à limiter dans le domaine de la production et de la répartition des richesses, qu'ils considéraient comme le principal champ de l'activité humaine, l'intrusion de l'État, et à étendre dans une large mesure le ressort de l'individu. L'économie politique, en développant ces doctrines, avait, par l'enseignement de ses principaux maîtres, affirmé avec une énergie croissante ses vues dans ce sens. Les premiers socialistes aperçurent dans l'exagé-

ration du principe de liberté un équivalent d'anarchie : l'antagonisme d'intérêts, qui se cachait sous le nom de concurrence, leur apparut comme un héritage de l'époque féodale et guerrière, que la désorganisation du XVIIIe siècle ne pouvait pas faire disparaître : ils pensèrent qu'une coordination imposée par un pouvoir compétent, représentatif suivant certaines règles des principaux intérêts sociaux, remplacerait avantageusement les conflits au milieu desquels se débattait le monde de la production en engendrant ou laissant subsister bien des misères, et leur imagination, reprenant d'anciennes utopies, inventa successivement des séries de conseils, d'états-majors, et plus tard, de conciles ou de sacerdoces destinés à exercer l'autorité sociale et à réglementer les rapports des membres de l'atelier humain. C'est assurément un des points par lesquels, en même temps qu'ils séduisaient et entraînaient des esprits généreux, avides de paix sociale, ils ont le plus prêté le flanc aux objections de ceux qui, de sang-froid, examinaient leurs doctrines : car à moins de supposer une religion nouvelle qui s'imposerait d'elle-même à l'obéissance des homnes — et les saints-simoniens arrivèrent vite à cette conclusion — où trouver dans les doctrines d'origine scientifique et rationaliste, qui étaient les leurs, les bases d'une autorité suprême, devant

laquelle s'inclineraient docilement tous les intérêts divergents? En fait, l'expérience l'a prouvé : c'est surtout par l'action des associations spontanées qu'une portion des bienfaits que les premiers socialistes attendaient de l'intervention exclusive d'autorités sociales légalement hiérarchisées, a été réalisé au profit de la paix et du progrès : des groupes d'ordre corporatif, dus au moins en partie à l'initiative individuelle, ont assuré à la compétence et à la science une influence heureuse — quoique très insuffisante encore — sur les gouvernements et les résolutions des assemblées.

Les saint-simoniens, on le sait, ne reculèrent pas devant la suite logique des prémisses qu'ils avaient posées. Leur socialisme, loin de se borner aux rapports des propriétaires et des non-propriétaires et aux questions de la production, s'attacha à régir tous les phénomènes sociaux, aussi bien « ceux de l'activité sentimentale de l'homme que ceux qui se rattachent à la marche progressive des sciences et de l'industrie[1] ». De là, le caractère général, et comme on l'a dit depuis, *intégral*[2], de leur conception. Elle relia dans un ensemble théoriquement coordonné les questions

1. *Exposition*, p. 12.
2. Malon, *le Socialisme intégral*, p. 13.

relatives à la propriété, à l'activité industrielle, à la famille, aux rapports des sexes, à la condition des femmes, à la direction gouvernementale, à l'ontologie et à la religion, et aboutit à une sorte de théocratie présidée par un pouvoir religieux organisé sur des bases très différentes de celles où s'étaient appuyées les puissances anciennes, mais armé d'attributions aussi redoutables pour la liberté humaine. C'est ce qui, malgré l'énergie de son effort, la chaleur de cœur et le talent de ses disciples, la fécondité de la plupart de ses vues sur l'avenir industriel de la société, vues dont un grand nombre se sont réalisées sous nos yeux même et qui ont comme échauffé tout le siècle [1], fit échouer l'école transformée en sacerdoce hiératique. Outre son immixtion audacieuse, quoique logique, dans les matières concernant le mariage, la situation des femmes et la famille, qui troubla ou arrêta plusieurs de ses meilleurs disciples, elle ne put pas, même sur le terrain social et industriel, résoudre le problème, non résolu d'ailleurs jusqu'ici, qui consiste à

1. « Le saint-simonisme, a dit Ch. Grun, est comme une boîte pleine de semences : la boîte a été ouverte, son contenu s'est envolé on ne sait où ; mais chaque grain a trouvé un sillon et on les a vus sortir de terre l'un après l'autre ». Voir aussi M. de Vogüé : *Débats*, 16 décembre 1887, et *Remarques sur l'Exposition du centenaire*, p. 206.

concilier l'individualisme avec un principe fixe d'organisation et de hiérarchie, et elle sombra pour avoir trop sacrifié le premier au second. L'écueil où elle heurta est d'ailleurs la pierre d'achoppement de tous les systèmes artificiels, s'appliquant aux rapports si complexes des hommes et voulant les régler par une combinaison hâtive et définitive.

En ce qui concerne le sujet particulier de la répartition des richesses, l'école posa avec netteté des principes qui devaient être singulièrement exploités par les écoles ultérieures : elle demandait la suppression de l'héritage pour rendre praticable en fait la formule : « A chacun suivant ses œuvres », l'attribution des instruments de travail provenant de cette source, à « un fonds social, pour être exploités par association et hiérarchiquement », le mérite personnel étant pris exclusivement pour base de la rémunération, sous le contrôle d'un gouvernement central chargé de diriger et « d'harmoniser » l'armée industrielle.

Les collectivistes modernes, nous le verrons plus loin, n'ont guère fait que répéter et étendre ce programme. Il était mieux justifié, rentrant dans la réforme générale des mœurs et des sentiments que supposaient et réclamaient les saint-simoniens et qui devait fournir à l'action individuelle et sociale des mobiles nouveaux, analogues

à ceux des grandes sectes religieuses du passé, que comme système isolé de production et de consommation, tel que le présentent actuellement à titre d'organisme purement industriel les novateurs contemporains. Une ferveur religieuse [1]

1. Il ne faut jamais perdre de vue cette foi religieuse qui enflammait les écoles socialistes d'après 1830 et notamment l'école saint-simonienne : « Nous étions dans nos familles, nous exercions diverses professions, s'écriait un des disciples plaidant devant le tribunal, dans le procès intenté à l'école; cette vie mesquine, cette vie sans poésie, était pour nous un insupportable fardeau; nous rêvions quelque chose de mieux, quelque chose de grand qui fût à notre hauteur. Nous n'avons plus les joies du guerrier; nous n'avons plus de croisade à faire, de monde à découvrir; le temps même est passé des expéditions napoléoniennes; nous n'avons plus ni solennités, ni temples, ni tournois, ni chants, ni fêtes. La vie est terne et monotone aujourd'hui et Dieu a mis dans le cœur de beaucoup d'bommes une énergie qui ne peut se ployer à cette contrainte... Nous avons été plus heureux que beaucoup d'autres. Nous avons rencontré un homme qui, nous appelant à lui, nous a révélé une vie nouvelle. Nos vies ne sont plus qu'une même vie; nos destinées sont communes, nous sentons que nous sommes appelés à faire ensemble une chose glorieuse, sainte, divine... « (*Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, Procès, p. 424.)

Un autre disciple, Adolphe Guéroult, écrivait encore en 1869 : « Il y a maintenant quarante ans qu'une société de jeunes gens réunis sous la direction de quelques hommes plus âgés, professait des doctrines qui paraissaient étranges à leurs contemporains : ils annonçaient la fin de la guerre, le règne de la science, des arts et l'affranchissement des femmes; ils prêchaient un nouveau christianisme, appelé

planait sur tout le système et en fournissait la logique intime : cette ferveur religieuse disparue, il ne subsiste qu'un cadre artificiel, mortel pour l'activité aussi bien que pour la liberté humaine.

Ce même caractère de religiosité, et par suite d'étendue dans les perspectives, quoique basé sur des vues philosophiques moins développées, fut celui des systèmes d'association d'Owen (1771-1858) et de Fourier (1772-1837) qui eurent avec le saint-simonisme le don de passionner les esprits pendant ce qu'on a appelé « la période poétique » du socialisme contemporain. Par certains côtés ces systèmes se rattachent très nettement à l'optimisme du XVIIIe siècle, et par là ils diffèrent des doctrines de Saint-Simon qui s'inspiraient d'une loi de perfectibilité mieux d'accord avec

à réaliser sur la terre l'abolition des privilèges de naissance, le classement suivant la capacité, la rétribution suivant les œuvres... Tout ce que la science découvrait de forces nouvelles ils les mettaient, en imagination, au service de leur utopie. Pendant que les fortes têtes du libéralisme ne voyaient dans les chemins de fer qu'une débauche de la science, destituée de toute utilité publique, ces rêveurs traçaient sur la carte de l'Europe et de l'Asie Mineure un réseau idéal, presque entièrement achevé aujourd'hui ; ils étudiaient le percement des isthmes et le creusement du canal de Suez... Pour prêcher et propager leurs chimères, rien ne leur coûtait. Des chefs d'industrie quittaient leurs affaires, des ingénieurs donnaient leur démission, des fils de famille sacrifiaient leur fortune... »

les données générales de l'histoire. L'homme primitif de Fourier est bon, ses passions sont généreuses : pour réformer la société il suffit de rendre le travail attrayant, et d'utiliser les passions. L'être humain, suivant Owen, est ce que le font le milieu où il se développe et les conditions extérieures qui agissent sur lui, et par suite, dans une large mesure, il est irresponsable individuellement. L'un et l'autre réformateurs, par des combinaisons sociales plus ou moins compliquées et artificielles, pensaient produire l'harmonie finale où la communauté ne serait qu'un corollaire du perfectionnement des caractères et des mœurs. Fourier n'organisa ses groupes « phalanstériens » que sur le papier; Owen, on le sait, après avoir réussi par des réformes partielles, dont quelques-unes très louables, à faire de son usine de New-Lanark un modèle d'établissement industriel et philanthropique, échoua lamentablement lorsqu'il voulut réaliser en grand ses vues utopiques dans le nouveau monde.

Il resta de l'un et de l'autre, comme de Saint-Simon et de son école, l'exemple « d'un grand dévouement à une cause généreuse [1] », et de leurs théories, des idées fécondes sur l'influence

1. Jay, *Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques* sur l'ouvrage de L. Reybaud, *les Réformateurs*.

de l'éducation, sur l'emploi intelligent des aptitudes naturelles et même des penchants passionnels, sur les avantages d'un groupement des facultés et des besoins, au point de vue de la production et de la consommation envisagées sous leur aspect « coopératif ». Owen, par sa persévérance à signaler, au moment de l'évolution subite de l'industrie, au début du siècle, les suites douloureuses pour une partie de la classe ouvrière, du progrès presque instantané et prodigieux des machines et de la concentration des fabriques dans un petit nombre de districts manufacturiers, fournit l'un des premiers à l'opinion publique des arguments dont les écoles socialistes ultérieures devaient faire un si fréquent emploi.

Sur ce point il allait trouver de précieux auxiliaires dans Sismondi (1773-1842) et dans les économistes de son école, dans Buret, Villeneuve-Bargemont, Adolphe Blanqui, qui en signalant avec force quelques-uns des abus résultant du *machinisme* nouveau et en insistant sur la nécessité de réformes dues à l'action légale, tombèrent parfois dans des exagérations d'autoritarisme non sans péril pour l'avenir social, et qui devaient servir de fondement principal « au socialisme d'État » et « au socialisme chrétien » contemporains.

Avant que le communisme proprement dit, inspiré directement de Morus, de Morelly et de Babeuf, reparût dans les écrits d'un réformateur, qui allait avoir sur la génération de 1848 une grande influence, dans le *Voyage en Icarie* de Cabet (1786-1856), les groupes socialistes issus des trois novateurs dont nous venons d'esquisser les systèmes, divisés entre eux par de nombreuses nuances d'opinions, se rattachant plus ou moins ouvertement aux courants philosophiques, religieux et politiques de l'époque, continuèrent à propager, soit des doctrines, soit simplement des tendances très nettement hostiles au régime de la liberté et de la concurrence industrielles, en y mêlant des vues d'ensemble sur la réforme générale de la société. Suivre chacun de ces groupes d' « Épigones » dans son évolution partielle serait impossible ici, et n'offrirait guère d'ailleurs, vu l'éloignement des hommes et des doctrines, qu'un intérêt purement historique. Le « positivisme » d'Auguste Comte (1795-1857) qui, après s'être détaché de Saint-Simon sous prétexte qu'il entrait dans « l'ordre sentimental », finit lui-même par instituer une religion, un dogme et un culte humanitaires, et dont les ouvrages, par leur influence même sur le mouvement scientifique et philosophique, agirent puissamment aussi sur le mouvement social proprement

dit, surtout en répandant dans les esprits le dogme de la perfectibilité indéfinie ; la doctrine de l' « humanité » de Pierre Leroux (1793-1871) si mêlée de mysticisme et si obscure ; le néo-catholicisme imbu de socialisme de Buchez ; le « règne social du christianisme » de Huet ; ce qu'on pourrait appeler le socialisme sentimental ou littéraire de Lamennais, d'Eugène Sue, de Béranger et de tant d'autres écrivains, philosophes, poètes ou romanciers ; les efforts de propagande de l'école phalanstérienne, dont Considérant devint le chef et le journal *la Phalange* l'organe, et qui, en négligeant les paradoxes les plus choquants du fondateur, rallia en France des adeptes distingués et actifs, — entretinrent une vive effervescence dans une atmosphère morale alors profondément imprégnée de socialisme plus ou moins latent [1], et atteignirent notamment les couches profondes de la classe laborieuse, surexcitées à la fois par les partis politiques et par les agitateurs de profession.

Le réveil du communisme, sous la plume de

1. C'est du Paris de cette époque qu'un contemporain a pu dire : « Deux mois de boulevard suffisaient pour transformer un libéral en socialiste ». C'est dans cette atmosphère, par Weitling, Marlo (Winkelblech), Grün et Marx, que le socialisme allemand fit sa première poussée. Voy. Ch. Grad, *le Peuple allemand*, p. 170 ; — Laveleye, *op. cit.* chap. 1er ; — Dawson, *German socialism*, p. 48 et suiv.

Dezamy [1], de Villegardelle [2], de Louis Blanc [3] et de Cabet, réveil qui devait avoir dans les événements politiques prochains des conséquences si graves, fut une des suites logiques de cette effervescence. Les théories n'étaient pas nouvelles, étant de simples reproductions des utopies précédentes : mais se mêlant aux préoccupations libérales et aux aspirations démocratiques de l'époque dont elles aggravaient singulièrement le caractère, elles tombaient sur un terrain favorable : les émeutes de Lyon et de Paris, en France, le soulèvement des *luddistes*, des *chartistes* en Angleterre, marquaient de sanglants épisodes la lutte engagée de chaque côté du détroit, entre le capital et le travail, lutte devenue plus aiguë à mesure que la concentration des capitaux d'une part et l'agglomération des masses laborieuses d'autre part, sur certains points du territoire, augmentaient avec les progrès mêmes de l'industrie. Les nouveaux communistes apparaissaient sur le champ de bataille, arborant, — au-dessus des sociétés secrètes socialistes ou politiques qui, avec des visées diverses [4], entrete-

1. Auteur du *Code de la communauté.*
2. V. son *Histoire des idées sociales de la Révolution.*
3. *L'Organisation du travail.*
4. C'est vers 1834 qu'on voit les anciennes sociétés politiques de la Restauration prendre un caractère nettement

naient l'agitation, — le drapeau communiste comme une panacée, réclamant la suppression de l'héritage, l'abolition de l'intérêt, la gratuité du crédit, le partage des propriétés foncières, l'organisation d'ateliers sociaux sous le contrôle de l'État où les travailleurs seraient rémunérés par des salaires « conformes aux besoins de chacun », et où la prospérité de tous naîtrait de la satisfaction individuelle : programme chimérique auquel Louis Blanc prêtait la fièvre de son style et la chaleur de ses objurgations et qui plaçait la question sociale dorénavant à la base de toute réforme politique.

Dépassant Louis Blanc dans le domaine de l'utopie, Cabet traçait, dans son *Voyage en Icarie*, le tableau enchanteur d'une communauté très voisine de celle de Morus, et, après avoir enthousiasmé bien des esprits sur le continent, entraînait un certain nombre de fanatiques en Amérique pour y réaliser ses plans chimériques.

socialiste. La « Société des Droits de l'homme », une des plus puissantes de l'époque et fondée par des républicains, déclarait « vouloir avant tout la refonte de la société pour arriver à une répartition plus équitable de la richesse, à l'égalité du bien-être. L'extension des droits politiques, disait-elle, le suffrage universel, peuvent être d'excellentes choses, mais comme moyen seulement, non comme but. » V. Thureau-Daugin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. II.

On sait la lamentable fortune qui attendait là les *Icariens*[1].

Au moment même où Cabet faisait franchir à ses idées et à quelques-uns de ses disciples l'Océan, la révolution de 1848 éclatait et fournissait au socialisme et au communisme un champ d'expérience inespéré. Opinion et gouvernement, entraînés par le flot démocratique qui avait miné puis renversé la monarchie de Juillet, étaient ralliés aux idées de réforme radicale de la société, et à la pensée que ces réformes devaient s'accomplir dans et par la démocratie laborieuse, armée tout à coup du suffrage universel[2]. L'engagement pris par le gouvernement provisoire, dès le 25 février, « de garantir l'existence de l'ouvrier par le travail », la création d' « ateliers nationaux », la limitation par décret de la journée de travail, l'institution d'une « Commission de gouvernement pour les travailleurs » qui siégea au Luxembourg, sous la présidence de Louis Blanc et de l'ouvrier Albert, furent les premiers gages donnés par le nouveau pouvoir à l'entraînement socialiste. Les événements qui suivirent sont

1. V. sur les Icariens, *Histoire du socialisme*, de Malon, p. 163.

2. « Le suffrage universel veut comme complément le bien-être universel ; il est contradictoire que le peuple soit à la fois misérable et souverain. » (Tocqueville.)

bien connus et ne peuvent pas entrer dans le cadre de cette étude. La réaction contre les tendances communistes fut d'autant plus violente qu'on avait cédé avec plus d'imprudence à un courant dangereux. Le socialisme égalitaire, refoulé à la suite de plusieurs émeutes, parut pour longtemps noyé dans le sang des journées de Juin, et sous le régime de compression qui suivit.

Sans disparaître, il subit dans cette crise une transformation profonde. Plusieurs de ses partisans les plus dévoués contribuèrent autant que ses ennemis à modifier le caractère fondamental de la doctrine. Soit lassitude de vues générales trop vastes et que l'expérience avait démontrées irréalisables, soit nécessité de se simplifier pour vivre, et hâte d'acquérir des résultats tangibles, hâte qu'encourageaient les progrès universels du régime démocratique, — soit enfin l'influence de la transformation générale des idées qui, de l'idéalisme du commencement du siècle, sont revenues par le positivisme et le darwinisme à des données bien plus objectives[1], elle perdit beaucoup

1. « Marx, dit avec justesse M. Bourdeau dans un excellent article sur le socialisme allemand (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1891), appartient à ce mouvement général de dure et froide réaction contre l'idéalisme et le socialisme romantiques, si marquée dans cette seconde

de sa largeur ancienne, de son esprit humanitaire et de ses aspirations vagues dans leur universalité. Elle se confina plus que par le passé dans les questions intéressant exclusivement la lutte du capital et du travail, de la richesse acquise et des non-propriétaires, et abandonna quelques-uns des grands horizons

moitié du XIXe siècle, réaction née sous l'influence des sciences naturelles et de l'industrie en progrès ; il est de l'école de Büchner, le vrai philosophe du socialisme contemporain ; il invoque pareillement Darwin. »

V. aussi Engels (qui fut l'ami dévoué de Marx), *Die Entwicklung des Sozialismus von der Utopie zur Wissenschaft* (1883). Marx écrivait : « La révolution de 1848 a sonné le glas de la philosophie idéaliste allemande... Les philosophes ont interprété le monde de différentes manières : il s'agit maintenant de le changer. » Pour se rapprocher du but et revenant à certaines des anciennes visées socialistes, le socialisme allemand s'est cependant, surtout dans ces derniers temps et notamment par l'organe de Bebel (V. son ouvrage très répandu *Die Frau*), occupé de la condition des femmes, sentant que sans l'intervention passionnée de celles-ci, il n'est pas de réforme sociale profonde possible. C'est par un instinct semblable et pour recruter de nouveaux adhérents qu'il s'adresse actuellement aux populations agricoles, en modérant dans son programme ce qui pourrait les effrayer. Une fraction du parti socialiste français, qui s'intitule volontiers *intégraliste*, et qui a pour chef M. Benoît Malon, cherche aussi de nouveau à étendre son action « hors des rapports de classes », à « tous les opprimés, à tous les exploités de la religion, de la famille et des préjugés ». *Socialisme intégral*, passim.

qu'elle avait envisagés au début du siècle. Par là elle devait se dépouiller tout d'abord d'une partie de son influence sur la direction générale de l'opinion, et au contraire agrandir son pouvoir sur les classes laborieuses, notamment sur la portion la plus nombreuse et la plus malheureuse des populations ouvrières, sur le prolétariat, devenu, — soit par le suffrage universel, soit par la concentration résultant de l'organisation industrielle et l'action de la presse à bon marché, organe elle-même des chefs de partis, — un agent fondamental de la vie nationale.

Le *mutuellisme* de Proudhon qui, au milieu de ses nombreuses contradictions et de ses incohérences de doctrines, fit illusion par la vivacité de sa dialectique, et tint une si grande place dans les polémiques d'avant et d'après 1848, comme plus tard le *collectivisme* préparé par les écrits de Colins, Vidal et Pecqueur, et définitivement érigé en système par les socialistes allemands de l'école de Lassalle et de Marx [1] tous deux de race israélite, qui devaient avoir sur le développement du socialisme contemporain une extraordinaire influence [2], se donnèrent surtout

1. Le vrai nom de Marx est Mordechaï.

2. Proudhon (1809-1865) avait, avant Lassalle, dans ses *Contradictions économiques*, évoqué et cru démontrer la

pour but de mettre par des combinaisons diverses, quoique toutes de caractère artificiel, les « instruments de travail » et les moyens de production, autrement dit le capital acquis, à la disposition gratuite des travailleurs manuels ; et la question sociale se présenta comme limitée à ce programme, qui d'ailleurs, si l'on allait au fond des choses, aurait, pour se réaliser, exigé un remaniement complet de l'organisation économique, morale et politique. De philosophique et religieux qu'il était ouvertement, le socialisme s'est ainsi peu à peu transformé, au moins en apparence, en un système de reclassification so-

« loi d'airain » des salaires. Il voulait tout en conservant la propriété, supprimer les mauvais effets du capitalisme par le « crédit gratuit ». On connaît l'échec en 1849, de sa « Banque du peuple » à laquelle Marx et ses disciples ont fait bien des emprunts. Proudhon avait de même devancé H. George en proposant l'impôt unique sur la rente du sol (V. plus loin p. 150). D'autre part il s'était (par l'intermédiaire de l'Allemand Grün) inspiré de la philosophie de Hegel. « C'est avec ces idées, a écrit Grün, qu'il a chargé ses canons contre la propriété. » En général, ses disciples ont eu bien de la peine à tirer quelque chose de cohérent de ses nombreux écrits. « Son œuvre positive est peu de chose, conclut M. Malon. Le soi-disant démolisseur de la trinité propriétaire fut le champion de la plus oppressive des formes familiales et le plus intelligent défenseur de la propriété individuelle. » Au fond ce fut surtout un brillant écrivain, grand remueur d'idées, qui secoua les esprits plus qu'il ne les convainquit.

ciale, modifiant radicalement les rapports des classes au point de vue de la répartition des richesses. S'il a pu par là perdre de son ampleur, il n'a rien dépouillé de son acrimonie : en s'attaquant à ce qu'il considérait comme l'injustice fondamentale, source de toutes les autres, il a rendu son attaque plus violente, plus concentrée et, par certains côtés, plus dangereuse.

Conformément à cette transformation accomplie dans la doctrine, l'œuvre principale du socialisme depuis le second empire jusqu'à nos jours, a été double : d'abord constituer un parti ouvrier international, une sorte de quatrième état, opposé aux trois états de l'ancien régime, possesseur de la source même de la richesse, le travail, et pouvant par là imposer sa volonté. Échappant aux mesures de compression édictées dans l'Europe entière, profitant de tous les relâchements de la surveillance et de toutes les extensions de droits politiques, s'organisant tantôt dans l'ombre, tantôt dans des congrès publics, abusant des imprudentes avances que lui fit à maintes reprises Napoléon III, partagé entre ses instincts autoritaires et ses vagues aspirations philanthropiques, le parti devait travailler à modifier par la propagande de doctrine ou par la « propagande par le fait », si cela était nécessaire, « l'élément constitutif des phénomènes

industriels[1] », à exproprier les expropriateurs, suivant l'énergique expression de Karl Marx, à dépouiller le capitalisme et la bourgeoisie qui en était l'incarnation, de ses privilèges ; et cela en s'appuyant sur l'union étroite des prolétaires qui, par leur nombre, l'action concertée, n'ayant rien à perdre et tout à gagner dans une transformation sociale, tantôt par le vote, tantôt par les grèves, tantôt par des moyens révolutionnaires, feraient prévaloir pratiquement leurs revendications. — Le second point était de donner à ces revendications un fondement d'apparence scientifique, simple dans sa formule, qui porterait l'évidence dans des esprits aigris par la souffrance ou l'envie, et avides d'un remède immédiat apporté aux misères sociales. En même temps que conformément à la première partie de ce programme, le parti socialiste dans les divers pays organisait l'action politique et pratique, la formule doctrinale lui était fournie par le *collectivisme*[2]

1. Malon, *Exposé des doctrines socialistes* (1872).

2. Le mot collectivisme, que le Dictionnaire de l'Académie (1878) ne donne pas, figure pour la première fois dans le supplément du Dictionnaire de Littré (1877); l'exemple cité par l'auteur est emprunté au *Journal des Débats*, 1869 : le mot était employé, depuis longtemps, par les écrivains socialistes, notamment de l'école belge (1850) ; il s'applique actuellement à toute doctrine socialiste poursuivant la destruction de l'appropriation individuelle des

dans l'examen duquel nous devons maintenant entrer.

Bien que le collectivisme ait la prétention de faire un tout, de s'appliquer au système social entier, et aussi bien aux moyens de production fonciers qu'aux instruments de travail, pour plus de clarté, nous en diviserons l'étude en deux chapitres priucipaux : collectivisme industriel qui s'applique aux moyens de production autres que le sol, et collectivisme agraire, celui qui concerne la propriété foncière; dans ces chapitres nous insisterons beaucoup plus sur l'évolution des doctrines que sur l'histoire des faits ou les transformations des partis socialistes, qui se rat-

instruments de travail et des moyens de production, et n'admettant la possession individuelle que des fruits à titre de rémunération du travail. V. Leroy-Beaulieu, *le Collectivisme*, préface, et Malon, *Socialisme intégral*, p. 318. Celui-ci définit le collectivisme : « L'inaliénabilité des forces productives mises sous la tutelle de l'État, ce dernier les confiant temporairement et moyennant redevance aux groupes professionnels, et dans ceux-ci la répartition des produits se faisant au prorata du travail ». M. Malon reconnaît chronologiquement l'existence successive de neuf formes de collectivisme qu'il intitule : *emphythéotique*, *industriel*, *colinsien*, *internationaliste*, *révolutionnaire*, *marxiste*, *anarchiste*, *agraire* ou *anglo-américain* et *réformiste*. Cette répartition chronologique nous semble très arbitraire et nous ne nous y conformerons pas. L'auteur reconnaît d'ailleurs que souvent de simples nuances distinguent les différents systèmes.

tachent à des événements politiques impossibles à faire rentrer dans le cadre où nous nous sommes enfermé, et qui constituent en réalité une partie, non la moins essentielle, de l'histoire contemporaine. Nous indiquerons cependant brièvement quelques-unes des conclusions pratiques que les chefs du mouvement socialiste, s'appuyant sur les revendications des classes ouvrières, ont cherché à donner à leurs théories, et les ébauches d'organisation qui en sont résultées.

IV

Collectivisme industriel et socialisme contemporain.

DÉFINITION

Le collectivisme industriel s'appuie sur des déductions un peu compliquées, qui se rattachent à un emploi plus ou moins abusif de lois ou de formules d'apparence rigoureuse auxquelles des économistes célèbres ont donné la sanction de leur autorité. Le collectivisme industriel, aussi bien que le collectivisme agraire s'est greffé sur la tige de l'économie politique classique, pour faire porter à l'arbre des fruits bien différents de ceux qu'avaient prévus ceux qui l'ont planté. C'est dans Turgot, Smith et Ricardo que les promoteurs du collectivisme industriel, Proudhon, en France, Rodbertus, Karl Marx, Lassalle en Allemagne, ont été chercher le point de départ ou plutôt la justification scolastique de leurs

thèses. Ce point de départ, c'est l'idée du travail considéré comme origine et base principale, sinon unique, de la richesse. De ce principe, exagéré dans sa portée, les écrivains socialistes ont, par une dialectique captieuse, bien que souvent nuageuse, tiré toutes sortes de conséquences hostiles à l'ordre économique actuel, qu'ils condamnent sous le nom de régime du capital, de *capitalisme*. L'ancien socialisme se présentait surtout comme une protestation sentimentale contre les misères et les calamités qui subsistent au sein des classes laborieuses, malgré les progrès de l'industrie et de la civilisation, contre l'inégalité parfois douloureuse des conditions. Les conclusions du collectivisme ne diffèrent guère, dans leur acrimonie contre le capitalisme, de celles des écoles socialistes de la première moitié du siècle : mais elles s'en écartent singulièrement par la forme qu'elles ont revêtue : la dialectique y joue un rôle prédominant. L'appareil des modernes réformateurs est tout scientifique, et dans leurs raisonnements presque géométriques, le défaut de la cuirasse n'est pas toujours facile à saisir. De là l'autorité qu'ont prise dans certaines régions de lecteurs les ouvrages de l'école allemande, notamment ceux de Karl Marx, qui, du reste, à ses formules économiques très obscures a mêlé des observations ingénieuses et des analyses fines de certains

phénomènes de la production, et appuyé ses observations sur une remarquable érudition.

HISTORIQUE. — THÉORIES DE LASSALLE ET DE KARL MARX.

Nous ne chercherons ici qu'à indiquer l'idée maîtresse qui se dégage, soit des ouvrages de Marx, soit de ceux qui ont servi comme eux de souche aux théories collectivistes. Une analyse complète de ces productions nous entraînerait beaucoup trop loin : elle a d'ailleurs été faite avec toute la clarté désirable par divers auteurs parmi lesquels nous signalerons seulement M. P. Leroy-Beaulieu dans son livre sur le *Collectivisme*, et M. de Laveleye dans son *Socialisme contemporain*. Nous renverrons le lecteur à ces deux livres, s'il veut connaître par le détail l'enchaînement des déductions théoriques des premiers et plus célèbres apôtres du collectivisme, et nous nous bornerons à insister en quelques mots sur le point de départ et sur la conclusion de ces théories.

Le point de départ, nous l'avons déjà dit, est l'idée exprimée par les maîtres classiques et que les socialistes ont singulièrement exagérée, que le travail est la source et la mesure de la valeur. « Les économistes, écrit M. de Laveleye, ont prouvé que toute valeur et toute propriété dérivent du travail ; il s'ensuit manifestement, disent les socia-

listes, que les biens doivent appartenir à ceux qui les créent par le travail, et que toute la valeur, c'est-à-dire tout le produit doit être la rémunération de celui qui l'a fait naître... C'est l'économie politique qui a fourni au socialisme une base scientifique, et qui lui a permis de sortir de la région des aspirations communistes et des rêves de l'utopie. » Par quels détours il en est sorti, nous allons essayer de l'indiquer brièvement. Il a suffi à ses écrivains de grouper habilement un certain nombre de formules tirées des ouvrages classiques et d'aller de l'une à l'autre pour aboutir, en suivant le fil du raisonnement, à la condamnation absolue d'un régime qui prive le travail manuel de son droit à « l'intégralité du produit ». Quelques-uns ont lié ces formules avec une simplicité relative, comme Marlo (de son vrai nom Winkelblech), Rodbertus-Jagetsow ou Lassalle : d'autres, comme Karl Marx, ont allongé la route par toutes sortes de digressions philosophiques, historiques ou économiques, qui ont pu faire dire à M. de Laveleye que son ouvrage, « abstrait comme un traité de mathématiques », est un « vrai casse-tête[1] ».

1. *Le Capital* a été traduit en français par M. Roy : édit. in-4° à deux colonnes. Sur Marlo et Rodbertus, salués comme précurseurs par les collectivistes, voy. Laveleye, *op. cit.*

Dans notre ordre économique, le travail manuel touche-t-il cette « intégralité de son produit », à laquelle Adam Smith, dans une phrase célèbre et tant de fois invoquée, semble reconnaître qu'il a droit[1] ? Non, évidemment : une part du bénéfice de la production revient au capital de l'entreprise, soit à titre d'intérêt, soit à titre de profit. Cette part, loin d'avoir diminué à mesure que les progrès de la science appliquée et de l'organisation industrielle ont facilité la production, semble avoir augmenté : les grandes usines, les moyens de fabrication perfectionnés, les transports accélérés et multipliés, ont accru dans bien des cas la richesse de ceux qui possédaient déjà, et ont laissé pauvres — bien qu'en réalité et contrairement aux assertions intéressées de ceux qui attaquent l'ordre social, moins pauvres qu'autrefois — ceux qui n'avaient que leurs bras. Étant données les lois formulées d'une façon saisissante par Turgot, Adam Smith, Malthus, Ricardo, c'est-à-dire par les maîtres devant lesquels toute l'école orthodoxe s'incline, s'écrient Rodbertus et Lassalle, il n'en peut être autrement ; le spectacle du monde qui nous entoure ne fait que confirmer les arrêts de la science : dans notre organisation économique l'ouvrier est condamné

1. Voir plus loin, p. 118, la phrase exacte de Smith.

par la nature même des choses à se contenter d'un salaire misérable, car « le maître, ayant le choix entre un grand nombre d'ouvriers, préfère celui qui travaille au meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de baisser leur prix à l'envi des uns des autres... Donc, en tout genre de travail, il doit arriver et il arrive en effet que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour assurer sa subsistance. » C'est là la *loi d'airain* qui régit tout notre ordre capitalistique et c'est Turgot qui l'a formulée dans ces termes confirmés ensuite par Smith et par Ricardo. Empêchez une puissance supérieure, État ou commune, d'intervenir dans le contrat de travail, et toujours le salarié sera écrasé au profit du capitaliste ; et l'écrasement sera plus complet à mesure que la prédominance du capital, accrue par tous les engins de la civilisation, par l'association, par la division du travail, par la multiplication même de la population, ira se développant. De cette façon, le fruit de la plus-value industrielle, qui est la richesse même croissante, due beaucoup moins au mérite ou à l'effort personnel qu'aux « conjonctures sociales » c'est-à-dire à l'ensemble des progrès et des institutions de la collectivité, se concentre exclusivement aux mains des individus favorisés par l'héritage ou par des circonstances exceptionnelles. « Ainsi, écrit Lassalle, ce

n'est ni l'abstinence, ni la privation qui sont la source du capital né lui-même du profit, mais presque uniquement les conditions extérieures, fruit du développement de la civilisation elle-même et auxquelles les individus sont presqu'étrangers ; de sorte qu'en réalité si le capital est du travail accumulé, c'est le travail d'autruiqui s'accumule pour le constituer, et le profit est du travail non payé. » La conclusion pratique de Lassalle était, on s'en souvient, la création de vastes associations ouvrières commanditées par l'État et qui se seraient partagé la richesse issue de la production, en excluant peu à peu du champ industriel le capital individuel. Elles auraient été comme le noyau d'une organisation collective plus vaste et qu'il était réservé à l'avenir de réaliser. Une mort prématurée, on le sait, à la suite d'un duel, l'empêcha, au milieu même de ses premiers succès, de soumettre ses projets à l'épreuve de l'expérience.

Les arguments du brillant et célèbre socialiste allemand, si on les sépare des développements purement oratoires ou des tours de polémique parfois injurieuse auxquels ils sont mêlés, tiennent en quelques pages : ceux de Karl Marx, auquel le précédent écrivain a d'ailleurs fait de larges emprunts[1] remplissent 830 pages de

1. Il déclare lui-même avoir beaucoup pris de la *Critique de l'économie politique*, de Marx (1859). V. *Capital et Travail*,

l'édition allemande du *Capital*[1], et un second volume, annoncé par l'auteur, n'a jamais paru. Marx, s'inspirant de pages bien connues de Smith, débute par de longues considérations sur la valeur d'échange opposée à la valeur d'usage. La première tend constamment à remplacer la seconde, à mesure que la production se divise et que chaque producteur, au lieu de créer les produits qu'il doit consommer, fabrique des fragments d'objets ou des produits partiels non immédiatement consommables et qui ne le deviennent que par l'échange ; or, les valeurs d'échange « ont en commun cette propriété de pouvoir être troquées contre une certaine somme d'argent ». Quelle sera la mesure du prix d'échange ? Ici Marx reprend le principe de Ricardo, que le travail fournit la mesure de la valeur ; « comme valeur, dit l'auteur du *Capital*, les marchandises destinées à l'échange ne sont que du travail cristallisé ». Or l'unité de mesure de travail est la journée de travail : donc la journée de travail sera la mesure de la valeur.

Là une difficulté naît, et la manière dont Marx

édition française, p. 187. Cependant Marx, dans sa « Préface », lui reproche de n'avoir pas indiqué ses sources, et lui en a toujours fait grief.

1. La traduction francaise de M. Roy, grand format à deux colonnes, contient 351 pages.

la tranche, affaiblit immédiatement le système en ce qui touche la prétention des réformateurs à rémunérer le labeur humain équitablement. La devise « A chacun suivant son travail », qui est la conclusion logique des prémisses posées par l'écrivain allemand peut signifier deux choses : elle peut signifier « A chacun suivant son effort », et c'est la seule interprétation qui satisferait l'idée de justice poursuivie par le socialisme. En pure équité, le résultat pratique de l'effort importe peu ; c'est le labeur lui-même et non son produit qui doit recevoir une rémunération proportionnelle à son intensité. Les collectivistes ont cependant abandonné cette position de la question qui conduirait au pur communisme et l'ont envisagée à un autre point de vue qui est une première et grave concession faite aux nécessités de la pratique. Ce n'est plus le travail en lui-même qu'ils considèrent comme justification de la rémunération, mais le travail *socialement* utile. Marx, le premier, a fait de grands efforts pour établir le travail ainsi envisagé, comme base de tout l'organisme économique. L'heure du travail est prise par lui comme unité de valeur et c'est à elle qu'il rapporte toutes les comparaisons nécessitées par l'échange : mais l'heure normale est déterminée non par le temps consacré à un labeur quelconque, mais par le résultat moyen que, dans les condi-

tions sociales actuelles, le labeur humain produit dans la période d'une heure. C'est sur cette conception de Karl Marx que repose l'organisation prétendue pratique du collectivisme industriel : nous verrons plus loin comment certains esprits ont cherché à la préciser dans quelques-uns de ses détails.

Mais avant de poser les bases du nouveau système, il faut d'abord démontrer que, dans le mécanisme actuel de l'industrie, la marchandise travail se vend dans des conditions d'infériorité d'où naissent les profits illégitimes du capital, profits dont il se grossit sans cesse, tandis que la classe salariée vit de plus en plus misérablement. Pour le prouver, Marx a encore recours à la définition de la valeur, due à Ricardo, que le prix d'un objet représente ses frais de production, d'où il suit que les subsistances nécessaires à l'entretien de l'ouvrier ont pour valeur un certain nombre d'heures de travail : or, d'après les lois de Turgot et de Malthus, le salaire égal aux subsistances étant le salaire normal des salariés, ce salaire leur est procuré par la journée de travail ou par une fraction de la journée de travail. Par des calculs très hypothétiques et même fantaisistes, si on regarde de près les détails sur lesquels ils reposent, Marx fixe à six heures le temps qui suffit actuellement à procurer à l'ouvrier ses

frais d'existence : c'est ce qu'il nomme « le travail nécessaire ». Si l'ouvrier travaillait pour lui-même, il se procurerait dans le temps indiqué ce qui lui est indispensable, et consacrerait le reste de sa journée au repos et au développement de son esprit; mais la terre et les instruments de production ne lui appartenant pas, il est obligé de se mettre au service de ceux qui les détiennent, et de consacrer le surplus de la journée à créer une « plus-value supplémenaire », ce que Marx appelle le *Mehrwerth*, au profit de l'entrepreneur. De cette façon celui-ci paye le prix de six heures de travail pour une journée réelle de dix ou de douze heures, et parfois plus. C'est la « corvée » du XIXe siècle, et c'est des fruits de la corvée que naît et grossit le capital. « Toute plus-value, sous quelque forme qu'elle se cristallise, intérêt, rente, profit, n'est que la matérialisation d'une certaine durée de travail non payé. Le mystère du travail productif se résout en ce fait qu'il dispose d'une certaine quantité de travail qu'il ne paye pas. » Et cette quantité croît à mesure que se développent les moyens de production perfectionnés; car alors le travail des enfants et des femmes, presque aussi productif, grâce à l'outillage, que celui des adultes, fournit au capitaliste une marchandise travail, une *Arbeitkraft*, à bien meilleur marché

que les adultes. De plus, là même où les adultes continuent à travailler, ils se trouvent en face de la grande armée de réserve toujours grossissante des inoccupés, de ceux que l'outillage a bannis des ateliers, qui offrent le travail au rabais, et par leur concurrence d'affamés font tomber les salaires. Ceux-ci tombent d'autant plus que la concentration des bras dans de grandes usines, les engins mécaniques ou les procédés chimiques nouveaux, les transports accélérés permettant la production à bon marché des subsistances indispensables à l'ouvrier, celui-ci peut réaliser en un nombre d'heures plus restreint le « travail nécessaire » à soutenir son existence, et la « corvée », la part restante de la journée, s'allonge d'autant, au profit exclusif du capital. Ce profit serait encore plus considérable si, dans divers pays, les lois n'étaient intervenues pour limiter la durée de la journée de travail, au moins des enfants et parfois des femmes. Cette ingérence jugée nécessaire du législateur, dans le contrat de travail, a été une des premières preuves fournies à l'opinion publique de l'écrasement auquel sont livrés les salariés lorsqu'un frein n'est pas mis à l'avidité des entrepreneurs. Elle n'est que le prélude d'une révolution sociale encore plus complète. Cette révolution aura pour but la restitution à la collectivité de toute la plus-value qui est accaparée

par les individus; mais, à la différence de Lassalle, Karl Marx ne conclut pas à un ensemble de mesures pratiques : il se contente d'avoir, « grâce aux principes mêmes de l'économie politique, écrasé l'économie sociale actuelle », et après avoir déclaré en termes généraux que « la production capitaliste engendre elle-même sa propre négation, avec la fatalité qui procède aux métamorphoses de la nature, que la socialisation du travail et la centralisation de ses ressorts matériels arrivent à un point où elles ne peuvent plus tenir dans leur enveloppe capitaliste... », « et qu'enfin l'heure de la propriété capitaliste a sonné, les spoliateurs devront être à leur tour dépouillés[1] », — le fondateur de l'Internationale s'arrête dans son œuvre théorique et laisse à ses successeurs le soin de tracer le plan détaillé de l'édifice pour lequel il a simplement rasé et nivelé le terrain; lui-même, délaissant les études purement didactiques, tente d'organiser le corps des « expropriateurs », le quatrième état destiné, dans sa pensée, à recueillir l'héritage des possesseurs du capital, le prolétariat qui, maître de la main-d'œuvre, base de toute valeur, devra « organiser internationalement la lutte contre le capitalisme » et marcher — au besoin

1. *Le Capital*, éd. fr.; *passim*.

par la force, « la grande accoucheuse des sociétés » — à la conquête du pouvoir politique... Ce devait être là l'œuvre de « l'Association internationale des travailleurs », dont il fut l'un des promoteurs et l'un des chefs les plus actifs (1866) et sur laquelle nous reviendrons brièvement un peu plus loin.

Collectivisme agraire.

DÉFINITION DU COLLECTIVISME AGRAIRE.

Les collectivistes, agraires aussi bien qu'industriels, admettent l'absurdité ou la chimère d'une mise en commun de tous les biens, meubles ou immeubles, avec la faculté laissée à chacun d'en jouir dans une certaine proportion impossible à formuler *a priori*, et ils prétendent par là se séparer nettement des sectes communistes. Ces dernières, disent-ils, ne tiennent pas compte du principe fondamental du socialisme, qui est que le travail étant la base de toute valeur, doit être rémunéré par la possession. On arrive ainsi à distinguer, dans la propriété, deux catégories, l'une légitime aux yeux des socialistes, celle qui a pour point de départ le travail individuel et qui est fondée sur ce travail même ; l'autre qui a pour sources des causes indépendantes de l'activité

personnelle et qui constitue une appropriation illégitime[1].

Ainsi, dans la propriété foncière, il faudra reconnaître deux sources d'appropriation : la première est le travail du pionnier ou du cultivateur qui manipule et transforme le sol : les fruits de ce travail doivent légitimement appartenir à celui qui a exercé l'effort et il serait à la fois injuste et malhabile de l'en dépouiller : l'autre provient de causes auxquelles l'initiative individuelle du maître actuel du sol est étrangère : la fertilité propre de la terre, la proximité de fleuves ou d'eaux naturelles, le voisinage des côtes, la densité de la population qui peut cultiver le sol et demande à en consommer les produits, le développement des moyens de transport qui favorisent leur expédition, donnent à celui qui possède certains domaines un privilège incontestable sur celui qui n'a aucune propriété foncière, ou qui même

1. Certains collectivistes ne repoussent pas avec autant de netteté le communisme. C. de Paepe, qui prétend avoir l'un des premiers baptisé le nouveau système, le considère comme un acheminement vers un communisme rationnel. Il l'appelle un communisme relatif. Il critique avec beaucoup de justesse le caractère absolu de la définition du travail individuel, « source de la richesse et légitimation de l'appropriation ». V. *Revue socialiste*, mai 1890. Nous parlerons aussi plus loin des *desiderata* communistes de l'école de Colins.

possède des champs ou des terrains placés dans des conditions moins favorables. Le système de propriété actuelle ne fait aucune distinction entre ces diverses sources de richesse : le possesseur jouit entièrement de tous les avantages que lui cause l'exploitation de son bien, les transmet par héritage à ses descendants et la communauté est à jamais spoliée de l'accroissement de richesse qui est dû en grande partie à ce que les Allemands appellent des *conjonctures sociales*, c'est-à-dire à un ensemble de faits d'ordre économique, politique, démographique, sur lesquels l'initiative individuelle du propriétaire du sol n'a eu aucune influence[1]. De là, disent les collectivistes, l'injustice capitale de notre ordre social et celle à laquelle il faut remédier avant tout si l'on ne veut pas que les propriétaires actuels du sol finissent par absorber peu à peu, — au détriment des non propriétaires, — toutes les richesses et réduisent les classes salariées à un véritable servage.

La théorie de Ricardo sur la rente du sol, ajoutent-ils, que Stuart Mill appelait le *pons asinorum* des économistes, n'est qu'une mise en équation d'un fait qui frappe tous les yeux. D'autre part, Ricardo n'insistait, pour expliquer la rente, que

1. C'est le bénéfice provenant des causes de cet ordre que les Anglais nomment *l'unearned increment*, l'accroissement de valeur non gagnée.

sur les inégalités de fertilité des différentes terres. Son raisonnement ne s'applique-t-il pas aussi justement aux conditions de plus-value autres que le plus ou moins de productivité naturelle : les moyens de communication, la sécurité générale, le développement des grands centres de population, la marche entière enfin de la civilisation qui rend de plus en plus nécessaire à l'humanité la terre cultivable ou bâtissable, limitée en quantité et se raréfiant de plus en plus à mesure que les hommes, multipliés et assiégés de besoins plus nombreux et plus impérieux, réclament plus vivement des aliments, des matières premières, des habitations ? Ne s'applique-t-il pas aussi bien ou mieux encore aux carrières, aux mines, aux houillères d'où provient « le pain de l'industrie », qui sont limitées en quantité et représentent de vrais monopoles dont le privilège va toujours croissant à mesure que croissent la population et la production ?

C'est la théorie de la rente de Ricardo reprise et étendue par des écrivains à tendances socialistes, qui a servi de fondement à tous ceux qui, depuis une cinquantaine d'années, ont cherché, au nom d'un principe scientifique, à bouleverser le régime de la propriété ; à Colins, le réformateur belge qui, l'un des premiers, en 1835, dans son livre *le Pacte social*, a réclamé la mise en collec-

tivité du sol, à Pecqueur, à Proudhon, à Karl Marx; plus récemment à Henry George, à Russel Wallace, aux socialistes rationnels belges, et à leurs disciples français ou étrangers[1]. C'est elle qui servait de justification à Herbert Spencer, lorsque, dans un passage bien des fois cité de son livre *Social statics*, il écrivait : « Priver les autres hommes de leurs droits à l'usage de la terre, c'est commettre un crime qui ne le cède en perversité qu'au crime de leur ôter la vie, ou de les dépouiller de la liberté personnelle... Même un partage égal de la terre entre ses habitants ne pourrait engendrer une appropriation légitime. Le sol est le patrimoine commun des générations et cette théorie de cohérédité de tous les hommes est en harmonie avec la plus haute civilisation... Il est peut-être difficile, mais l'équité commande de la réaliser[2]. »

1. « Nous bâtissons sur Ricardo comme sur notre plus solide fondement, » écrit le socialiste Gronlund, l'auteur du récent ouvrage *The Cooperative Commonwealth*, très répandu en Amérique et en Angleterre.

2. Le cardinal Manning écrivait de même récemment : « La question de la terre est la question maîtresse. Il y a une loi naturelle et divine antérieure et supérieure à toute loi humaine, en vertu de laquelle tout peuple a le droit de vivre des produits du sol qui porte le berceau de ses enfants et la tombe de ses pères. Il y a là un droit plus élevé, plus ancien que tout droit personnel. » Sans aller aussi loin, M. Secrétan, l'auteur des *Droits de l'humanité*,

OBJECTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE. M. HENRY GEORGE.

Nul n'a tiré de la théorie de Ricardo un parti plus habile que le célèbre auteur de *Progress and Poverty*[1], le socialiste américain Henry George, dont le livre imprimé à des millions d'exemplaires, traduit dans toutes les langues, est devenu, au moins dans sa partie critique, comme l'Évangile des ennemis de la propriété foncière individuelle et par extension du parti socialiste contemporain, ce qui vaut qu'on s'y arrête. Il est inutile de chercher ailleurs des arguments contre l'appropria-

conclut : « L'appropriation permanente du sol n'est pas en elle-même une injustice, mais un fait d'où résulte une obligation ; l'État qui la consacre doit indemniser ceux que cet arrangement prive de leur droit de gîte et de toute part à l'instrument de travail universel. » Sur le genre d'indemnité, M. Secrétan n'est pas très précis. (V. aussi Fouillée : *la Propriété sociale et la démocratie.*)

1. Traduit en français par M. Lemonnier. Les autres ouvrages de H. George sont *The Social Progress*, et un volume sur *la Protection et le libre-échange* (traduit par M. Vossion) où M. George combat avec beaucoup de vivacité et d'ingéniosité le tarif douanier des États-Unis. M. George est né à Philadelphie en 1839 et a beaucoup vécu en Californie. Il faillit, en 1886, grâce à l'appui des socialistes, devenir maire de New-York. Depuis, une portion du parti démocrate-social l'a abandonné. Il a été longtemps directeur d'un journal très répandu.

tion du sol; l'auteur a résumé et condensé tous ceux qui avaient été présentés avant lui par d'autres écrivains, et il l'a fait avec un brillant dans la forme, un éclat d'images inspirées de la Bible, une énergie d'expression, une chaleur de pensée qui expliquent jusqu'à un certain point le succès qu'a trouvé son livre auprès d'innombrables lecteurs et cela malgré bien des obscurités de raisonnement ou des subtilités d'argumentation peu saisissables ou inintelligibles.

En effet, Henry George a la prétention, comme Karl Marx et Lassalle, de procéder par syllogismes. La prémisse de ces deux derniers adversaires du capitalisme industriel, nous l'avons vu, est la *loi d'airain* du salaire, déduite elle-même des définitions de Turgot et de Adam Smith : celle du réformateur américain est également une théorie empruntée à l'économie politique classique, la théorie de la rente. C'est à la rente du sol qu'il attribue le lamentable paupérisme qu'il montre dans des peinture enflammées, sévissant précisément là où l'industrie a développé ses merveilles, la civilisation décuplé les richesses du petit nombre.

« Le XIXe siècle, écrit M. George dans son chapitre *le Problème*, a été marqué par un accroissement prodigieux de puissance productive de richesse... Au début de cette ère merveil-

leuse il était naturel de s'attendre et on s'attendait à ce que les inventions économisant le travail, diminueraient la peine et amélioreraient la condition de l'ouvrier : à ce que l'énorme accroissement de puissance productive de richesse ferait de la vraie pauvreté une chose de l'ancien temps ». — « Si, poursuit l'auteur, dans son style imagé dont nous tenons à citer un échantillon textuel, si un homme du siècle dernier, un Franklin ou un Priestley, avait vu, dans une vision, le bateau à vapeur prenant la place du bateau à voile, la locomotive celle de la voiture, la moissonneuse celle de la faucille, la batteuse celle du fléau ; s'il avait entendu le bruit des machines, qui, obéissant à la volonté humaine et satisfaisant les désirs humains, ont une puissance plus grande que celle de tous les hommes et de toutes les bêtes de somme réunis ; s'il avait vu les arbres des forêts transformés en bois travaillé, en portes, châssis, volets, boîtes ou barils, presque sans que la main de l'homme y ait contribué ; des machines fabriquer des bottes et des souliers en moins de temps qu'il n'en fallait à un savetier pour remettre une semelle ; s'il avait vu marteler à la vapeur les organes énormes des machines, les ancres puissantes des vaisseaux, ou découper délicatement des ressorts de montres, s'il avait vu le foret en

diamant creusant dans le cœur des rochers : s'il avait pu voir les moutons tués en Australie et mangés frais en Angleterre, l'ordre donné dans l'après-midi par le banquier de Londres, exécuté à San Francisco dans la matinée du même jour : certainement dans cette vision de l'imagination, il aurait aperçu ces esclaves du savoir prenant sur eux la malédiction traditionnelle, et ces muscles de fer et ces nerfs d'acier faisant de la vie du plus pauvre ouvrier un jour de fête [1], dans lequel chaque grande qualité, chaque noble tendance se développait librement... » — A ce tableau des espérances légitimes l'auteur oppose la réalité sociale telle qu'elle apparaît en cette fin de siècle. On a, dit-il, éprouvé désappointement sur désappointement ; découverte après découverte, invention après invention n'ont pas allégé le fardeau de ceux qui ont besoin de repos, ni apporté l'abondance aux malheureux... La misère existe partout... Dans les pays qui entretiennent de grandes armées, et dans ceux où ces fortes armées ne sont que nominales : dans les contrées « où des tarifs protecteurs

1. Un poète ancien avait dit au sujet du moulin à eau : « Esclaves qui faites tourner la meule, épargnez vos mains et dormez en paix... La besogne est faite par les Naïades... Elles bondissent sur la roue qui tourne... Jouissons, sans travailler, des bienfaits de la déesse. » (*Anthologie*, *IX*, *418*.

entravent stupidement et ruinent le commerce », et là où le commerce est à peu près libre; chez les nations soumises à un pouvoir autocratique et chez celles où la puissance politique est entièrement aux mains du peuple; dans les pays doués d'une circulation métallique, comme dans ceux voués à la monnaie de papier. Bien plus, elle augmente là où le progrès matériel s'accroît, et à mesure que la richesse augmente. Nous trouvons la pauvreté la plus extrême, la lutte pour l'existence sous sa forme la plus rude dans les vieux pays, qui possèdent les moyens d'échange et de production les plus développés, les plus importantes accumulations de richesses. Là, l'augmentation de misère ne peut se produire, car elle a atteint ses dernières limites. « Lorsque la classe inférieure vit à peine, il lui est impossible de descendre plus bas, car faire un pas de plus dans ce cas c'est faire un pas hors de l'existence. » Mais transportons-nous, continue l'auteur, dans une de ces jeunes communautés où la race vigoureuse des Anglo-Saxons marche à pas de géants dans la voie du progrès. Tant que le mécanisme de la production et de l'échange est grossier et rudimentaire, tant que la richesse n'est pas assez grande pour permettre à une classe de vivre oisive et dans le luxe, tant que les meilleures maisons ne sont que des chau-

mières faites de troncs d'arbres ou des tentes de toile, vous n'y trouverez pas d'opulence, mais aussi pas de mendiants. Personne n'y a la vie facile ni large, mais chacun peut y vivre, et pourvu qu'on soit capable de travailler et qu'on en ait la volonté, on n'est pas exposé à manquer du nécessaire.

Suivons cette jeune communauté dans son développement. Elle a atteint ce qu'on appelle l'état de pleine civilisation ; la population a augmenté, le travail a été organisé, utilisé scientifiquement, l'échange avec les autres centres de population établi par les moyens les plus perfectionnés. Que constate-t-on ? Un paupérisme lamentable. Pour quelques-uns la vie s'offre infiniment plus opulente et plus large; mais d'autres gagnent malaisément de quoi vivre au jour le jour. « Le vagabond a suivi la locomotive, les maisons de refuge et les prisons sont des marques aussi sûres du progrès matériel que les demeures coûteuses, les riches magasins, les églises splendides. Dans les rues éclairées par le gaz et surveillées par des sergents de ville, les mendiants attendent les passants, et à l'ombre du collège, de la bibliothèque, du musée, s'assemblent les Huns hideux et les farouches Vandales dont Macaulay a prophétisé la venue. »

Quelques lignes plus loin M. George compare

la civilisation à un énorme coin qu'on enfoncerait non sous la société de façon à la soulever et à l'élever tout entière, mais à travers la société. Dans ce travail de dislocation ceux qui sont au-dessus du point de séparation montent, mais ceux qui sont au-dessous sont précipités dans les abîmes.

C'est ainsi que M. George pose ce qu'il appelle « le problème ». Nous avons tenu à montrer avec quelle vivacité de termes bien souvent voisine du paradoxe, l'auteur en définit les données. Nul ne contestera la chaleur de cœur qui l'inspire, ni sa profonde et légitime commisération pour cette fraction trop considérable de l'humanité que les progrès de l'industrie ont encore d'une façon générale laissée dans un regrettable état de souffrance. Mais l'observateur impartial devra nier la vérité d'un grand nombre des traits du tableau décourageant que trace l'auteur américain.

Quelques-uns des faits qu'il allègue s'expliquent d'eux-mêmes : que la misère soit moins saisissante pour l'œil du philanthrope au milieu de populations clairsemées dans de vastes étendues que dans les grands centres industriels, parmi les agglomérations urbaines formées de milliers ou de millions d'hommes, rien n'est plus naturel et il ne faut pas en conclure qu'elle soit

moins profonde. Les hôpitaux ou les prisons ne peuvent pas choquer la vue là où ils n'existent pas, et leur absence n'empêche pas qu'il y ait des voleurs ou des malades. C'est d'ailleurs un paradoxe de dire que là où la civilisation est à l'état rudimentaire il se trouve moins de riches mais aussi moins de pauvres. L'antiquité entière protesterait contre cette allégation. De nos jours même, les récits des voyageurs dans les parties les plus reculées de l'Asie ou de l'Afrique fermées encore à la civilisation européenne, y dépeignent l'espèce humaine privée des objets les plus nécessaires, succombant aux famines, aux épidémies, aux catastrophes de tout genre.

Il semble, en outre, que M. George n'ait choisi les exemples favorables à sa thèse que dans un coin privilégié du monde, dans certaines régions de l'Amérique du Nord particulièrement douées par la nature, riches en produits de toute provenance, agricoles et métallurgiques. Les premiers Européens qui se sont emparés de ces contrées fortunées ont pu, tant qu'ils étaient peu nombreux, se partager, moyennant un très faible effort, des richesses considérables, et tant que le succès n'avait pas attiré le flot des concurrents ils ont dû jouir en effet d'une prospérité incomparable. Tel a été le cas pour la Californie et pour les États de l'Ouest de l'Amérique, que

M. H. George connaît spécialement, où une grande partie de son existence s'est écoulée ; mais juger du monde par San Francisco ou par le sol, vierge il y a quelques dizaines d'années, de tel district agricole du Far-West, c'est conclure trop vite du particulier au général.

Quoi qu'il en soit, et sans insister sur une réfutation qui nous entraînerait trop loin, revenons à la thèse de M. H. George, et suivons-en le développement. Avant de fournir lui-même une explication du désaccord qu'il signale entre les progrès de la civilisation et l'état de dénuement des classes les plus pauvres, l'auteur passe en revue, pour y chercher des lumières sur le sujet qui l'occupe, les théories fondamentales sur lesquelles l'économie politique base son analyse des phénomènes de la répartition des richesses. La première qu'il rencontre est la théorie des salaires.

Comme beaucoup d'écrivains contemporains, le réformateur américain repousse nettement la théorie classique du *fonds des salaires*, d'où d'ingénieux dialecticiens ont tiré la *loi d'airain* qui réduit la rémunération du travailleur à ce qui lui est nécessaire pour subsister. Nous ne nous étendrons pas sur la portion de la démonstration où M. H. George, reprenant des arguments déjà présentés au public par d'autres auteurs,

montre dans le *Wages fund* de Mac Culloch et de S. Mill une chimère ou une logomachie. Nous insisterons davantage sur les développements qu'il fournit à l'appui de la partie affirmative de sa thèse, à savoir que les salaires proviennent non du capital, mais du produit élaboré par le travail. On verra plus loin quelle importance cette proposition a pour l'ensemble de son système. Au premier abord le lecteur est surpris de l'ampleur de l'argumentation que l'auteur consacre à démontrer une proposition qui semble purement théorique et dont les conséquences pratiques ne s'aperçoivent pas immédiatement.

Adam Smith avait dit dans une phrase qui a été bien souvent exploitée par les socialistes : « Le produit du travail constitue la récompense naturelle ou le salaire. Dans cet état primitif qui précède l'appropriation des terres et l'accumulation des capitaux, le produit entier du travail appartient à l'ouvrier. Il n'a ni propriétaire ni maître avec qui il doive partager. » Cette vérité incontestable en principe n'a pas grande portée dans la pratique. Pour que le cas prévu par le philosophe écossais se réalisât, c'est-à-dire, pour que l'ouvrier jouît directement du produit intégral de son salaire, il faudrait supposer le monde dépourvu non seulement de capitaux appropriés, mais de toute division du

travail. En effet dès que vous admettez l'existence d'opérations fractionnées et en quelque sorte parallèles, ayant pour but la création simultanée d'un produit collectif, la question se pose tout autrement que ne l'établit Smith et d'après lui H. George. Supposez dans l'état de division du travail, chaque ouvrier se payant directement sur le résultat de son propre effort manuel : il lui restera des fragments d'objets de consommation absolument inutilisables et par conséquent sans valeur : c'est l'échange seul qui donne à ces fragments leur utilité en les complétant l'un par l'autre. Le débat s'élève donc immédiatement entre ceux qui possèdent ces utilités isolées, pour fixer leur prix de troc. Celles qui sont le plus voisines de l'achèvement qui les rendra propres à la consommation immédiate ont un marché plus large que celles qui nécessitent de longues opérations complémentaires avant de répondre aux besoins des hommes : le capitaliste est précisément celui qui a accumulé un certain nombre de ces objets immédiatement ou presque immédiatement consommables et qui cherche à les vendre à ceux qui ne les possèdent pas. Il recueille en échange les résultats partiels de la production, et en les aggrégeant, il reconstitue son stock d'objets de consommation, pour recommencer indéfiniment cette série d'opéra-

tions. Ce n est qu'en analysant dans ces termes le rôle du travail et du capital qu'on arrive à bien comprendre leurs fonctions réciproques. H. George ne procède pas ainsi : il s'évertue à prouver — ce qui est indéniable — que si le travail ne produisait pas de richesse, il ne recueillerait pas de salaire, et que la richesse qu'il produit lui est due. Mais sous quelle forme ? Toute la question est là. Si c'est sous la forme même où il l'a produite, dans l'état de division du travail qui est la règle fondamentale de l'industrie civilisée, l'ouvrier ne toucherait que des objets impossibles à consommer ou à échanger, une ébauche d'organe de machine ou de vêtement, ou des aliments qui ne se garderaient pas. Au premier abord H. George semble ne tenir aucun compte de cette distinction à établir entre les différentes formes du salaire que doit toucher l'ouvrier. Pour lui tout est équivalent. Si le patron paye en argent au lieu de livrer le produit lui-même à l'ouvrier, pourquoi le fait-il ? Évidemment, dit-il, parce qu'il est sûr qu'en gardant le produit pour lui, il en retrouvera facilement la représentation en argent. « Les îles Farallone, écrit-il, au large de la baie de San Francisco, sont très fréquentées par les oiseaux de mer qui viennent y couver leurs œufs : une compagnie qui possède ces îles emploie des

hommes à chercher les œufs. Ces hommes pourraient être payés par un nombre d'œufs trouvés par eux... Mais les oiseaux sont si peu sauvages et si nombreux qu'on peut récolter un grand nombre d'œufs avec un travail fixe, de sorte que la compagnie trouve plus simple de donner aux hommes qu'elle emploie des salaires fixes... Cette transaction n'a-t-elle pas en somme le même résultat que si les salaires fixes au lieu d'être payés en argent l'étaient avec une quantité d'œufs ramassés ayant une valeur équivalente ? »

L'économiste américain tire de ce singulier raisonnement les conclusions les plus surprenantes sur le véritable rôle du capital. Il a cru prouver qu'il n'est pas nécessaire pour faire des avances au travail : et cependant, dans la plupart des cas, la pratique indique qu'il est indispensable. A quoi sert-il donc, dit l'auteur? Voici son objet : « Si, écrit-il, je coupe des bois et paye mes ouvriers en leur livrant une portion de bois coupé, je n'ai pas besoin de capital pour payer leurs salaires. Si même je puis échanger immédiatement le bois coupé contre de l'argent, il me sera possible de payer mes ouvriers en argent, sans capital préalable... C'est seulement quand je ne peux faire cet échange ou un échange aussi avantageux que je le désire,

à moins d'avoir amassé une grande quantité de bois, que j'ai besoin de capital, et il est évident dans ce cas que j'ai besoin de capital non pour payer les salaires de mes ouvriers, mais pour accumuler une grande quantité de bois. Il en est de même si je creuse un tunnel. Si les ouvriers étaient payés en tunnel (ce qui pourrait facilement se faire en les payant avec les actions de la compagnie), aucun capital ne serait nécessaire pour le payement des salaires. C'est seulement *lorsque les entrepreneurs désirent accumuler du travail sous forme de tunnel qu'ils ont besoin de capital...* » Et la conclusion de l'auteur résume ses vues sur le capital : « Ce n'est jamais parce qu'il fait travailler que le producteur a besoin de capital, mais bien parce qu'il vend ou accumule les produits du travail ou spécule dessus. Tel est en général le cas pour tous les patrons. »

C'est, on le verra, de cette singulière logomachie que l'écrivain américain extrait une bonne partie des arguments sur lesquels il fonde sa critique de la répartition actuelle des richesses et notamment du domaine foncier. Avant d'examiner la valeur de ces arguments, il nous faut encore dire un mot des idées de l'auteur sur la loi de la rente et la loi de la population, idées qui jouent un rôle essentiel dans sa doctrine économique.

L'auteur, et c'est la clef de toute sa théorie, aperçoit les fruits de la production se partageant inévitablement et exclusivement entre trois facteurs : la terre (qui comprend, suivant sa définition, toutes les forces ou ressources naturelles), le capital (qui est la richesse épargnée pour produire une richesse plus grande, outillage, matières destinées à une transformation industrielle ultérieure), et le travail. Dans ce partage à trois, ce qui va à l'un est pris à l'autre, et l'essentiel pour déterminer quelle sera la part d'une des parties prenantes est de fixer quelle sera celle de ses deux compétiteurs.

Or H. George croit pouvoir le démontrer par des arguments très subtils, et dans le détail desquels il ne nous est pas loisible d'entrer ici : contrairement aux assertions de la presque totalité des économistes, le capital, en ce qui concerne sa part de rétribution, suit le sort du travail; au lieu de procéder par tendances antagonistes, comme on le croit trop souvent, comme le disait formellement Ricardo, les salaires et l'intérêt haussent et baissent par un mouvement simultané et dans le même sens : il existe entre eux une loi d'équilibre telle que l'ascension des uns entraîne l'élévation de l'autre. De cette façon, le problème de la répartition se trouve simplifié : là où il semblait exister trois copartageants, ayant

chacun leur lot à réclamer au détriment des deux autres, il ne s'en trouve plus que deux : d'un côté les détenteurs de la terre; de l'autre ceux qui, pour produire à l'aide de leurs capitaux ou de leurs bras, ont également besoin de la terre. Or ici apparaît l'influence souveraine du phénomène de la rente et voici comment elle intervient pour régler les conditions du travail et de la production. D'après la définition même de Ricardo, le produit du sol devra se diviser en deux portions : l'une qui va au capital et au travail employés à féconder la terre et à l'exploiter, l'autre à la rente. Tout ce que prendra celle-ci sera enlevé aux deux autres facteurs de la production. Dans quel cas le travailleur recueillera-t-il donc le maximum de ce qu'il peut tirer de son labeur, ce produit intégral dont parlait Smith? Évidemment dans le cas où le revenu lui reviendra entièrement, où la rente sera nulle, c'est-à-dire, étant donnée l'organisation économique actuelle, lorsque la terre sera tout à fait défectueuse et bonne tout au plus à assurer la subsistance quotidienne de ceux qui la cultivent. C'est le rapport de ces terres inférieures qui servira de norme à tous les salaires, non seulement agricoles, mais industriels : car d'après la règle du moindre effort qui est le principe de toute concurrence, base elle-même de toute loi économique, le résultat de la

compétition générale de ceux qui recherchent les salaires, est que chaque travailleur prendra naturellement le genre d'occupation qui pour le moindre travail rapportera la plus forte rémunération. Or, celle-ci se réalise lorsque le travailleur n'a pas de « propriétaire avec qui partager », lorsque nul prélèvement n'est opéré sur sa rétribution au profit d'un tiers : mais dans ce cas, nous venons de le voir, le fonds qu'exploite le salarié n'est propre qu'à assurer misérablement son existence.

Quels sont les termes, dit H. George, dans lesquels un homme pourra en louer d'autres pour travailler pour lui? Ces conditions seront fixées par ce que pourraient faire ces hommes s'ils travaillaient pour eux. Le principe qui empêchera le patron de donner plus que ce qui est nécessaire, l'empêchera aussi de donner moins : si les ouvriers demandent plus, la compétition d'autres ouvriers les empêchera d'avoir du travail. Si le patron offre moins, personne n'acceptera ses conditions puisque le résultat obtenu serait meilleur si l'on travaillait pour soi. Telle est la loi fondamentale des salaires, des salaires industriels aussi bien qu'agricoles, en vertu de la loi de compétition. On peut dire d'une façon générale que les salaires dépendent de la limite de production, ou du produit que peut obtenir le travail au

pointle plus élevé de productivité naturelle qui lui est ouvert sans qu'il ait une rente à payer. Et l'auteur, avec une grande rigueur apparente, résume sa théorie dans les quatre propositions suivantes :

1° Là où la terre est libre, et le travail non aidé par le capital, le produit entier va au travail comme salaire ;

2° Là où la terre est libre et le travail aidé par le capital, le salaire sera formé du produit entier moins la part nécessaire pour encourager l'accumulation du capital ;

3° Là où la terre devient propriété et où naît la rente, les salaires seront fixés par ce que le travail pourra réaliser sur les terres les meilleures qui lui seront laissées sans rente à payer ;

4° Là où les forces et subsistances naturelles sont toutes propriété de quelqu'un, les salaires seront forcés par la compétition entre les ouvriers d'atteindre le minimum avec lequel les ouvriers consentiront à vivre.

Le lecteur est ainsi ramené par une longue série de démonstrations à la conclusion que certains disciples ou interprètes de Ricardo déduisaient du simple rapprochement des lois de progression de la population et de celle de la rente. Mais Heury George tient à laisser dans l'ombre la loi de la population et à tout rejeter sur la rente. Il ne peut admettre que le mal social provienne

d'autre causes que d'erreurs sociales ; il s'évertue à démontrer les méprises de fait commises par ceux qui ont adopté les idées pessimistes de l'auteur de l'*Essai sur la population* touchant la multiplication de l'espèce.

Au premier abord cependant il semble incontestable que la théorie de Ricardo s'appuie sur un postulat, à savoir que les terres pauvres soient mises en culture à un certain moment de façon à déterminer le point de départ de la rente : or elles ne le seraient pas si l'accroissement perpétuel de la population et l'épuisement constant des terres anciennes ne forçaient les générations à s'adresser sans cesse à de nouvelles sources de subsistances. Il faut, pour que la rente prenne naissance et se développe, que le flot des consommateurs monte plus vite que celui des objets de consommation : et c'était bien en effet la conclusion en même temps que le point de départ de Ricardo qui montrait le propriétaire foncier s'enrichissant au détriment de la masse des êtres humains toujours plus pressés contre la barrière des subsistances et dépendant plus étroitement des possesseurs des terres, pour se procurer les aliments.

H. George accepte cette conclusion de Ricardo, mais il cherche à la déduire de faits différents de ceux qu'envisageait l'économiste anglais. Pour

lui la loi de Malthus qui ouvre des vues pessimistes sur les rapports de l'homme et de l'univers est inadmissible : et il essaye de le montrer par des arguments dont quelques uns sont ingénieux ou spirituels[1] : celle du *diminishing return*, ou revenu proportionnel décroissant des terres à mesure que la culture en épuise la fertilité, par laquelle les adeptes de l'école anglaise ont encore aggravé les conséquences prévues par les premiers maîtres, doit être également repoussée. C'est dans des faits sociaux qu'il faut chercher la source des injustices sociales et c'est par des arrangements sociaux qu'on pourra les réparer. La croissance rapide de la population dénoncée par la plupart des économistes comme la cause de maux funestes a bien une influence capitale sur l'ensemble des phénomènes économiques, mais cette influence n'est pas du tout celle qu'a indiquée l'école. Elle

1. Par exemple cette réflexion à propos du raisonnement de Malthus sur la progression géométrique de la population : « Si Adam avait eu un esprit calculateur, que se serait-il imaginé en voyant la croissance de son premier enfant, dans les premiers mois de son existence ? Du fait, qu'à sa naissance l'enfant pesait dix livres, et huit mois après vingt livres, Adam aurait pu chiffrer un résultat aussi frappant que celui de Malthus; c'est-à-dire qu'à dix ans son enfant devra peser autant qu'un bœuf, à douze autant qu'un éléphant, et à trente dans les environs de 175,716,339,548 tonnes. »

réside dans l'effet que produit la condensation de la population sur l'efficacité du travail, sur la force de production de la richesse. Or cet effet est bienfaisant : le nombre croissant des bras augmente la plus grande productivité. Une opération industrielle faite à la fois par cent ouvriers se réalise dans des conditions beaucoup plus économiques que si le centième partie du produit devait être créée par un ouvrier travaillant seul : par exemple si cent mille épingles produites par cent travailleurs rapprochés dans une usine et organisés industriellement, exigent pour leur fabrication un certain nombre d'heures, mille épingles ne pourront être créées dans le même nombre d'heures par un ouvrier unique. C'est ce que l'auteur résume dans cette proposition qui, dans certaines limites, est juste : « Un nombre plus grand d'individus produira toujours une somme proportionnelle plus grande de richesses et fournira de quoi satisfaire plus complètement à leurs besoins, que ne le ferait un petit nombre. »

Donc à mesure que la population s'agglomère et permet un meilleur agencement de la production, le salaire du travailleur, au lieu de diminuer devrait s'accroître dans la même proportion que la force de production elle-même : si ce phénomène ne se réalise pas, si le phénomène contraire se présente trop souvent, si le paupérisme aug-

mente en même temps que croît la population, il faut en rechercher la cause dans une injustice sociale tenant aux lois de la distribution, c'est-à-dire au régime de la propriété telle qu'elle est constituée, et le remède consistera dans une transformation radicale de ce système de propriété. En quoi consistera cette transformation ?

LA NATIONALISATION DU SOL. — L'IMPOT UNIQUE.

Les systèmes qu'on peut opposer au régime actuel de la propriété foncière se divisent en somme en deux catégories : ou bien la propriété foncière attribuée à chaque être humain dans des proportions égales, avec des revisions fréquentes et périodiques : ou bien la propriété collective [1]. Les véritables collectivistes, et parmi eux Henry George au premier rang, repoussent la première de ces solutions avec autant de vivacité que le système actuel : ils sont ennemis déclarés des mesures de restriction apportées par la législation de plusieurs États, ou proposées par certains réformateurs, à la liberté d'acquérir et de posséder des terres. Toute mesure ayant pour but de diviser artificiellement la propriété est, disent-ils, contraire au mouvement naturel des choses qui, en

1. P. Leroy-Beaulieu : *Essai sur la répartition des richesses*, p. 63.

agriculture comme dans l'industrie, tend à la concentration et par suite à la meilleure utilisation des moyens de production. Les faits ne manquent pas à l'appui de la thèse ainsi formulée : en Angleterre et en Irlande, les petites fermes ont été fondues en grandes fermes ; aux États-Unis il en a été de même : dans les nouveaux États l'étendue des cultures va toujours croissant [1]. En Californie, il y a des fermes de cinq, dix, vingt, quarante et soixante mille acres ; la ferme modèle de Dakota comprend cent mille acres. Réprimer cette tendance de l'agriculture à se modeler sur l'exemple de la grande industrie, à se prêter à l'application d'un vaste outillage, ne serait-ce pas diminuer la puissance de production de la terre et par suite la somme de richesse qu'elle fournit aux hommes [2] ?

Il ne faut donc pas limiter ni diviser la propriété

1. Les socialistes voient déjà la propriété, à mesure qu'elle s'accroît en étendue, s'immobilisant aux mains de vastes sociétés de capitaux, « ce qui arrivera, si une action sociale énergique n'intervient pas : c'est la monopolisation de la propriété entre les mains d'une rapace et impitoyable oligarchie financière, déjà maîtresse du crédit, du commerce, de l'industrie et des voies de communications. » (B. Malon, *Socialisme intégral*, p. 297.) Exemple : les achats faits en Amérique sur une vaste échelle par des sociétés anonymes.

2. A ce tableau des avantages de la grande propriété Henry George et ses imitateurs devraient, pour être impartiaux, opposer celui des bienfaits qu'on attribue généra-

individuelle, mais arriver à la rendre vraiment collective : qu'est-ce cependant que la propriété

lement à la propriété divisée. (V. entre autres l'excellent ouvrage de M. de Foville, *le Morcellement*, et le rapport de M. de Laveleye sur *l'Agriculture dans les Flandres.*) Mais c'est un côté de la question qui gêne les ennemis de la propriété : s'il était démontré que le partage du domaine foncier, tel qu'il existe en France par exemple, atténue en grande partie certains inconvénients ou certaines injustices de la propriété individuelle, les adversaires de l'ordre social actuel seraient affaiblis dans leurs attaques ; aussi glissent-ils en général sur la question de la petite propriété. Ils n'accordent que quelques lignes aux exemples tirés de la France et de la Belgique. Pour bien apprécier l'effet de la division des terres dans ces contrées, il faudrait avant tout, suivant eux, analyser soigneusement ce qui doit être attribué à des causes autres que le système foncier : ainsi la lenteur de l'accroissement de la population, ou le développement des moyens de production peut modérer considérablement la progression du prix de la rente du sol et par suite maintenir l'aisance relative des classes pauvres. D'ailleurs, cette aisance même quelle est-elle? Les populations rurales ont des habitudes d'économie et presque de privations qui dans d'autres pays seraient jugées l'équivalent de la misère : leur prospérité est beaucoup plus apparente que réelle et cache des maux profonds. Quant à la condition des travailleurs non propriétaires, elle se trouve, là où la division de la terre est la plus grande, pire qu'en Angleterre, et le morcellement même de la propriété rend leur situation plus désespérée : ils sont victimes d'une injustice qui, profitant à plus de personnes, a moins de chance d'être déracinée. La grande masse de la nation, intéressée au maintien d'un abus, ne réclame pas contre le principe qui en est la source : il s'établit une sorte de ligue tacite entre les propriétaires,

collective ? Sous ce mot il est nécessaire encore de distinguer bien des formes de propriété : pour les uns la propriété collective est simplement la propriété familiale ou tout au plus communale, analogue à ces communautés de village ou de famille sur lesquelles récemment un certain nombre de publicistes ont avec insistance attiré l'attention [1]. Faits historiques anciens, ou réali-

même quand les possesseurs de quelques ares sont écrasés par les détenteurs des vastes domaines. De la sorte, la répartition d'un certain nombre de petites propriétés parmi les paysans forme une espèce de rempart, de sauvegarde pour les grands propriétaires : elle retarde les mesures efficaces et radicales et consolide le système injuste existant. A ce point de vue les réformateurs la repoussent nettement : ils préfèrent la propriété anglaise avec ses abus criants : ces abus eux-mêmes sont pour eux pleins d'espérance. Ils mûrissent la réforme radicale appelée par tant de vœux, la révolution destinée à remplacer les misères de la propriété individuelle par les bienfaits de la propriété collective.

1. Voir Laveleye, *De la propriété et de ses formes primitives*; 2e éd.; — Viollet, Biblioth. de l'École des chartes, 1872 : *le Caractère collectif des premières propriétés immobilières*; — S. Maine, *Villages Communities in the East and the West*; — les publications du *Cobden-Club*, notamment *The Agricultural Community of the middle ages*; — celles de l'*Université d'Hopkins* sur le même sujet; — Belot, *Nantucket*; — Aucoc, *la Question des propriétés primitives*.

Le regretté M. Fustel de Coulanges, s'est attaché à réfuter, dans la *Revue des questions historiques* (juillet 1889), plusieurs assertions des auteurs favorables à la propriété collective historique. V. aussi Th. Reinach, *le Collectivisme*

tés contemporaines surnageant d'un antique état de choses, comme par exemple le *mir* russe ou l'*allmend* suisse, de brillants écrivains ont étudié en grand détail ces types particuliers de propriété et leur ont voué une admiration qui ne nous paraît pas toujours justifiée par les faits. En tout cas, cette première forme de la propriété dite collective n'est en somme que la propriété individuelle un peu étendue et ne satisfait pas aux conditions du programme posé par les modernes réformateurs agraires. Il s'agit pour ceux-ci d'un régime de collectivité bien plus réel et plus vaste, sinon tous leurs arguments tomberaient; dans ces conditions divers systèmes s'offrent à l'étude et il faut choisir parmi eux. L'État devra-t-il devenir seul possesseur de la terre, revendiquant également le fonds et le revenu et se chargeant d'administrer l'un et de percevoir l'autre directement ? Ou bien, si l'État se borne à la possession du fonds, affermera-t-il le sol par lots aux plus offrants, pour une période plus ou moins longue ? Dans ce der-

des Grecs de Lipari (*Revue des Études grecques*, mars 1889).

M. Leroy-Beaulieu a fait la critique du *mir*, de l'*allmend*, de la propriété collective de Java, etc., dans son bel ouvrage sur *le Collectivisme*.

Voir sur la décadence du *mir* : Kovalewsky, *Tableau de l'évolution de la famille et de la propriété* (Stockholm, 1890) derniers chapitres; et Anatole Leroy-Beaulieu, *l'Empire des tsars*.

nier cas les terres seront-elles confiées à des fermiers individuels, l'État se contentant de percevoir les fermages et de remettre les domaines en location à l'expiration des baux, — ou bien seront-elles gérées exclusivement par des associations coopératives ? Chacun de ces systèmes a été préconisé et défendu par un certain nombre de partisans, par Colins, par Russel Wallace, par Schaeffle, par C. de Paepe, A. de Potter et bien d'autres. En Angleterre, James Mill et son illustre fils John Stuart Mill, reculant devant les difficultés que soulevaient des tentatives si vastes, se sont bornés, on le sait, à demander de *nationaliser*, au profit de la communauté, la plus-value des terres provenant d'une cause autre que les améliorations apportées au bien foncier par le propriétaire, ce qui a été appelé *the unearned increment*[1].

1. Voir l'analyse de ces différents systèmes, dans Leroy-Beaulieu, *le Collectivisme*, ch. x et Ch. Gide, *De quelques doctrines nouvelles sur la propriété foncière* (*Journal des économistes*, mai 1883). M. Gide, a proposé, envisageant surtout l'avenir, et en exprimant certaines réserves, une combinaison qui consisterait à faire racheter *ferme* par l'État, *livrable* dans quatre-vingt-dix-neuf ans, tout le domaine foncier. « L'État offrirait, dit-il, à chaque propriétaire d'échanger son titre de propriété actuelle contre une concession valable pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, moyennant une indemnité amiable qui serait probablement minime, car, comme une durée de quatre-vint-dix-neuf ans équivaut pour chacun de nous à la perpétuité, le

« Le meilleur régime de propriété, a dit avec justesse M. Leroy-Beaulieu, est celui sous lequel la terre peut nourrir le mieux le plus d'habitants. » De ce point de vue on peut discuter avec quelque espoir de voir clair dans la question, les différents modes de possession et d'exploitation du sol, tenir compte des faits, des résultats de l'expérience, examiner par exemple si le désir de la sécurité et même de la perpétuité relative dans la possession, cet incomparable mobile de l'activité humaine, n'est pas sacrifié plus ou moins dans tous les systèmes de propriété collective, et si ce n'est pas là déjà un argument prépondérant en faveur de la propriété personnelle et qui suffit amplement à la justifier[1]. Les collectivistes se

prix touché par le propriétaire équivaudrait à un véritable don et il n'aurait pas lieu de se montrer exigeant. En admettant que la valeur totale de la propriété foncière en France soit de cent milliards, j'imagine que, dans ces conditions, l'État ne serait pas obligé de débourser plus d'un milliard pour en assurer la propriété à la société qui vivra à la fin du XXe siècle. » Un milliard c'est quelque chose et la fin du XXe siècle c'est bien loin. D'ailleurs, à moins de contrainte, et M. Gide n'en prévoit pas, rien ne prouve que les propriétaires seraient si modérés dans leurs prétentions. Enfin M. Gide remarque lui-même que ce projet prête à l'accusation d'immoralité, comme « spéculant sur l'imprévoyance des pères pour dépouiller leurs descendants ».

1. Aristote avait déjà (V. plus haut, p. 12), dans sa *Politique*, formulé nettement contre la propriété collective, le

placent sur un tout autre terrain : ils invoquent contre la propriété individuelle le principe de justice, et ils le font avec une éloquence passionnée qui, si elle émeut souvent le lecteur, ne le convainc pas toujours. Où commence et où finit l'injustice en fait de propriété ? La question n'est pas aussi simple que le disent et le répètent les réformateurs ; il nous apparaît même qu'elle n'est pas simple du tout. La planète terrestre est très inégalement fertile ou propice à l'habitat humain. La latitude, les conditions géologiques ou minéralogiques, la configuration ou les reliefs du sol, la proximité des fleuves, des mers, des côtes abordables, mille autres éléments font que tel continent, et dans ce continent, telle région, telle vallée, telle plaine est extraordinairement favorisée au point de vue de la production, tandis que d'autres sont singulièrement stériles ou se prêtent mal à l'exploitation agricole ou industrielle. Qui devra profiter de cette supériorité naturelle de certaines fractions du globe? A quel groupe de population faudra-t-il attribuer les

grief que « chacun porte très peu de sollicitude aux propriétés communes... » — « Chacun, ajoutait-il, songe vivement à ses intérêts particuliers et beaucoup moins aux intérêts généraux, si ce n'est en ce qui le touche personnellement : quant au reste on s'en remet volontiers aux soins d'autrui. »

avantages qu'elle procure? A la commune, à la province, à la nation, qui ne sont en somme dans l'agglomérat social que des cadres artificiels? Pourquoi les groupes proches de ceux qui posséderont les Eldorados favorisés par la nature ne demanderaient-ils pas leur part de richesse? Et par quel argument leur prouver qu'ils ne sont pas lésés dans leur droit d'habitants de la planète, en voyant leurs voisins posséder des trésors gratuits qui leur sont à eux refusés? Est-ce le privilège du premier occupant qu'on leur opposera? Est-il plus légitime pour une tribu ou pour un peuple que pour un individu? N'est-ce pas le hasard, ou le plus souvent la force sanctionnée par la simple prescription — ce succès ou parfois ce forfait longtemps heureux, comme on l'a appelée — qui a permis au groupe actuellement propriétaire de la province privilégiée de dire comme l'homme hardi visé par Rousseau : « Ceci est à moi », et de l'entourer sinon d'un fossé, du moins d'une frontière défendue par les lois et au besoin par les armes? Et en quoi ce qui est acte condamnable provenant de l'unité, devient-il respectable commis par plusieurs et profitant à plusieurs au détriment du plus grand nombre?

Les collectivistes passent rapidement par-dessus cette objection pourtant capitale : sans y insister davantage malgré sa gravité, examinons avec eux

les moyens pratiques qu'ils proposent à titre de réformes et en première ligne le procédé de H. George qui se distingue par sa simplicité, on pourrait dire par sa brutalité. Un défaut commun, selon H. George, à la plupart de ceux qui ont formulé des remèdes à la situation actuelle, a été de vouloir donner une compensation aux propriétaires. Il ne comprend pas que des hommes comme Herbert Spencer ou Stuart Mill aient attaché tant d'importance à « la question de compensation ». Pour lui cette question est toute tranchée : le droit à la compensation n'existe pas et on comprend dès lors quelle simplification en résulte dans tout le système. Stuart Mill avait dit : « La terre de tout pays appartient au peuple de ce pays : les individus appelés propriétaires n'ont, au point de vue de la morale et de la justice, aucun droit à autre chose qu'à la rente ou à une compensation pour sa valeur de rente ». — « Si la terre d'un pays, s'écrie M. George, appartient au peuple de ce pays, quel droit ont à la rente les individus propriétaires? pourquoi le peuple payerait-il la rente de ce qui lui appartient? » Herbert Spencer avait écrit : « Si nous étions encore en présence de ceux qui ont originellement volé leur héritage à la race humaine, nous pourrions en finir rapidement ». — « Pourquoi n'en finirions-nous pas aussi rapidement

aujourd'hui? réplique H. George. Ce vol n'est pas comme le vol d'un cheval ou d'une somme d'argent qui cesse avec l'acte. C'est un vol continu, de chaque jour, de chaque heure... Ce n'est pas simplement un vol dans le passé, c'est un vol dans le présent, un vol qui prive de leur droit de naissance les enfants qui viennent maintenant au monde[1]. »

1. « Vol qui pèsera de plus en plus lourdement sur les nouveaux venus de la race humaine : car, dit M. George, dans l'humanité les besoins croissent d'une façon indéfinie. La richesse créée crée chez ceux qui la possèdent un nouvel appétit de richesse. Or la terre est la base des satisfactions qu'elle procure : donc elle sera toujours plus recherchée, en supposant même que la population reste stationnaire, et contribuera par la relation connue entre les salaires et la rente au maintien ou à l'accroissement du paupérisme. « Si les inventions économisant le travail se poursuivaient jusqu'à ce qu'on ait atteint la perfection, les salaires et l'intérêt ne seraient rien, la rente prendrait tout. Quelque peu considérable que pût être la population en dehors des propriétaires, elle serait à la merci de ceux-ci ; elle ne subsisterait que pour leur amusement ou par leur bonté. » C'est là un « point de perfection » bien éloigné, vers lequel cependant tend chaque jour plus fortement le progrès de l'invention ; à preuve, la dépopulation des comtés agricoles de la Grande-Bretagne et de l'Écosse transformés en grandes fermes, en herbages ou en chasses, et les immenses exploitations nouvelles de la Californie ou du Dakota. « Là on peut parcourir des milles et des milles à travers les blés ondulants sans voir une habitation humaine ; le but final vers lequel se hâte le monde civilisé est presque atteint. La charrue à vapeur, la moissonneuse méca-

Donc les propriétaires actuels n'ont droit à aucune compensation pour la rente : les amélio-

nique, sont en train de créer dans le monde moderne des *latifundia* du genre de ceux de l'ancienne Italie. »

Les améliorations générales dans le gouvernement, les mœurs, l'éducation ont le même effet que les progrès de l'invention industrielle : les bénéfices de la civilisation sont monopolisés par les propriétaires fonciers. Exemple : « Le libre-échange a considérablement accru la richesse de l'Angleterre ; y a-t-il diminué le paupérisme ?... Si les administrations corrompues des grandes cités américaines devenaient des modèles de pureté et d'économie, cette révolution aurait simplement pour effet d'augmenter la valeur de la propriété foncière, et non d'élever les salaires ou l'intérêt. » Aussi les prolétaires sont-ils enclins à regarder les prodigalités ou même les dilapidations des pouvoirs publics d'un œil indulgent. Ils ont l'idée que ce sont là « de bonnes choses qui donnent du travail aux ouvriers » ou « mettent l'argent en circulation »...

La spéculation agit, elle aussi, sur la rente d'une façon déplorable pour les non-propriétaires. C'est une lourde aggravation qu'il faut encore signaler. On a admis jusqu'ici que la limite de culture coïncide toujours avec la limite nécessaire de culture, c'est-à-dire que la culture s'étend à des points moins productifs, seulement lorsque et parce que les forces et substances naturelles des terrains plus productifs ont été pleinement utilisées. Dans les communautés qui progressent rapidement, l'attente de prix plus élevés pour la rente de la terre produit l'effet d'une ligue entre les propriétaires fonciers, qui aurait pour but de retirer des terres de la culture, et de forcer ainsi la limite de culture à descendre plus bas que ne le réclameraient les nécessités de la consommation. Aux États-Unis, où le domaine public possède cependant encore des terres disponibles considérables, cette influence est énorme.

rations apportées à leur terre par leur travail constituent seules un vrai titre de propriété.

« L'homme qui part des côtes Est pour chercher la limite de culture où il pourra avoir de la terre sans payer de rente, doit passer pendant longtemps par des fermes à moitié cultivées, ou traverser de grandes surfaces de terrain vierge, avant d'atteindre le point où la terre peut être obtenue sans avoir à acquitter de rente. La spéculation a acheté ces terres inoccupées dans l'attente d'un accroissement de valeur dans l'avenir. Quand notre homme s'arrêtera, il prendra, s'il le peut, plus de terre qu'il ne pourra en cultiver, pensant que bientôt cette terre aura gagné en valeur... ceux qui le suivent seront forcés d'aller plus loin que ne le demandent les nécessités de la production. » Le même phénomène se produit dans toute cité en voie de croissance, et là il prend des proportions encore plus saisissantes : qui ne connaît les spéculations extraordinaires faites dans les grandes villes à mesure qu'elles se développent, les accaparements de terrains, source des plus énormes fortunes du siècle, aussi bien en Europe qu'en Amérique? Qu'un homme avisé achète un morceau de terrain : il peut « se coucher sur ce terrain et y fumer sa pipe : il peut se promener tout autour comme le *lazarone* de Naples ou le *lepero* de Mexico, planer au-dessus en ballon, ou dormir au-dessous dans un trou. Sans remuer le doigt, sans ajouter un iota à la prospérité générale, dans dix ans il sera devenu riche : dans la cité nouvelle il y aura un palais pour lui ; » et l'auteur ajoute : « Il y aura aussi un hôpital pour le misérable non propriétaire. »

Chez les peuples nouveaux, dans les civilisations à l'état progressif, cette influence de la spéculation foncière s'exerce avec une intensité qu'on ne saurait exagérer et elle apporte rapidement aux jeunes continents les maladies sociales des vieilles nations : elle produit, ce qu'on voit souvent en Amérique, des vagabonds errant sur une terre

Encore faudra-t-il se borner à ce qui est bien réellement le résultat d'un effort personnel et ne pas confondre la plus-value provenant de cette source avec celle qui est due à des causes étrangères. La question, l'auteur ne se le dissimule pas, est délicate. La sécurité pour les améliorations, est, il l'avoue, indispensable au bon usage de la terre. Mais comment distinguer dans le revenu d'une terre ce qui doit être attribué à la rente proprement dite, à laquelle seule on a la prétention de toucher, et ce qui est le fruit du travail individuel? Le moyen proposé consiste à prendre la valeur vénale actuelle de la terre pour l'équivalent de la rente et à la confisquer purement et simplement par l'impôt foncier. « La valeur de la terre est créée par la croissance de la communauté. Donc la communauté peut la prendre tout entière sans diminuer aucunement le stimulant à l'amélioration ou à la production de la richesse ». « De cette façon, dit encore l'au-

vierge de culture sans pouvoir s'y fixer, puisqu'elle est monopolisée par de riches capitalistes qui la tiennent en réserve pour leurs spéculations; des bras inoccupés en quête de sol à labourer et qui doivent attendre le moment où des « accapareurs » voudront bien leur vendre les domaines qu'ils gardent en friche. N'est-ce pas ces « accapareurs » qu'Isaïe désignait déjà en s'écriant : « Malheur à ceux qui amassent champ sur champ, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de place, et qu'ils soient seuls maîtres du pays? »

teur, les propriétaires pourront, s'ils le veulent, conserver leur terre. — Nous leur laisserons l'enveloppe et nous prendrons l'amande. » Par quel moyen pratique? Ce n'est pas encore aussi simple qu'il paraît au premier abord[1].

Mais M. George est un théoricien : il ne s'étend guère sur les mesures d'exécution. Il semble supposer sans le dire explicitement, — et dans un volume de 500 pages il ne consacre à ce sujet que quelques lignes, ce qui est significatif, — qu'on établira facilement la valeur de la rente en se basant sur le prix de vente des terres nues, où le travail de l'homme ne se sera pas encore produit. Où se trouvent les terres de ce genre?

1. « Entre les deux facteurs de toute plus-value du sol, a écrit avec justesse M. Gide, la ligne de démarcation est plus ténue qu'un cheveu, et le législateur qui devra s'y tenir en équilibre, sans verser ni à droite ni à gauche, sera assurément plus embarrassé que le vrai croyant cherchant à franchir le pont en lame de sabre jeté sur l'abîme, qui doit, d'après le Coran, le conduire au paradis. Les difficultés que peut nous présenter à cette heure la péréquation de l'impôt foncier ne sont que jeux d'enfant à côté d'une semblable entreprise et non seulement le plus habile contrôleur des contributions directes n'y verrait goutte, mais encore on peut mettre au défi le propriétaire le plus intelligent et dont les comptes sont les mieux tenus, de faire entre ce qui est le produit du travail individuel et ce qui ne l'est point, le départ que nous venons d'indiquer. » (*De quelques nouvelles doctrines sur la propriété foncière*, p. 187; *Journal des économistes*, mai 1883.)

Peut-être dans quelque région reculée du Far-West américain. Mais dans le vieux monde et même dans la plus grande partie du nouveau rencontre-t-on beaucoup de domaines qui n'aient pas été touchés par la main humaine, défrichés, percés de routes, bordés de fossés, aménagés de quelque façon? Et si le collecteur de l'impôt ne trouve pas à proximité une terre intacte, exactement dans les mêmes conditions que celles sur lesquelles il a à prélever la taxe, et dont il puisse apprécier avec exactitude la valeur vénale, comment fixera-t-il la contribution du domaine qu'il doit imposer? Or cette taxe doit faire subir d'un coup au possesseur actuel la dépréciation définitive de son domaine : s'il veut vendre, l'acheteur déduira de la valeur le capital de la redevance annuelle, ou même une somme supérieure; car suivant les idées de H. George et de ses sectateurs, la redevance ira toujours en croissant à mesure que la population et la demande des subsistances augmenteront. De plus, et c'est un des arguments sur lesquels insiste le réformateur, le propriétaire ne pourra pas compenser la taxe par le renchérissement des produits de la terre : car c'est un axiome, depuis Ricardo, que la rente n'entre pas dans le prix des produits puisqu'elle est le résultat de ce prix lui-même. Donc une fois frappé, le possesseur terrien ne pourra se soulager du

fardeau de l'impôt en en faisant payer une partie par le fermier ou le consommateur. Au fond, la réforme une fois votée, les terres ne conserveront plus aucune valeur d'échange et c'est bien là le but que poursuit le réformateur. Ceux qui cultivent directement leur terre pourront encore en tirer un revenu, mais ceux qui afferment ou qui gardent des terres en réserve pour les exploiter plus tard ou les revendre, se trouveront du coup avoir dans les mains une propriété exclusivement onéreuse. Pour cela il suffira de faire intervenir à propos le percepteur de l'impôt. Sans doute, l'auteur l'avoue, les taxes foncières ne sont pas irréprochablement établies, et la répartition de l'impôt immobilier est souvent inégale; mais il faut s'en consoler en constatant que « la répartition de l'impôt sur la propriété mobilière et personnelle est encore bien plus inégale ».

En réalité si le principe de la *single-tax*, l'impôt unique, est simple, l'application conduirait bien vite, on le voit, ou à une spoliation complète ou à des inégalités flagrantes de taxation; le collecteur d'impôts serait le véritable arbitre des fortunes, et on aperçoit aisément de quels abus, dans une société démocratique, cette énorme puissance donnée aux fonctionnaires de l'État pourrait être la source.

Aussi le parti qui soutient le système de

Henry George ne comprend-il pas à beaucoup près l'unanimité des collectivistes agraires[1]. Un grand nombre d'entre eux s'en détournent. Ils le considèrent comme une simple extension de l'impôt unique des physiocrates français que, fait singulier, H. George ne cite que tardivement dans son ouvrage comme ses devanciers[2], qu'il déclare n'avoir pas lus lorsqu'il a imaginé son système, et qu'il n'a, dit-il, connus, depuis, que de seconde main. Beaucoup s'appuient sur la portion critique de l'ouvrage du célèbre écrivain pour attaquer l'ordre social actuel, mais répudient volontiers ses conclusions comme incomplètes et insuffisantes. Elles le sont notamment en ce qui concerne une des catégories de propriété qui semblent au premier abord le mieux légitimer les accusations d'accaparement qu'on lance contre les possesseurs du sol; à savoir la propriété urbaine, celle à laquelle s'adressent les plus brillants déve-

1. Même en Amérique les socialistes proprement dits se sont séparés de lui et il y a entre les fractions opposées du parti hostilité ouverte. Voir Gronlund : *Insuffisance de la doctrine de Henry George*, et *Revue socialiste*, 1888, *passim*.

2. Est-il utile de rappeler que si les physiocrates aboutissaient à des conclusions ayant quelque analogie avec celles du réformateur américain, notamment à l'impôt unique, c'était en partant de motifs très différents, et qu'ils défendaient la propriété terrienne avec autant d'ardeur que Henry George en déploie à l'attaquer? (V. Schelle, *Du Pont de Nemours et l'Ecole physiocratique*, p. 71.)

loppements de l'auteur de *Progrès et Pauvreté* : il est bien évident que le système de l'impôt terrien, après avoir ruiné les propriétaires actuels, ne modifierait guère, s'il était appliqué équitablement, les conditions des immeubles bâtis ; car ceux-ci étant incontestablement des améliorations dues aux sacrifices faits par le possesseur du sol, ne devraient pas être frappés par l'impôt : et cependant ne profitent-ils pas comme le sol lui-même et souvent plus que le sol, de la plus-value due à l'accroissement de la cité où ils sont situés, de cet *unearned increment* qui est la pierre d'assise du raisonnement des nouveaux réformateurs? Comment reprendre au profit de la communauté cette augmentation de valeur qui n'est pas plus légitime pour les maisons bâties que pour les terrains[1]? Rachat par l'État, rachat par les municipalités, expropriation au profit des locataires après un certain nombre d'années de bail, on a proposé les systèmes les plus divers : à l'application tous viennent se heurter à des difficultés insurmontables. Pour éviter un inconvénient qui est le renchérissement du sol des villes entre un petit nombre de mains, on est amené à des com-

1. V. Leroy-Beaulieu, *Répartition des richesses*, chapitre sur *la propriété foncière urbaine* p. 179 ; et Russel Wallace, *Land Nationalisation*, le chap. sur *The Nationalisation of house property*.

binaisons bien plus fâcheuses, soit pour les finances publiques, soit pour la probité de l'administration municipale ou gouvernementale. En tous cas, un des principaux périls de toute appropriation étendue des immeubles urbains entre les mains des communes ou de l'État, sera toujours de supprimer ou d'abaisser le seul rempart qui puisse s'opposer à la trop grande agglomération des populations dans les villes. Mettez la propriété urbaine à la disposition de nos assemblées démocratiques : elles seront fatalement amenées à flatter l'intérêt populaire en baissant le prix des loyers par des taxes levées sur les riches : toutes les mesures seront prises par voie directe ou indirecte pour plaire au plus grand nombre des habitants électeurs, et le résultat sera d'attirer dans les villes un nouveau contingent d'émigrants des campagnes. De là un redoutable cercle vicieux dans lequel nous tournons déjà et qu'il est inutile d'aggraver. La démocratie est fatalement poussée à enfler les agglomérations urbaines et à mesure que celles-ci grossissent, il est plus difficile de satisfaire les citoyens qui les constituent, ce qui ne veut pas dire qu'on renonce à s'y évertuer. Quel moyen de contenir ces amas de populations, déjà énormes, dans des limites raisonnables, sinon le rationnement par la liberté? Supposez le logement, les subsistances, le coût de la vie en général

abaissés par mesures dictatoriales au même prix dans les grandes cités qu'à la campagne : qui retiendra les populations agricoles de se précipiter à grands flots dans les villes, pleines pour elles de séductions de tous genres, où elles trouvent déjà gratuitement des soins hospitaliers, des écoles, des plaisirs ouverts à tous? Et si les campagnes se dépeuplent, qui fera vivre le pays?

AUTRES SYSTÈMES DE PROPRIÉTÉ COLLECTIVE. — DIFFÉRENTS MODES D'AFFERMAGE. — OBJECTIONS.

Pour en revenir à la propriété en général, il n'existe en dehors de la confiscation proprement dite dont l'impôt unique poussé à ses dernières conséquences est presque l'équivalent[1], que deux moyens de faire rentrer le domaine foncier dans la collectivité : c'est la suppression ou la limitation des héritages, ou bien le rachat des terres par l'État. Chacun de ces procédés a trouvé des défenseurs qui ont été plus ou moins hardis dans leurs projets de réformes, mais qui, en général sont peu précis sur les questions d'application

1. Il n'est pas inutile de rappeler que H. George avait été précédé dans l'invention de l'impôt unique par Proudhon, qui avait écrit : « L'impôt sur le revenu foncier doit croître avec les besoins de l'État, dût la rente foncière, par cet accroissement, disparaître entièrement pour le propriétaire. (*Théorie de l'impôt*, p. 292.)

et de détail. L'école de Colins, reprenant les idées des saints-simoniens touchant la suppression de l'héritage, compte principalement sur l'efficacité de ce dernier moyen : elle réclame des modifications importantes des lois successorales, telles que l'abolition de l'hérédité en ligne collatérale et des impôts élevés sur les successions : elle ne va pas cependant jusqu'à interdire les testaments ou les dons entre vifs de sorte qu'il ne semble pas que par l'application de ce procédé beaucoup de terres doivent échapper à l'appropriation individuelle. Il est difficile, en admettant la mise en pratique de ce genre de mesures, de sortir de ce dilemme : ou elles seraient inefficaces parce qu'on les éluderait; ou si l'État parvenait à empêcher la transmission par donation ou par testament, les individus négligeraient leurs terres, et, privés de perspectives d'avenir, consacreraient leurs revenus à des jouissances personnelles stériles, au détriment de la production et, par suite, de l'aisance générale[1].

1. C'est cependant un système de ce genre que viennent de proposer au Parlement M. Barodet et plusieurs de ses collègues parmi lesquels M. C. Pelletan, M. Dreyfus et d'autres membres de la gauche radicale. Ils demandent la suppression de l'hérédité en ligne collatérale et l'attribution à l'État de toute succession ne comportant pas d'héritiers directs ou de légataires; la cession, à des conditions de payement par annuités accessibles aux plus pauvres

Le rachat direct des domaines soulève bien d'autres difficultés, et au fond nous ne croyons pas qu'il ait jamais été présenté sur cette matière un plan à la fois équitable et pratique ; et la raison est bien simple : c'est que le rachat fait dans des conditions telles que l'intérêt du propriétaire actuel ni celui de l'État ne soient lésés, est impraticable. En effet, comme l'a indiqué avec beaucoup de netteté l'économiste anglais Fawcett[1], le bénéfice ne pourrait exister pour l'État, — en supposant qu'il paye les terres à leur valeur — que s'il empruntait la somme destinée aux indemnités à un taux d'intérêt inférieur à celle qui est la base habituelle de la capitalisation de la valeur des terres. Or, actuellement, les terres ne rapportent guère plus de 2 1/2 ou 2 3/4 p. 100, tous

familles de cultivateurs et d'ouvriers, des immeubles provenant de ces successions et de la plupart des biens nationaux et communaux ; l'obligation imposée aux acquéreurs ou légataires indirects de les occuper, de les cultiver et exploiter eux-mêmes, et de n'avoir, désormais, la faculté de les aliéner qu'à la même condition : de telle sorte que ces immeubles ne puissent jamais plus redevenir l'objet d'une rente perpétuelle au profit de l'oisiveté ; la même obligation imposée aux parents pour l'héritage à eux transmis par testament ou donation. Il est inutile d'insister sur les difficultés que soulèverait l'application de ce système, qui, d'ailleurs, proposé déjà à la législature précédente, n'a pas été discuté.

1. *Manuel d'économie politique.*

frais déduits, du prix d'achat, et les États ne peuvent pas emprunter au-dessous de 3 1/2 ou 4 p. 100. Ajoutez à cette cause de perte pour l'État les exagérations des estimations des jurys d'expropriation et calculez à quels périls financiers seraient exposés les gouvernements qui voudraient faire en grand une opération de ce genre.

La plus-value constante et continue du domaine foncier sur laquelle reposent, en définitive, tous les plans de rachat conçus par les réformateurs des diverses écoles, existe dans l'imagination ou dans les théories des socialistes, mais, dans la pratique, bien souvent elle s'évanouit, ou même — comme nous avons vu le fait se produire sous nos yeux dans le courant des dernières années, elle se transforme en moins-value[1]. Les

1. Aux États-Unis même où H. George dénonce la hausse constante de la rente, depuis plusieurs années la crise sur les propriétés rurales existe, notamment dans la Nouvelle-Angleterre. Voir *The Quaterly Journal of Economics*, octobre 1889 : *The depreciation of farming Land*, et dans *l'Économiste français* du 2 novembre 1889, p. 539, la description des fermes abandonnées dans les États de Vermont et du New-Hampshire : une ferme de deux cents acres louée autrefois 800 dollars est délaissée : une autre de deux cents acres peut être achetée pour 100 dollars, avec les bâtiments et un sol de bonne qualité. On trouve des millions d'acres de terre de culture à 1 ou 2 dollars l'acre, et cela, dit l'auteur de l'article, « dans un pays sillonné de routes et de chemins de fer, à quelques heures

« conjonctures sociales », qui font en partie la valeur de la terre, se modifient fréquemment; la population se déplace, les subsistances sont apportées de loin par des voies de communication perfectionnées et font concurrence aux productions locales, de nouvelles méthodes industrielles rendent désavantageuse la culture de certains produits; des fléaux imprévus et redoutables comme le phylloxéra suppriment pour des années le revenu du sol : le domaine rural lié par son immobilité, chargé de tous les frais qui y sont incorporés, grevé des dépenses d'entretien qui ne peuvent être supprimées sans compromettre la valeur même du fonds, subit toutes ces causes de moins-value, tandis que le possesseur d'une fortune mobilière émigre avec ses biens et fuit la chance contraire. Le propriétaire individuel du sol s'ingénie à traverser ces mauvaises années; il lutte avec une constance et une énergie souvent admirables contre l'amoindrissement de richesse du domaine qu'il a, après ses ancêtres, arrosé de ses sueurs : et cependant que de misères accumulées

de l'Océan et de grands centres comme Boston et New-York ».

La crise s'étend actuellement aux États de l'Ouest eux-mêmes où le *margin of profits* se restreint constamment. (Voir *l'Économiste français* du 5 avril 1890, et *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1890, l'article sur la *Crise agricole aux États-Unis*.)

dans certaines régions de la vieille Europe, que de fermes abandonnées, que de biens ruraux vendus à vil prix! Comment se comporterait un État chargé de terres arables, ne trouvant plus à les affermer, ou en face de fermiers ne payant pas les annuités? Quels embarras financiers et politiques inextricables! Quelles cruelles déceptions attendraient les collectivités qui voudraient même simplement racheter la plus-value de la rente du sol, comme le proposait Stuart Mill! Quelle déplorable opération celui-ci n'aurait-il pas fait faire à sa patrie, si, il y a dix ou quinze ans, on avait suivi ses conseils et accordé aux propriétaires des indemnités calculées sur le prix des fermages d'alors[1]? Et si une tentative du même genre avait réussi en France, quelle ruine pour nos finances!

Que les terres, devenues par l'un des moyens proposés la propriété de l'État ou des communes, soient louées à des fermiers individuels, suivant les uns, ou à des groupes coopératifs, suivant les autres, par des baux plus ou moins longs, — car les faire exploiter directement par l'État est une idée qui n'a presque plus de défenseurs aujourd'hui, — on aperçoit aisément les inconvénients que présente chacune de ces solutions se ratta-

1. Thorold Rogers, *The economic interpretation of history*, p. 51.

chant à ce qu'on appelé la *socialisation* de la terre[1], inconvénients égaux ou supérieurs à ceux des modes d'affermage actuel; mais il est plus difficile de voir en quoi les injustices présentes résultant du droit de propriété seraient atténuées par les mesures qu'on propose. De ce que certains groupes de population seraient favorisés au point de vue de la location des terres, il n'en ressort pas que les groupes ou les individus qui ne les auraient pas obtenues seraient mieux partagés qu'aujourd'hui. Si on mettait l'affermage du sol aux enchères (et il serait difficile de procéder autrement), comment empêcher les possesseurs actuels ou des capitalistes individuels d'en reprendre possession, et quel serait l'avantage pour les non-propriétaires[2]? Par contre, quel que

1. B. Malon, *Socialisme intégral*, p 320.

2. L'école de Colins voit si bien ces inconvénients qu'elle considère comme un corollaire nécessaire de la réforme agraire une réforme sociale consistant à doter aux frais de l'État chaque citoyen majeur de façon à lui permettre d'enchérir en concurrence avec les possesseurs de capitaux, et d'acquérir l'outillage et le fonds d'exploitation nécessaire. On voit où cela entraîne. V. *Compte rendu du Congrès pour la Réforme agraire*, discours de M. A. de Potter : « L'appropriation collective réelle du sol n'existe que s'il est mis également à la disposition de tous et si en même temps la rente est dépensée en faveur de tous... Pour cela il faut : 1° Que la société se charge de développer avec un soin égal, l'intelligence de tous les enfants, autant que les apti-

soit le système de location, l'inconvénient au point de vue de l'amélioration du fonds est trop clair. Le locataire du sol n'étant plus assuré de la perpétuité, et sachant que la plus-value profitera à d'autres qu'à lui-même, n'aura plus intérêt comme le propriétaire actuel à ménager son domaine en vue de l'avenir et à le gérer en bon père de famille. De là une diminution certaine de la richesse du patrimoine collectif, et cela à brève échéance. Le seul remède serait l'adoption de baux de très longue durée, de soixante, quatre-vingts, ou quatre-vingt-dix-neuf ans : mais alors on retombe dans les soi-disant injustices de l'état actuel, et rien n'est changé au point de vue social, tandis qu'au point de vue économique la perspective de la dépossession même lointaine

tudes de chacun le rendent possible; 2° Qu'elle loue les fractions du sol avec le mobilier indispensable à leur bonne exploitation; 3° Qu'elle donne à chaque travailleur, lors de son entrée dans la société des majeurs, une dot sociale; 4° Qu'elle prête un capital à ceux qui aurait perdu leur dot; 5° Enfin que les baux soient personnels et que les sous-locations soient interdites. En dehors de l'observation de ces différents points, le sol serait mis à la disposition des riches exclusivement. Eux seuls seraient nécessairement acceptés comme locataires du sol, car ils seraient en état d'offrir une rente plus avantageuse à la société. Ils sous-loueraient ensuite à des travailleurs prolétaires obligés de passer par des conditions qui leur seraient imposées. » V. *Compte rendu* (dans la *Revue socialiste*).

paralyse, surtout à l'approche des périodes de renouvellement de la location, l'activité de l'esprit d'entreprise du cultivateur, ou le pousse à extraire du sol sans ménagement pour l'avenir et sans contrôle effectif, tout ce qu'il peut produire, quitte à ruiner le fonds.

Les réformateurs, il faut bien le dire, ne triomphent de toutes ces objections, et on pourrait les multiplier à l'infini, qu'en restant en général dans le vague lorsqu'il s'agit de formuler des conclusions pratiques[1]. Plus ou moins pressés

1. Un Congrès pour la réforme agraire, qui a été réuni à Paris l'année de l'exposition du Centenaire, et qui avait commencé par acclamer H. George s'est trouvé très divisé quand il a fallu passer au vote de propositions précises (Voir le compte rendu officiel dans la *Revue socialiste* et la rectification de M. de Potter, *Rev.*, *La Philosophie de l'avenir*, octobre 1889). M. Flurscheim (de Baden-Baden) qui a été un des instigateurs du Congrès et qui n'a pas réussi à faire adopter par lui des formules de propriété collective cependant bien vagues, a fondé en Allemagne une association et une revue d'ailleurs peu suivies : *Deutsch-Land*, qui ont pour but de propager la réforme de la propriété foncière. D'après le programme qui est présenté sous forme de projet de loi, les propriétaires actuels seraient indemnisés en raison de la valeur des améliorations calculées d'après le fermage capitalisé. Le sol, tel qu'il a été constitué par la nature, deviendrait propriété inaliénable de l'État. La rente foncière (qui reviendrait à l'État) serait fixée d'après le fermage payé pour le fonds nu. Elle serait revisée de temps à autre et constituerait pour l'État un privilège de premier rang sur la valeur des améliorations... » On voit que tout

dans leurs tentatives, plus ou moins nets dans leurs plans d'exécution, plus ou moins violents

cela n'est pas très aisé à faire fonctionner équitablement ni près de se réaliser. En France, la *single-taxe* de H. George n'a guère suscité jusqu'ici que le projet d' « impôt métrique » de M. Toubeau, impôt unique sur la superficie du sol, évalué d'après la densité de la population, et le projet d' « impôt cubique » de M. Daumas qui, ni l'un ni l'autre, n'ont été sérieusement discutés. Il s'est fondé, sous la présidence de M. Colfavru, une Ligue agraire pourvue d'une revue : *la Terre aux paysans*, qui, ni l'une ni l'autre, et personne n'en sera surpris, étant donné l'état général des esprits sur ce sujet, n'ont guère fait parler d'elles. Une fraction importante du parti catholique, chez nous aussi bien qu'en Autriche, a, à plusieurs reprises, émis des idées hardies sur la propriété, en s'inspirant du fameux passage de saint Thomas d'Aquin que « toute propriété terrestre appartient à Dieu seul et que personne n'a sur ce qu'il possède même légitimement un droit sans restriction (*a*) ». Mais il n'en est pas résulté un système foncier proprement dit, ni même une agitation sérieuse dans l'opinion.

En Angleterre, où les lois de primogéniture et la crise de l'Irlande maintiennent à la question de la terre un caractère particulièrement aigu, le célèbre naturaliste M. Russel Wallace, l'auteur d'un livre très répandu : *Land nationalisation*, préside une *Land restauration League* qui poursuit un but analogue à celui de l'association allemande citée plus haut. La propriété du sol doit revenir exclusivement à l'État, les améliorations restant la possession de ceux qui les ont faites : et pour cela M. Wallace demande qu'on procède à une évaluation du sol cultivable dans tout le royaume, c'est-à-dire à une évaluation du revenu annuel

(*a*) V. la revue l'*Association catholique*, *passim*.

dans leurs objurgations, ils n'ont pas de peine à signaler certains inconvénients ou certains abus

de toutes les terres, revenu dans lequel on distinguera soigneusement ce qui doit rester au propriétaire comme résultat de ses améliorations et ce qui doit revenir à l'État comme représentant la plus value de la terre, due, soit à des causes extra-individuelles, soit au travail des anciens possesseurs. Cette portion du revenu sera acquise à l'État moyennant indemnité payée au propriétaire sous forme d'annuités égales au revenu antérieurement touché par ici : mais ces annuités ne seront payées que pendant une période dont la durée, dit l'auteur, « n'est qu'une question de détail », étant bien établi qu'elle sera limitée soit à un certain nombre de générations soit à un nombre fixe d'années. La solution que préfère l'auteur est que l'annuité devra être payée en viager au propriétaire ou à ses descendants vivant au moment où la loi de réforme serait votée, ou qui naîtraient avant la mort dudit propriétaire. Au delà, le droit serait périmé. M. Wallace soutient un système analogue mais encore plus vague et à l'état seulement de « suggestion » pour la propriété bâtie. Une évaluation de ce qui provient du sol et de ce qui provient des constructions permettrait à l'État de toucher intégralement tout ce qui ne résulterait pas de ces dernières et permettrait en même temps aux locataires de devenir possesseurs de leur habitation moyennant des annuités.

La *Fabian Society*, qui, comme son nom l'indique, est une association de socialistes temporisateurs qui prétendent être relativement modérés, au moins dans leurs réclamations immédiates, et qui font actuellement une propagande active servie par des orateurs et des écrivains de talent, a récemment publié un programme de nationalisation du sol dont voici les articles principaux :

1° Tous les droits publics existant sur la terre et le revenu

du système actuel de propriété individuelle : il s'en rencontre dans toutes les institutions humaines. Les lois sur les successions ou sur l'expropriation qui restreignent dans une certaine

y afférent sont soigneusement maintenus sans possibilité d'aliénation, par exemple :

Le conseil régional de Londres ou les autres corps publics ne devront vendre aucune des terres dont ils ont l'administration : il en sera de même pour les terres de l'assistance publique, les domaines de la couronne, les terres grevées d'une dîme ecclésiastique, les communaux, etc.

Toute mesure sera prohibée tendant, soit à la constitution de la propriété pour les paysans, soit à la franchise des baux en Irlande comme dans la Grande-Bretagne.

2° Toutes les réformes financières et tendant à l'imposition de la valeur de la terre seront fortement appuyées, et de ce nombre sont :

La suppression ou la diminution des droits de douane et des contributions indirectes, — l'imposition du fonds et du fermage de la terre, — l'imposition des terres non cultivées y compris les parcs et les squares fermés au public, et les maisons inoccupées, — l'impôt progressif sur le revenu et sur les droits de succession, — la revision du cadastre, — un impôt spécial sur *l'unearned increment* de la valeur des propriétés.

3° Les droits privés actuels des propriétaires fonciers seront graduellement modifiés dans l'intérêt public :

En obligeant les propriétaires de terrains non employés à les cultiver ou à les vendre, — en limitant les heures de travail dans les mines, les chemins de fer, les tramways et partout où ce sera possible, — en limitant les prix de transport par les chemins de fer, — en donnant au public l'accès des rivières, lacs et autres eaux naturelles et même des rives de fleuves ou des plages et autres terrains où

mesure, au nom de l'utilité sociale, la pleine liberté des possesseurs du sol, ont déjà, dans la plupart des pays, atténué ces inconvénients. Ces correctifs du droit de propriété s'implanteront vraisemblablement, plus ou moins modifiés, dans les contrées où ils n'ont pas encore prévalu. De

aucun dommage ne peut être produit par la « contravention ».

En réservant au public tout accroissement non produit par le travail, de la valeur de la terre ;

Par la réforme du système d'expropriation pour cause d'utilité publique, expropriation pouvant être réalisée de plein droit sans indemnité pour cause de négligence ou mauvais usage de la part du propriétaire.

4° Les pouvoirs publics prendront graduellement possession de tous les services publics importants par :

La municipalisation des services des eaux, gaz, tramways, etc. ;

Le payement et l'entretien par le public de toutes les écoles, bibliothèques, etc. ;

La fourniture et l'entretien par le public des logements ouvriers, cottages, lots de terre, etc. ;

L'administration publique des chemins de fer et canaux ;

La nationalisation des mines appartenant à la couronne ;

L'acquisition de terres par les pouvoirs publics toutes les fois que cela est possible.

« Les impatients trouveront ce programme trop modéré, dit le traducteur de ce factum dans la *Revue socialiste* (septembre 1890), les conservateurs le tiendront pour spoliateur. » Nous ne pouvons pas trouver que ces derniers auraient tort. On voit vers quel socialisme d'État complet les soi-disant temporisateurs de la « Fabian Society » tendent délibérément. S'ils ont une tactique de modération, ils ne cachent guère leur but qui est nettement collectiviste,

même, les droits coûteux, ou les obstacles légaux qui s'opposent à la libre transmission des terres et qui, dans notre pays, ont des effets pernicieux, seront utilement abaissés ; les tarifs de douane élevés, qui favorisent injustement certains propriétaires au détriment des consommateurs et augmentent artificiellement la rente, ne seront pas éternels, et avec eux tomberont beaucoup des objections qui sont faites à l'appropriation du domaine foncier. D'autres tentatives plus hardiespourront être réalisées. L'humanité n'est pas au bout de ses expériences et la voie des réformes reste ouverte : mais ce n'est pas au nom d'un principe général de collectivisme ou de communauté, que ces réformes partielles seront faites si elles doivent réussir. En supposant que dans certains pays nouveaux, où le domaine public possède des terres considérables, l'État ou les communautés provinciales ou municipales veuillent essayer de conserver la propriété du sol en affermant à long bail leurs terres au lieu de les aliéner définitivement parfois à des prix dérisoires, ou bien puissent se réserver sur leur revenu une taxe progressive avec le revenu lui-même, ce pourrait être une expérience digne d'être suivie avec un impartial intérêt[1]. En

1. Voir par exemple le programme de la *Land tenure reform league of Victoria*, citée par M. Laveleye, *op. cit.*,

admettant qu'elle fût couronnée de succès dans des condition spéciales, il ne faudrait pas en conclure à la condamnation de notre système plusieurs fois séculaire de propriété. Celle-ci repose sur deux sentiments profondément ancrés dans l'humanité actuelle et qui sont quant à présent les fondements les plus assurés de notre organisation sociale, le secret ressort de notre

page 360. Le résultat, d'après un écrivain de l'école libérale aurait d'ailleurs été jusqu'ici des plus fâcheux. Le domaine de l'État réservé pour le bail emphythéotique (*lease hold system*) serait devenu un vaste refuge pour les lapins, coûtant annuellement des millions de livres sterling pour clôtures, etc., tandis que la raréfaction des terres vendables aurait amené une hausse artificielle des prix du sol. V. dans le volume récent *A plea for Liberty*, l'article *State socialism in the Antipodes* par Ch. Fairfield; il s'agit surtout de l'État de Victoria.

« Le stimulant qui résulte du sentiment de la propriété individuelle, dit l'économiste Fawcett (*State socialism and the nationalisation of the land*, publications du Cobden-Club) ne serait pas affaibli, nous le croyons, si dans un pays comme l'Australie, le gouvernement, au lieu d'aliéner complètement ses droits sur le sol, conservait quelque portion de son droit de propriété sous la forme d'une taxe qui, au lieu d'être, comme le fait s'est produit chez nous, transformée en un impôt fixe, serait égale à une faible fraction du rendement annuel de la terre; le revenu qui serait ainsi touché par l'État à mesure que progressent la population et la richesse de la nation, deviendrait une importante ressource nationale, qui éviterait l'établissement de nombreuses autres taxes. »

activité laborieuse et qu'il serait souverainement imprudent de paralyser ou d'affaiblir : le désir du gain, de la jouissance individuelle des fruits du travail, la recherche de l'indépendance personnelle et de la perpétuité relative, pour soi-même ou les siens, dans la possession du sol.

VI

Programmes collectivistes. — Le parti social-démocrate.

Les différentes écoles ou partis socialistes se sont jetés sur les arguments d'apparence scientifique que leur fournissaient les écrivains dont nous venons de résumer brièvement les idées, sans vérifier si la logique de ces raisonnements était bien rigoureuse, ni si les faits ne contredisaient pas leurs conclusions pour peu qu'on les envisageât d'un œil impartial ; mais l'impartialité n'est pas la règle habituelle de ceux qu'un cœur passionné, une intelligence mal équilibrée, des ambitions malsaines ou des souffrances trop profondes aigrissent contre l'ordre social. Plutôt que de rechercher des lacunes dans la dialectique des réformateurs, le parti a préféré se saisir et se servir telles quelles des armes perfectionnées qui venaient de lui être livrées, et qui possédaient des qualités offensives incontestables.

Il n'a tenu compte ni du désaccord que présente le progrès relatif non contestable de la condition actuelle des classes ouvrières avec cette thèse favorite des collectivistes que le régime capitalistique tend constamment et fatalement à accroître la misère des uns en amplifiant démesurément la richesse des autres; ni des progrès économiques qui ont atténué sinon annulé les prévisions de Malthus et de Ricardo, et transformé profondément la théorie du salaire telle qu'elle a été formulée par une fraction de l'école classique[1].

L'influence du bien-être même relatif sur la natalité, l'extension de la partie cultivée du globe, et par suite du champ où doit s'appliquer l'activité productive à la fois du capital et du travail, la facilité des transports et des déplacements humains, les progrès de la culture scientifique, la liberté de coalition donnée aux ouvriers qui leur permet d'opposer aux exigences des entrepreneurs le refus concerté des bras, l'ensemble des droits politiques et sociaux qui ont été acquis

1. Sur les défectuosités de cette théorie, V. Leroy-Beaulieu, *Répartition des richesses*; Walker, *The Wages question;* Beauregard, *Essai sur la théorie du salaire*; Chevallier, *les Salaires au* XIXe *siècle*; Villey, *la Question des salaires;* et notre étude, *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1888 : *la Théorie du salaire.*

depuis la Révolution aux classes populaires, bien d'autres circonstances encore qui ont singulièrement modifié les rapports des patrons et des travailleurs depuis Turgot ou Adam Smith, tout cela a été laissé de côté par les ennemis systématiques de l'organisation économique, à laquelle — malgré bien des plaies encore saignantes et qu'un optimisme peu justifié pourrait seul nier — notre monde actuel doit son accroissement de civilisation et ses merveilles industrielles. Ils n'ont vu que les plaies et ont nié le progrès déjà accompli.

Dans ces conditions, les conséquences des conclusions collectivistes de la nouvelle doctrine, se sont développées sous une double forme : il en est résulté une action politique à visées révolutionnaires qui s'est intitulée elle-même en Allemagne sociale-démocrate, et une tentative d'école en vue d'une transformation sociale à venir. L'action politique, que nous ne ferons que rappeler brièvement ici, s'est traduite tout d'abord par la fondation de la célèbre « Société internationale des travailleurs » (1866), qui fut le premier grand effort du siècle pour lier un concert entre les ouvriers des deux continents, sans tenir compte des différences de nationalité, et poser la question sociale au-dessus des questions de frontières, devançant ainsi l'avenir dans la conception d'une

organisation pacifique, européenne ou même cosmopolite. Créée pour établir un lien entre les diverses sociétés ouvrières et s'occuper spécialement de questions professionnelles, l'Internationale, on le sait, a, sous l'influence prédominante de l'auteur du *Capital*, rapidement dévié de ce but, et après une assez longue lutte entre le parti mutuelliste, se posant comme représentant des idées de Proudhon, et les nouveaux collectivistes, elle adopta, au congrès de Bruxelles (1868), un programme ayant pour objet de « supprimer le salariat, cette forme nouvelle de l'esclavage, en attribuant tous les instruments de travail à la collectivité ». Le premier résultat de « l'évolution », continuait le manifeste, « devra consister dans l'entrée du sol à la propriété collective ». La propriété industrielle suivra ensuite le même sort. Des associations ouvrières devront recueillir la succession des propriétaires individuels[1]. Les événements de 1870 et le mouvement insurrectionnel de la Commune, en 1871, auquel, dans un manifeste célèbre, le parti socialiste allemand se rallia, interrompirent la propagande théorique

1. C'est surtout aux Belges, disciples de Colins, et notamment à César de Paepe, que doit être attribuée l'adoption de cette partie du programme collectiviste. V. Testut, *Histoire de l'Internationale*; Fribourg, *l'Association internationale des travailleurs*; Dawson, *German socialism*.

de l'Internationale. Déjà d'ailleurs, depuis plusieurs années, l'influence anarchique du Russe Bakounine avait tendu à arracher l'association aux discussions de doctrines pour la consacrer à une œuvre purement révolutionnaire[1]. Ce n'est pas ici le lieu de suivre les nouvelles directions que prit la société dans cette voie, ni d'exposer les dissentiments intestins, non plus que les poursuites légales auxquelles elle succomba. Au point de vue des théories socialistes ou collectivistes, le seul qui nous occupe en ce moment, sa tâche a été reprise et continuée par de nombreux organes corporatifs, en Allemagne, en France, en Belgique, et même en Amérique et en Angleterre. Le socialisme allemand a, comme il était naturel, été un des premiers, tout en revendiquant avant tout des réformes politiques de caractère démocratique, à s'appuyer, dans son rapide et saisissant développement, sur les conclusions collectivistes de Lassalle et de Marx. Au congrès de Gotha (1875) où se scella l'union des deux puis-

1. « Ce qui s'impose tout d'abord, a écrit l'anarchiste russe, c'est la *pandestruction*. Il faut détruire toutes les institutions actuelles : État, Église, formes juridiques, banques, armée et police, qui ne sont que les forteresses du privilège contre le prolétariat. Un moyen particulièrement efficace est de brûler tous les papiers, pour supprimer la famille et la propriété jusque dans les éléments *juridiques* de leur existence. »

santes associations fondées, l'une par Lassalle, l'autre par Bebel et Liebknecht et qui restèrent longtemps rivales, le programme suivant qui, depuis, sauf des modifications de mots, a passé dans les délibérations de tant de congrès ouvriers, fut voté à une grande majorité :

« Le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation. Comme le travail général productif n'est rendu possible que par la société, le produit total du travail appartient à la société, c'est-à-dire à tous ses membres, au même droit, et à chacun suivant ses besoins raisonnables, tous étant tenus de travailler.

« Dans la société actuelle, les instruments de travail sont le monopole de la classe capitaliste : la dépendance qui en résulte pour la classe ouvrière est la source de la misère et de la servitude sous toutes ses formes.

« L'émancipation du travail exige que les instruments du travail deviennent la propriété collective de la société, avec réglementation par la société de tous les travaux, emploi pour l'utilité commune et juste répartition des produits du travail.

« L'émancipation du travail doit être l'œuvre de la classe ouvrière, vis-à-vis de laquelle les autres classes ne sont que des masses réactionnaires. »

Partant de ces principes, « le parti ouvrier socialiste allemand se propose pour but d'arriver, par tous les moyens légaux (le mot légal a été rayé du programme en 1880), à fonder l'État libre de la société socialiste, à anéantir la loi d'airain du salaire, en supprimant le salariat, à mettre fin à l'exploitation sous toutes ses formes et à abolir toutes les inégalités politiques et sociales : il reconnaît d'ailleurs le caractère international de la question du travail, et s'appliquera à faire de la fraternité des hommes une réalité ».

Comme réformes politiques, le parti socialiste ouvrier réclamait immédiatement le suffrage universel direct, — la législation directe par le peuple — notamment le pouvoir de décider la guerre, — l'armement universel au lieu des armées permanentes, — la suppression de toute loi ou mesure contraire à la liberté de la presse, des réunions, des coalitions, etc., — l'enseignement par l'État, intégral et universel, — une journée de travail normale. — suppression du travail des enfants, des détenus, etc., — contrôle par l'État des ateliers et fabriques, etc.

Tout en étant fort net dans ses tendances politiques et sociales, le programme initial du parti l'est, on le voit, fort peu dans ses formules économiques pratiques. Les innombrables déclarations de principe collectivistes qui sont sorties

soit de la presse, soit des votes des congrès ouvriers, n'ont guère eu plus de netteté au point de vu du détail de la réorganisation sociale réclamée par les représentants de la classe laborieuse; la littérature collectiviste a été longtemps une série de redites; la partie critique, celle qui consistait en attaque virulentes contre l'état de choses actuel, contre la répartition des influences ou des richesses sociales, a fourni des développements faciles aux écrivains et aux orateurs; la partie organique, la description des institutions économiques qui devaient, en s'appuyant sur la formule « à chacun suivant ses œuvres et le reste à la collectivité », remplacer le capitalisme maudit, a été, comme dans les ouvrages mêmes de Lassalle et de Marx, laissée dans l'ombre ou au moins dans le vague. Les chefs du parti ont senti le danger, au point de vue de la propagande, de tracer avec exactitude les détails d'un édifice dont les diverses parties pouvaient difficilement s'agencer sans aboutir à des impossibilités ou à des monstruosités, et ils ont mieux aimé rester dans les formules générales mal définies, ou les simples déclamations révolutionnaires, ou bien se confiner dans l'organisation des grèves et des associations de résistance purement industrielles, que de fournir des sujets de scission à un parti uni dans ses protestations contre le capita-

lisme, mais facile à se diviser contre lui-même.

De cette façon les partis socialistes, tout en restant en principe fidèles au programme initial des fondateurs, n'ont guère eu dans la pratique à en appliquer les conclusions. Le socialisme allemand, qui en était le premier dépositaire, a continué surtout la propagande démocratique et a trouvé là la source principale de sa popularité et de ses succès rapides. La persécution à laquelle il a été soumis par le prince de Bismarck, — qui avait d'abord semblé vouloir s'appuyer sur quelques-uns de ses chefs, — après les attentats de Hœdel et de Nobiling contre Guillaume Ier (1878), a duré jusqu'en 1890 : les mesures sévères prises contre lui pendant cette période (proscription des chefs, suppression des journaux, régime du petit état de siège, etc.), ont contribué à le grandir dans l'imagination et la sympathie des électeurs. Dans ces conditions, on le sait, il est devenu en Allemagne un grand parti, visant des réformes politiques aussi bien et souvent encore plus que sociales, comptant 35 députés au Reichstag élus par 1 341 587 voix, possédant de nombreux journaux et une organisation intérieure très forte, qui a été récemment consacrée par la grande majorité du parti au congrès de Halle[1]. Pendant ce temps,

1. Au congrès de Bruxelles et à celui tout récent d'Erfurt les questions de personnes et les visées purement

par des mesures d'un caractère plus ou moins socialiste, le gouvernement allemand a essayé de dériver une partie du mouvement populaire vers l'intervention de l'État, et d'arracher ainsi les classes laborieuses à l'influence du parti socialiste. Une tentative dans ce sens a été la conférence de Berlin, destinée à jeter les bases d'une législation internationale du travail, et qui, provoquée par l'initiative de Guillaume II, a dû se contenter de formuler des vœux sans sanction pratique. Les lois d' « assurance obligatoire » ont également été le résultat de cet entraînement vers le socialisme d'État. Ces lois commencent seulement à être appliquées et sans satisfaire les classes ouvrières, soulèvent de redoutables difficultés d'exécution, tout en répandant beaucoup d'idées fausses dans les esprits.

Dans les autres pays, le parti socialiste proprement dit, tout en se développant, n'a pas fait

politiques ont paru l'emporter sur les questions de doctrine. A ce dernier congrès le parti des « jeunes » excommunié par les chefs de l'ancien état-major socialiste, a fait sécession. Dans ces assemblées la « loi d'airain » base du socialisme doctrinal, a été délaissée par les chefs du parti comme une « arme rouillée ». Dans une lettre de 1875, publiée récemment par Engels (V. *Revue : Die neue Zeit*, 1890, n° 18), Marx a traité avec beaucoup de dédain cette « invention » de Lassalle qui, suivant Marx, a pris à Gœthe l'épithète « d'airain » et à Malthus sa théorie, dont il n'a fait que développer les conséquences.

depuis quelques années des progrès aussi rapides qu'en Allemagne : en France, en s'appuyant surtout sur l'antagonisme de classes et en se confondant souvent avec le radicalisme le plus avancé, il a réalisé d'importantes conquêtes dans les grandes villes et dans les centres ouvriers où il fomente des grèves : il a introduit d'assez nombreux représentants dans les conseils municipaux des cités populeuses, et à la Chambre même. Mais il s'affaiblit lui-même par de misérables querelles de personnes, émiettant sans cesse son armée et se divisant en nombreuses sectes et sous-sectes antagonistes, dont les dénominations changent à chaque instant, non sans agir cependant, par ses excitations incessantes, sur la masse électorale, et par conséquent sur le Parlement qui a voté ou qui prépare à son instigation des lois plus ou moins restrictives de la liberté industrielle, et empreintes de socialisme d'État. En Espagne, il a vite abouti au terrorisme agraire et industriel; en Italie, il est surtout un parti d'opposition politique; en Angleterre, après de longues luttes, il a fini sur bien des points par vaincre l'ancien esprit individualiste des *Trades-Unions* et du parti libéral en général, et il compte au Parlement des représentants ardents; en Amérique, les *Chevaliers du Travail* et les autres organisations ouvrières ont été également en-

tamés par les *marxistes*, dont l'influence va grandissant, grâce à l'émigration allemande. Tandis qu'ils se fortifiaient à l'intérieur de chaque pays, les partis socialistes des diverses contrées de l'Europe et même d'Amérique, ont cherché à renouer leur union dans des congrès internationaux, qui ont été comme un écho de ceux qui avaient marqué sous le second empire les premiers succès de l'Association internationale. Les plus retentissants de ces congrès ont été celui de Paris en 1889, pendant l'exposition du centenaire, où on a vu MM. Bebel et Liebknecht, les chefs du socialisme allemand, donner la main aux chefs ou soi-disant chefs du parti socialiste français : celui de Halle, où, devant les délégués étrangers, l'état-major germanique a affirmé sa discipline et organisé pratiquement le parti, en reléguant au deuxième plan le programme théorique, de façon à répondre aux conditions nouvelles résultant de l'abandon des lois de compression. Récemment, le congrès des mineurs tenu à Paris, représentant plusieurs centaines de mille travailleurs, a agité la question de la grève générale pour obtenir la journée de huit heures dans les houillères : les difficultés d'une action internationale en matière de législation industrielle y ont été clairement entrevues et signalées par les délégués eux-mêmes, qui, au cours de leur discussion, ont dû recon-

naître l'importance du rôle que jouaient dans ces questions, le tempérament, les conditions climatériques, l'état social, industriel ou commercial, de chaque groupe de population. Ce sont ces mêmes causes qui empêcheront d'aboutir à un résultat pratique les manifestations internationales organisées depuis deux ans à chaque 1er mai, par les états-majors socialistes, avec le but apparent de réclamer la journée légale universelle de huit heures, et qui, bien qu'ayant en général avorté, n'ont pas été sans jeter quelques troubles dans l'opinion publique émue de la facilité avec laquelle les masses ouvrières ont obéi, dans certaines régions, au mot d'ordre des comités directeurs.

Pour en revenir à la formule doctrinale qui est censée fournir un programme et comme un fond de principes à l'agitation concertée des partis socialistes, on peut observer depuis quelquos années qu'un certain nombre d'écrivains moins prudents ou plus désireux de clarté que leurs prédécesseurs immédiats, délaissant les déclamations vagues des journaux ou des congrès démagogiques, ont cherché, en traitant soit du collectivisme agraire, soit du collectivisme industriel, à serrer le sujet d'un peu plus près et à fournir sur l'organisation projetée par les réformateurs des indications moins confuses. Nous avons déjà

signalé les tentatives faites par divers auteurs pour donner un corps à la théorie de la nationalisation du sol. La « mise en collectivité » des moyens de production industrielle a fourni matière à des essais de systématisation analogue. L'écrivain autrichien Schaeffle, plutôt en vue d'éclaircir le sujet, que pour prêcher le collectivisme a, l'un des premiers, tracé, dans *la Quintessence du Socialisme*[1], un plan quelque peu détaillé de ce que pourrait être, si elle prenait forme, la nouvelle organisation productive et distributive du travail. Depuis, d'autres auteurs, et notamment des Anglo-Saxons, avec l'esprit positif qui les caractérise, ont cherché à mettre sur pied et à animer comme dans un tableau qui ressemblerait à une prochaine réalité, la société collectiviste qu'ils appellent de leurs vœux[2]. Ils ont rendu le service de condenser, sous une forme saisissable, des contours jusque-là très

1. Trad. en français par B. Malon (1880). Depuis, M. Schaeffle a publié une réfutation du collectivisme : *Die Aussichtlosigkeit der Socialdemocratie.*

2. V. notamment Gronlund, *The cooperative commonwealth;* Bellamy, *Looking backward.* — Ce dernier livre (un roman) a été tiré à plusieurs centaines de mille exemplaires, et vient d'être traduit en français. — Bebel, *Die Frau, chap. die Sozialisirung der Gesellschaft*; — Georges Renard, *Études sur la France contemporaine* (a été publié d'abord dans la *Revue socialiste*).

flottants : les lacunes ou les impossibilités du système ressortent avec d'autant plus de netteté de l'image d'ensemble qu'ils en ont tracée.

Résumons en quelques lignes le tableau qu'ils ont cherché à présenter soit de la production, soit de la répartition collectiviste des richesses.

L'État est devenu seul propriétaire de tous les moyens de production ou par une expropriation générale, sur les détails de laquelle on n'insiste pas; ou bien par la suppression ou la limitation de l'héritage. « La question de compensation ne nous inquiète pas, dit Gronlund, en parlant de la confiscation : les socialistes établissent que c'est à la société que nos ploutocrates sont redevables de leurs richesses, et que par conséquent la société a, à tout moment, le droit de les leur reprendre... Lisez l'histoire et vous verrez que les classes dirigeantes nous ont fourni de nombreux précédents[1]. » Confiscation pure ou simple, ou rachat suivant une estimation plus moins arbitraire, on trouvera toujours moyen de reprendre aux individus ce qui doit revenir à l'être collectif. Le Belge Colins et son école, se rattachant aux idées du saint-simonisme, ont plus de confiance dans les mesures restrictives de l'héritage. Ils en ont indiqué plusieurs dans le

1. Gronlund, *The cooperative commonwealth*, p. 1.

détail desquelles nous n'entrerons pas, ayant déjà signalé, à propos du domaine foncier, les difficultés, les leurres ou les injustices auxquelles des restrictions de ce genre viennent inévitablement se heurter.

Quel que soit le moyen employé, l'État est entré en possession des instruments de production, sans que cette transformation ait produit la secousse à laquelle croient des esprits superficiels. En effet la concentration de plus en plus complète des grandes industries entre les mains de vastes associations, de syndicats, de *trusts*, de *rings* ou de *cartels*, qui se sont substitués aux individus, ou l'extension des services confiés à la gestion de l'État, ont préparé l'éclosion du nouveau système; en se complétant le mouvement n'a fait qu'aboutir à son parachèvement prévu, et ce parachèvement n'a pas causé les perturbations auxquelles la réforme aurait donné lieu à l'époque où régnait la petite industrie.

L'armée productrice est constituée sur des bases analogues à celles de l'armée nationale actuelle. Chaque citoyen doit pendant vingt ou vingt-cinq ans le service industriel, comme il doit aujourd'hui le service militaire. Ensuite il est libéré du service actif, et l'élection lui conférera des pouvoirs de direction des ateliers sociaux. Soit par le libre jeu des aptitudes, qui seront

développées grâce à une éducation beaucoup plus large et « intégrale », soit, s'il le faut, par une désignation émanant d'une autorité spéciale, tous les travaux nécessaires au bien-être social seront pourvus des bras propres à les exécuter. Il en sera de même des travaux purement intellectuels : ceux à qui ils seront confiés devront avoir prouvé leur capacité par des examens. Pour établir un certain équilibre entre les professions et éviter l'encombrement des unes tandis que les autres seraient désertées, l'autorité sociale règle le nombre d'heures qui, dans chaque métier, vaudront la même rémunération. Les plus recherchés nécessiteront un temps de présence plus long; pour ceux qui seraient les moins attrayants la durée quotidienne d'emploi serait très abrégée. « On descendrait jusqu'à dix minutes par jour si cela était nécessaire[1]. » Si personne ne se présentait pour consacrer cette fraction minime de son temps aux travaux réputés les plus pénibles, ceux-ci seraient jugés définitivement impraticables et seraient abandonnés.

C'est par l'élection que seront désignées les « autorités » de l'armée sociale. Sur ce sujet les procédés varient avec les auteurs, et le lecteur

1. Bellamy. L'auteur n'explique pas comment une exploitation industrielle serait possible dans ces conditions, par exemple le travail des mines.

sent aisément qu'on touche à l'un des points critiques du système. Comment concilier le principe égalitaire, qui est celui de la rémunération du travail, avec celui de la hiérarchie qui est nécessaire pour maintenir l'ordre et l'organisation dans l'immense armée centralisée qui a absorbé toutes les forces vives de l'État? Les récents écrivains collectivistes ne reculent pas devant la difficulté, et, pour la résoudre, ils ont imaginé toutes sortes de combinaisons : la répartition des soldats de l'industrie en classes et en grades; le choix des chefs tantôt par les supérieurs, tantôt par le suffrage universel, la promotion des citoyens suivant des règles plus ou moins compliquées, des distinctions honorifiques (même le ruban rouge), accordées à la suite de telles ou telles épreuves, etc., etc. Aucune de ces combinaisons n'échappe à l'objection que, pour être efficaces elles suppriment la liberté, et que, respectueuses de l'indépendance individuelle, elles laisseraient le champ libre à l'anarchie la plus complète. Dans le système collectiviste tout devrait être prévu et réglé par l'État de façon à éviter les frottements de la concurrence actuelle, le gaspillage de forces qu'amène la division des entreprises individuelles; or, pour remplir ce rôle il faudrait un État omnipotent, et sur quelle base fonder l'omnipotence dans cette démocratie

égalitaire qui est le seul régime politique accepté par les réformateurs populaires? Il y a là une contradiction essentielle dont aucun théoricien n'a pu ni ne pourra sortir victorieusement, et qui est l'éternelle pierre d'achoppement du socialisme, à plus forte raison du socialisme collectiviste.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés, et en supposant l'administration centrale constituée et respectée, passons à ce qui concerne la distribution des produits. Elle se fait sous le contrôle de la même autorité qui régit la production. Toute monnaie est supprimée; les bons de travail en tiennent lieu; ceux-ci sont délivrés en échange des heures de travail, suivant une règle de proportionnalité établie pour les différents genres d'opérations. Les produits sont concentrés par un état-major armé de statistiques toujours au courant, dans de vastes bazars, de façon à répondre aux besoins des consommateurs. Chacun obtient les objets qu'il désire contre la remise de bons de travail. Le prix des objets est fixé d'après le nombre d'heures qu'ils ont coûté, ce nombre d'heures étant fixé d'après des moyennes. Ceci s'applique aux objets de grande consommation; pour ceux qui ne peuvent pas être produits en grande quantité de façon à établir un prix de revient courant, les variations de prix suivant la

rareté seront admises, et la loi de l'offre et de la demande reparaîtra exceptionnellement. Chacun sera libre d'accumuler ou de transmettre à ses enfants autant d'objets de consommation que ses bons de travail lui permettront de s'en procurer, et par là les collectivistes prétendent respecter le principe de propriété privée.

Ils prétendent aussi pouvoir, par l'organisation que nous venons de résumer à grands traits, répondre à tous les besoins sociaux mieux et plus économiquement que par le régime d'initiative individuelle, si ingénieux aujourd'hui à pourvoir les marchés et à devancer les demandes des consommateurs. Ils s'appuient, pour justifier cette prétention, sur un certain nombre d'arguments qui semblent peu convaincants. Ils affirment par exemple que l'extension, incontestable dans les sociétés modernes, des grandes associations ou des services organisés par l'État est une sorte de préparation au triomphe de leur système et que celui-ci, dans beaucoup de ses effets, différera peu de ce qui existe déjà dans certains grands centres : ce sera simplement l'extension d'un principe appliqué avec grand succès actuellement. Cette affirmation est toute gratuite. En effet les principes sont très différents : quelque vaste que devienne une association ou quelle que soit l'entreprise dirigée par l'État, en somme elles

reposent sur les mêmes règles fondamentales que les sociétés moins étendues ou les entreprises individuelles. C'est toujours le principe de la concurrence entre les individus qui sert de base à la rémunération des ouvriers, employés ou fonctionnaires. L'autorité des chefs provient de la désignation de ceux-ci par un directeur ou un comité indépendants de leurs subordonnés. Pour les sociétés anonymes, du moins pour celles qui réussissent, ces règles sont absolues; elles sont généralement observées jusqu'ici dans les exploitations de l'État, qui s'est modelé assez exactement sur les habitudes et sur l'expérience des entreprises privées, qui est d'ailleurs constamment tenu en haleine par les succès de celles-ci, et qui cependant a déjà bien de la peine à maintenir dans ses propres entreprises les méthodes indispensables à leur bonne marche. Les inconvénients et les périls des exploitations d'État, même dans les conditions actuelles, sont déjà trop visibles et frappent tous les yeux impartiaux. Supposez que les garanties qui existent encore aient disparu, que l'État soit devenu une pure démocratie, que les intérêts de parti ou les considérations électorales l'emportent sur tout le reste, que la concurrence des établissements privés n'existe plus pour faire ressortir les abus commis dans ceux de l'administration centrale,

que la théorie de l'heure moyenne de travail se soit substituée à la mesure de la capacité de chacun par la concurrence avec ses compétiteurs, — quel esprit raisonnable oserait affirmer que les services publics qui sont déjà coûteux, exposés à la désorganisation résultant des influences et des interventions publiques, ne seraient pas cent fois plus coûteux, plus prompts à la désorganisation et à la corruption? Du succès relatif des grandes associations et de la marche à moitié satisfaisante des exploitations d'État, un observateur attentif doit tirer des conclusions absolument contraires à celles des collectivistes. Ceux-ci ne pourraient les citer comme exemple à l'appui de leur thèse que le jour où un de ces vastes organismes, ayant appliqué pendant plusieurs années des règles opposées de celles qui y sont actuellement observées, aurait mieux réussi que ses devanciers. Jusqu'ici il n'existe aucun cas de ce genre.

A ce point de vue, les collectivistes peuvent encore moins s'appuyer sur le passé que les communistes proprement dits. Certaines communautés, inspirées par une foi religieuse profonde, ont pu, nous l'avons rappelé, mettre en pratique l'égalité des biens, supprimer les liens de la famille, et subsister ou même prospérer pendant un certain laps de temps. On peut assu-

rément prouver que leur succès relatif est dû à des circonstances exceptionnelles, et qu'il serait imprudent ou insensé de vouloir recommencer l'expérience dans des conditions tout autres; on ne peut du moins nier le fait de leur existence. Le collectivisme, au contraire, se fonde sur une pure théorie, résultant d'une argumentation de sophistes et qui n'a aucune racine ni dans le tempérament naturel des hommes, ni dans l'expérience historique des sociétés. En sacrifiant le principe de l'initiative individuelle, en supprimant le stimulant de la concurrence, il ne fait même pas, comme certaines écoles socialistes ou communistes, appel à un sentiment général de fraternité et de solidarité, qui pourrait jusqu'à un certain point, dans une humanité transformée, remplacer le mobile de l'intérêt personnel. Par une fausse extension du principe d'association qui a déjà produit tant de prodiges et qui, bien appliqué, en produira de plus grands encore, le collectivisme a la prétention de régler mathématiquement les conditions de la production et de la répartition des richesses sans constituer une aristocratie ou un pouvoir central absolu; il aboutirait bien vite à la désorganisation sociale ou, pour réagir contre celle-ci, à un despotisme qui ferait singulièrement regretter la soi-disant tyrannie actuelle du capital.

VII

Conclusion

Dans le rapide examen auquel nous nous sommes livré des théories socialistes ou des tentatives faites par des socialistes pour réaliser leurs projets et leurs réformes, nous nous sommes constamment heurté à une condamnation des unes et des autres soit par le raisonnement soit par la pratique. Les théories ont été convaincues de sophisme et de mensonge ; les essais d'application, de chimère ou de leurre. C'est qu'à vrai dire le socialisme n'est ni une science ni un art : il est une critique, parfois une attaque violente, et il est une aspiration. Comme science il a été supplanté par des disciplines beaucoup plus rigoureuses : en tant qu'analyse de la production et de la distribution de la richesse, s'il a pu relever quelques exagérations, ou quelques généralisations trop hâtives dans l'économie politique des Smith, des Turgot, des Ricardo et des Say,

il n'a pas serré les faits d'assez près pour opposer une théorie nouvelle à celles que les études approfondies des maîtres classiques ont fait prévaloir : en tant qu'étude générale des phénomènes sociaux, se rapportant à la constitution de la famille, à la religion, à la politique, il n'a pu rivaliser, par ses vues systématiques et généralement vagues, avec les méthodes plus précises de la sociologie appliquée à ces diverses matières. De même, en tant qu'art, il a été impuissant soit pour avoir voulu appliquer des principes faux, soit lorsqu'il a atteint quelques vérités partielles pour avoir voulu être trop hâtif dans la réalisation. Parti de la doctrine de l'évolution, comme de son vrai principe générateur, l'ardeur de ses adeptes lui a presque toujours fait oublier qu'une des premières conditions de l'évolution dans les choses humaines, c'est la patience. De là des solutions radicales proposées dans des milieux non mûrs pour s'en accommoder, le renversement brusque de ce qui est, suspendu sur les têtes avant que le nouvel ordre de choses soit clairement conçu, l'anarchie enfin toujours menaçante et le désordre moral et matériel imminents, qui ont été les traits communs et la condamnation de toutes les tentatives socialistes formulées ou essayées dans le cours de l'histoire.

Faux comme théorie, impraticable dans son application, haïssable dans ses violences, le socialisme a subsisté et s'est développé comme aspiration, et c'est un point qui doit retenir l'attention des esprits impartiaux. En 1850, après les tentatives avortées de 1848, on le traitait de quantité négligeable. Louis Reybaud et d'autres publicistes l'étudiaient comme une curiosité historique. De même après la grande crise de 1871 on aurait pu le croire à jamais anéanti.

Nous l'avons vu renaître malgré la compression des gouvernements, la désorganisation de ses états-majors, les divisions de personnes qui ont toujours paralysé l'action de ses chefs, l'expansion de l'instruction, et les progrès du bien-être qui auraient dû le dépopulariser. Nous le voyons sortir triomphant des urnes électorales en Allemagne, et s'organiser en parti politique sous la direction de chefs habiles et modérés dans leurs paroles sinon dans leurs visées; vaincre en Angleterre la résistance de l'esprit individualiste ; agiter profondément, en France comme ailleurs, les masses ouvrières et porter leurs revendications auprès des corps élus. Nous le voyons semer partout, aussi bien dans le nouveau monde que dans l'ancien, l'agitation, l'excitation, les grèves, enflammer « ceux qui n'ont pas » contre « ceux qui ont », suivant l'énergique ex-

pression anglaise, profiter de l'extension du droit de suffrage et des libertés publiques pour envenimer les conflits sociaux et menacer l'ordre. Nous le voyons faire des recrues non seulement dans la portion souffrante de l'humanité, ce qui serait bien explicable, mais dans des rangs élevés de la hiérarchie sociale, parmi les représentants d'institutions qu'on considérait comme la sauvegarde de l'ordre existant, notamment des Églises établies : il entraîne des esprits qui, bien qu'en n'acceptant pas toutes ses conclusions, se sentent plus ou moins émus par son argumentation et imprégnés de son souffle. Nous avons déjà indiqué au début et dans plusieurs passages de cette étude quelques-unes des causes générales qui font comprendre cette expansion rapide qu'a prise en surface sinon en profondeur le socialisme. Il est bon de revenir un instant sur quelques-unes de ces causes.

Sur un point — et c'est un point essentiel pour l'avenir des sociétés — le socialisme a pu, à juste titre, constater l'extension exagérée que certains esprits trop doctrinaires donnaient aux règles de l'économie politique. La véritable économie politique est la science des richesses, et en tant que science des richesses, elle doit considérer l'homme comme agissant exclusivement en vue de les acquérir par tous les moyens dont la loi positive lui laisse la disposition. L'amour du lucre, de la

possession individuelle devient ainsi aux yeux de l'économiste, — et en vertu d'un postulat parfaitement légitime — le mobile principal des hommes ; il est le grand moteur des efforts, l'inspiration des volontés, le critérium des actes. Il est la base de la loi de concurrence, de celle de l'offre et de la demande qui, en somme, dominent tous les raisonnements de l'économiste. De plus celui-ci juge l'individu non seulement désireux avant tout de faire prévaloir son intérêt personnel, mais capable de le bien apprécier ou du moins de l'apprécier mieux que ne pourrait le faire un autre individu ou un groupe d'individus : de là la nécessité d'entraver le moins possible l'initiative privée et de laisser la liberté faire son œuvre. Ces différentes suppositions sont nécessaires à la justification de toute théorie économique, et l'école est obligée de les considérer comme acquises au débat : et jusqu'à un certain point l'expérience lui permet de poser ces principes et d'y appuyer ses théorèmes. Il est certain que dans la majorité des cas et prenant les hommes tels qu'ils ont été et sont encore, l'intérêt individuel commande leur conduite dans les relations économiques, et il est certain aussi que presque toujours l'individu est le meilleur juge de son intérêt : mais ce sont là des vérités relatives et le socialisme a le droit de supposer qu'une évolution dans les idées et les mœurs —

dont l'histoire a déjà fourni des précédents — pourrait transformer dans notre civilisation les mobiles des actions. Il a même le droit de constater que déjà aujourd'hui, dans bien des cas, ni l'individu ne poursuit exclusivement son intérêt personnel, ni s'il le poursuit, qu'il le place dans ce qui est habituellement considéré comme étant le véritable profit économique. « On conçoit, a dit Rossi [1], que la morale, que la politique interviennent dans les questions sociales : le but de la société, comme le but de l'individu n'est pas seulement d'être riche : ce but peut même, dans certains cas, être subordonné à un but plus élevé. » En dernière analyse, la richesse n'est qu'une des formes du bonheur, et même, en restant dans la doctrine de l'utile, on peut admettre d'autres sources de bonheur que l'acquisition des biens échangeables [2] : l'expérience démontre chaque

1. *Cours d'éc. pol.*, t. I, leç. II. Stuart Mill dit de lui-même : « J'ai traité l'économie politique comme un fragment d'une chose plus grande, comme une branche de la philosophie sociale ; les conclusions qu'elle présente, même dans son domaine propre, ne sont posées que d'une manière conditionnelle et restent soumises à l'intervention et à l'influence contrariante de causes qui ne tombent pas directement sous ses prises... L'économie politique en réalité n'a jamais eu la prétention de diriger l'humanité par ses seules lumières. (*Autobiographie*, p. 225 de la trad. franç.)

2. « L'économie politique ne s'occupe que des richesses,

jour qu'il en est ainsi et que l'individu préfère d'autres jouissances, la réputation, l'honneur, les satisfactions de la vanité même ou la gloire, par exemple, ou le simple engourdissement de la routine au gain et au bien-être. Si l'on s'élève au-dessus de la doctrine de l'utile, ou si on l'interprète à la façon large d'un Stuart Mill, en y faisant entrer tout le groupe des satisfactions morales, il apparaît à une âme cultivée et développée dans un sens noble, toute sorte de mobiles très différents de la jouissance que procurent les acquisitions terrestres ; les aspirations religieuses, le besoin de dévouement à une ou plusieurs personnes aimées ou à une cause d'intérêt général, le sens esthétique même sont féconds en incitations de ce genre qui rentrent malaisément dans l'analyse de l'économiste pur. De ce que ces mobiles sont plus rares que ceux de l'intérêt privé entendu au sens vulgaire, il ne faudrait pas en conclure qu'ils ne puissent, à un moment donné et dans une certaine phase de civilisation, acquérir un haut degré d'intensité et même de généralité.

L'économiste avisé ne prétend nullement limiter le développement de la nature humaine dans ce sens, et il ne croit pas apporter une doctrine

appropriées et échangeables ». Baudrillart, *Man. d'éc. pol.*, p. 29.

supérieure à celle qui pousse au désintéressement en vue du bien commun des groupes sociaux ou de la société collective : mais il se confine volontairement dans un ordre de choses où, en l'absence même de ces mobiles, le simple jeu des intérêts, mû par le désir de la possession individuelle et contenu par la libre concurrence, engendre un état social en somme très supérieur à celui que pourrait produire l'oppression des intérêts particuliers par un pouvoir central qui n'a de providentiel que l'étiquette et qui représente lui-même le plus souvent un groupe d'intérêts particuliers. Dans cet ordre de choses accepté et analysé par l'économiste, l'activité de chacun, surexcitée par l'intérêt individuel sert ensuite à tous ; la masse des produits s'accroît, le patrimoine commun de l'humanité s'enrichit de toutes les transformations que la science et le travail font subir à la matière : la concurrence empêche l'exploitation abusive. Celui qui veut exagérer son profit est supplanté par celui qui se contente d'un profit moindre. La justice est ainsi réalisée jusqu'à un certain point par les conditions de la lutte même ; l'État ne doit intervenir comme arbitre que pour maintenir l'ordre là où le libre débat entre les intérêts n'est pas possible, par exemple pour protéger les mineurs, ou réglementer les monopoles. Combien sur ce point il est délicat de déterminer

les limites de son intervention, les économistes réfléchis l'accordent et ce sera une question longtemps controversée de circonscrire la sphère des attributions gouvernementales ou administratives. En vertu même de leurs doctrines, les économistes cherchent à la réduire autant que possible, et s'ils se sont parfois trompés sur certains points en allant trop loin dans la voie de la suspicion ou de l'affaiblissement de l'État, certes l'expérience des faits n'a pas en général prononcé contre leurs conclusions. Leur appel constant à la responsabilité de l'individu s'est montré plus fécond que le recours à l'État, cher aux socialistes. Ceux-ci, en partant de l'idée de justice dans la répartition des richesses, qui est en principe très légitime comme mobile de l'organisation sociale, n'ont jamais pu formuler une combinaison théorique ou pratique propre à la réaliser dans des conditions d'équité telles que les avantages conquis par les uns n'eussent pas pour effet l'écrasement des autres : ou bien ils ont abouti à des préceptes de morale humanitaire qui n'étaient que le développement des préceptes judaïques et chrétiens, mais sans la sanction d'autorité divine qui leur a servi d'appui, et, sur ce terrain, leur seul trait caractéristique — (à un certain point de vue d'ailleurs la différence est très considérable, mais le côté pratique de leur programme

en est devenu plus malaisé à exécuter) — a été de nettement proposer aux devoirs de la conscience et de la solidarité un but purement terrestre ; — ou bien ils ont formulé des réformes hâtives dans lesquelles, soit le principe fécond et sacré du respect de l'individu et de l'activité individuelle s'est vu sacrifié à l'arbitraire d'une autorité despotique chargée de maintenir l'ordre parmi des appétits déchaînés, soit l'anarchie a été érigée en principe, et par suite tout ordre social conpromis.

On ne peut donc dire que dans le domaine des faits le socialisme ait triomphé de la doctrine de la liberté : celle-ci, bien qu'elle ait laissé subsister beaucoup de misères et de plaies sociales, compte en somme à son actif les prodiges de civilisation dont nous jouissons depuis un siècle ; elle a été un merveilleux moteur de l'œuvre de production sans laquelle il n'existe pas de prospérité nationale, la richesse avant d'être partagée devant d'abord être créée, point de vue élémentaire qui échappe trop souvent aux contempteurs de l'initiative individuelle.

Si cette dernière doit être avant tout et à tout prix sauvegardée par ceux qui ont à cœur l'avenir des collectivités humaines, il ne s'ensuit pas que le courant d'idées et de sentiments qui échauffe au fond les doctrines socialistes et les fait surna-

ger après tant de désastres, doive être négligé ou condamné sans appel par le philosophe ou le réformateur politique. Il y a dans toute conception socialiste une vibration profonde de la solidarité humaine : or, à mesure que la civilisation se développe, la connexion des intérêts et des existences morales et physiques des hommes se révèle plus étroite et s'impose avec plus de puissance. Aussi bien, quand on remonte l'échelle des êtres organisés depuis l'animalcule le plus infime jusqu'aux créations supérieures, ou lorsqu'on suit l'évolution de la culture humaine, la perfection de l'individu et la complexité du groupe auquel il se rattache semblent suivre une marche ascensionnelle parallèle. Les sociologues ont créé, pour définir ces rapports compliqués mais nécessaires entre l'être isolé et la colonie, un mot un peu barbare, qui indique cependant assez clairement ce qu'il veut signifier : l'*interdépendance*. Celle-ci va toujours croissant dans les relations sociales et économiques : c'est un fait qui frappe tous les yeux attentifs. En temps de développement rapide des institutions, des inventions mécaniques ou des richesses, cet enchevêtrement des intérêts se réalise même avec une si grande promptitude que le jeu des mobiles privés sur lesquels l'économiste compte surtout pour résoudre les difficultés qu'il soulève, paraît souvent insuffisant ou trop lent à aplanir les

conflits, régler le droit, adoucir les froissements.

A ce moment les yeux se tournent vers un arbitre central dont toutes les transformations des mœurs et des institutions ont constamment grandi le rôle, vers l'État, et lui demandent de remplir ces fonctions de justicier paternel que, de l'organisation de la famille, l'imagination des hommes a transportées dans sa conception du gouvernement de l'univers et du gouvernement des nations, et qui deviennent d'autant plus nécessaires que les appétits, les ambitions individuelles, se trouvent plus excités par le mouvement d'émancipation qui a brisé les anciennes chaînes morales et matérielles. Cet appel à l'État, dangereux sous tous les régimes politiques, l'est particulièrement à mesure que les sociétés sont devenues plus démocratiques : aux époques de monarchie absolue, ou de théocratie, l'État peut encore, jusqu'à un certain point, être considéré comme l'incarnation de l'intérêt général, incarnation indépendante par ses origines et son mode de fonctionnement des intérêts particuliers qu'il est chargé d'arbitrer : mais une fois le principe du pouvoir devenu électif, celui-ci, à chaque moment de son existence, dépend des citoyens et par suite de leurs intérêts. De là des périls trop certains : la puissance de l'État mise au service de convoitises privées, instable comme les courants d'opinion ou les grou-

pements de partis, injuste comme les passions politiques, incompétente comme les personnages passagers auxquels elle est remise en vertu d'un vote aveugle de multitudes ignorantes, prévenue en faveur de ces mêmes multitudes parce qu'elles sont le nombre, c'est-à-dire la source de l'autorité, et si elle est impuissante à assurer leur bien-être par des mesures mal étudiées, mal pondérées, toujours poussée à flatter leurs cupidités, à exploiter leurs rancunes, à envenimer leurs plaies et leurs griefs.

Quels que soient les périls de l'intervention de l'État, les sociétés y sont portées par un courant dont l'intensité va toujours croissant à mesure que leur organisme se complique et que la suppression des anciennes distinctions sociales a nivelé les rangs et entremêlé les conditions.

Il est bon de lutter contre ce courant et de maintenir debout le principe de la liberté et de l'initiative individuelle : mais il ne faudrait pas croire que cette résistance pourra être efficace en protestant seulement au nom des principes ou même de l'expérience contre la mainmise du pouvoir central sur les principaux rouages sociaux. En l'absence d'une coordination due à des influences indépendantes, celle qui provient de l'action administrative paraît encore supérieure dans certaines circonstances au défaut complet d'agen-

cement et d'ordre : ce qu'on appelle le « socialisme d'État » apparaît alors comme le premier remède à appliquer à la confusion des intérêts privés. Dans cette combinaison, l'État, en se substituant à l'initiative privée a la prétention d'administrer en respectant les principes économiques fondamentaux qui sont la règle de la gestion individuelle des entreprises : prétention souvent mal fondée dans la pratique, qui a du moins l'avantage de laisser intactes les bases de la rémunération du travail; mais le socialisme d'État n'est qu'un pas dans la voie du socialisme. Sous la pression des revendications du plus grand nombre, il glisserait bien vite dans des tentatives d'application des principes collectivistes, vers lesquels il est un acheminement.

Actuellement, le moyen le plus sûr de retenir les sociétés sur la pente du régime autoritaire à tendances communistes qui les menace, paraît être le développement rapide et actif des associations dues à l'initiative des citoyens. Ce qu'elles feront, l'État n'aura pas à le faire, et elles le feront dans des conditions infiniment meilleures pour l'ordre social que l'État. Elles n'ont pas la raideur de celui-ci, ni son monopole : elles se font concurrence entre elles; elles sont indépendantes de la politique et par conséquent attachées d'une façon plus désintéressée à leur œuvre pra

tique ; enfin elles restent placées, dans certaines limites que la législation détermine, sous le contrôle de l'État qui doit rester chargé de la sauvegarde des intérêts généraux et supérieurs de la nation, et il y a là une protection assurée aux individus contre les abus qu'elles pourraient commettre en raison de la puissance que donnent l'organisation, l'entente et la durée. Certains socialistes voient dans l'extension des principes d'association comme un encouragement et un acheminement au collectivisme : nous y voyons au contraire le plus sûr remède contre l'application de leur doctrine. D'une part, les associations d'ordre privé appliquent les principes d'une saine économie politique et leur succès même est la preuve de ce que valent ces principes ; d'autre part, elles remplissent avantageusement la tâche de coordination ou d'exploitation en grand que les collectivistes attribuent à un organe centralisé artificiellement et par là rendent inutile la création ou le développement exagéré de celui-ci.

De plus elles rendent à l'État l'immense service de l'éclairer, de le guider par leur propre expérience, et c'est un service dont on ne saurait exagérer l'importance. La puissance publique dans une démocratie, si elle n'était maintenue dans une voie pratique, par l'exemple, par les conseils de corporations à demi indépendantes,

soustraites par leur origine même aux fluctuations des courants d'opinion, pourvues de longévité et par suite de lumières précieuses, la puissance publique, disons-nous, verrait les défauts de sa gestion décuplés. L'État a tout intérêt à s'appuyer sur des corps collectifs qui ont comme lui l'avantage de l'action étendue et qui échappent aux périls de l'instabilité propre aux institutions démocratiques. L'expérience de chaque jour démontre d'ailleurs que l'influence de ces groupes de citoyens qui se substituent peu à peu au morcellement réalisé par la Révolution, va toujours grandissante : les corporations savantes, les œuvres philanthropiques ou charitables, les sociétés ou syndicats industriels, commerciaux et agricoles, et tant d'autres formes d'unions professionnelles ou autres, se multiplient et, quoique dans des conditions encore insuffisantes et qu'une loi libérale sur le droit d'association, tant de fois réclamée, rendrait plus favorables, — se font écouter soit par les Chambres soit par les ministres, et c'est là un ensemble de faits qui tend non à paralyser, mais à canaliser l'action de l'État dans un sens favorable aux intérêts permanents de la société.

Ceux-ci, répétons-le encore une fois, quel que soit le développement désirable de l'association, ne peuvent se passer de liberté, d'initiative et de

responsabilité individuelles, et c'est par là que le socialisme, qui par principe les opprime ou les supprime, est surtout menaçant et dangereux pour le bien social qu'il prétend favoriser. Il est encore — au moins dans ses manifestations actuelles — entaché d'un autre vice mortel, qui malheureusement paraît à certains moments être le mobile principal de son action et le moyen majeur de sa puissance d'entraînement sur les masses : nous voulons parler de l'envie. La création des richesses n'est possible, dans notre état social et moral, qu'avec des perspectives d'enrichissement pour l'individu : rendre cet enrichissement accessible à l'effort, quel que soit le rang où est né le travailleur de l'œuvre industrielle, c'est ce qu'a déjà réalisé en partie la Révolution, ce que la législation et les mœurs réalisent de plus en plus, et nous voyons de nos yeux tous les jours les déplacements de fortune que produisent les succès du commerçant ou du fabricant partis des plus bas degrés de l'échelle sociale; mais cela ne suffit pas au socialiste : sa passion dominante est trop souvent la haine du succès des autres, et cette passion desséchante vibre clairement dans ses paroles ou ses écrits enflammés contre les soi-disant privilégiés du capital. C'est le venin secret de toute la doctrine et qui se retourne contre elle-même,

car l'envie paralyse les efforts de ses représentants, toujours jaloux l'un de l'autre comme ils sont jalousés par ceux qui, momentanément, sont obligés de les considérer comme des chefs. Tant qu'elle sera à la base du socialisme, l'arbre sera intérieurement miné et il ne portera que des branches stériles. Le sentiment profond de la solidarité humaine, avec les charges qu'elle impose, avec les satisfactions désintéressées dont elle est aussi la source, est le seul correctif qui pourrait en partie parer aux dangers d'une doctrine qui ouvre au désir des jouissances terrestres un champ presque illimité. Ce sentiment-là, de solidarité et comme d'humanité, est le contraire de l'envie : il pousse à jouir des joies des autres comme à souffrir de leurs maux et à subordonner les aspirations individuelles au bien de la collectivité. Par là, grâce à la règle dans laquelle il contiendrait les âmes, grâce aux nobles buts vers lesquels il les pousserait, il pourrait, développé dans toutes les classes, être fécond en harmonie sociale : mais si nos modernes socialistes en parlent quelquefois, sauf des exceptions dignes de respect, ils ne le pratiquent guère. C'est surtout la haine et la révolte qu'ils prêchent; l'abnégation et le renoncement en faveur de l'intérêt général les touchent beaucoup moins que les revendications violentes des inté-

rêts privés. Si on enlevait à la doctrine son aiguillon empoisonné, elle perdrait, nous le croyons, beaucoup de ses adhérents, et bien des socialistes ou collectivistes d'aujourd'hui ne comprendraient plus ce qu'on leur propose.

FIN